

Pierre Dejardin

Rédacteur à l'Opinion Wallonne

Membre du Comité Fédéraliste de Belgique

Raymond Colleye

et le mouvement wallon pendant la
guerre au front et à l'extérieur

■
AVEC UN PORTRAIT
■

*„Pour la Wallonie libre dans
la Belgique indépendante”*

BRUXELLES

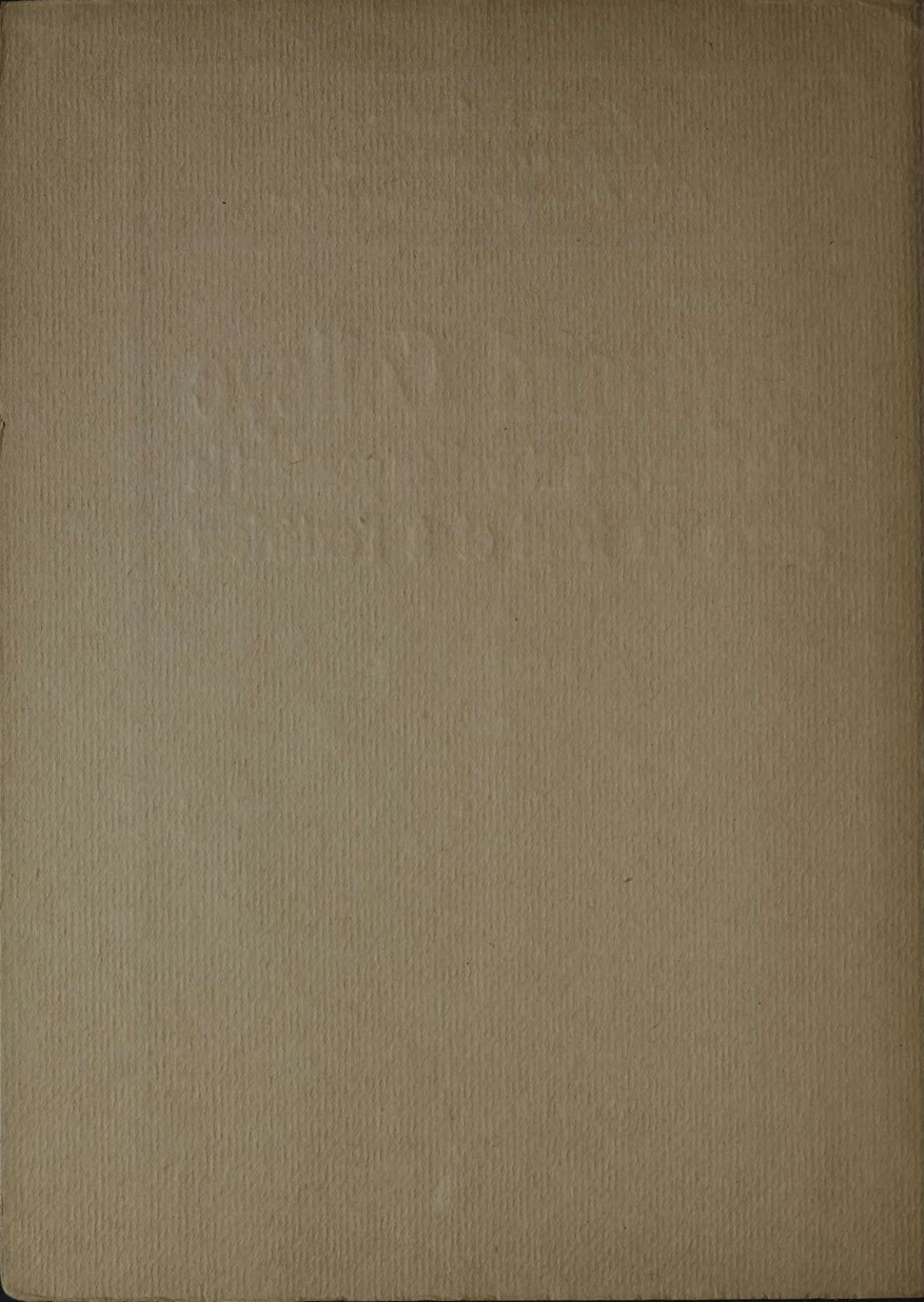
ÉDITIONS DE L'OPINION FÉDÉRALISTE

1^A RUE DU MONT BLANC

MCMXXIV

Prix : TROIS FRANCS

114 15375



MA 15375

Raymond Colleye

et le mouvement wallon pendant la guerre au front
et à l'extérieur

Du même auteur :

POÈMES

Au bénéfice des œuvres dinantaises de la Femme et de l'Enfant. — Poèmes publiés en collaboration avec Georges Laforêt, Paul Langenscheid, Felix Mansvelt. Illustrations de Paul Langenscheid. Edition Jeune-Dinant. 1918.

Chansons Tristes : préface d'André Baillon. Illustrations de Géo Carrey (Editions Sélecta, Bruxelles 1924).

COLLABORATIONS

à l'*Opinion Wallonne* — *Belgique Industrielle* — *Aurore* —
Le Thyse — *Cinéma*.

Pour paraître :

POÈMES

Le Machinisme intégral.

ROMANS

L'Affolé. — Histoire d'un déchet social.

Francine. — Notes éparses.

Contes hétéroclites. — Nouvelles diverses.

CRITIQUE

Notes cinégraphiques.

Pierre Dejardin

Rédacteur à l'Opinion Wallonne

Membre du Comité Fédéraliste de Belgique

Raymond Colleye

et le mouvement wallon pendant la
guerre au front et à l'extérieur



AVEC UN PORTRAIT



*„Pour la Wallonie libre dans
la Belgique indépendante”*

BRUXELLES

ÉDITIONS DE L'OPINION FÉDÉRALISTE

1^A RUE DU MONT BLANC

MCMXXIV

JUSTIFICATION DU TIRAGE

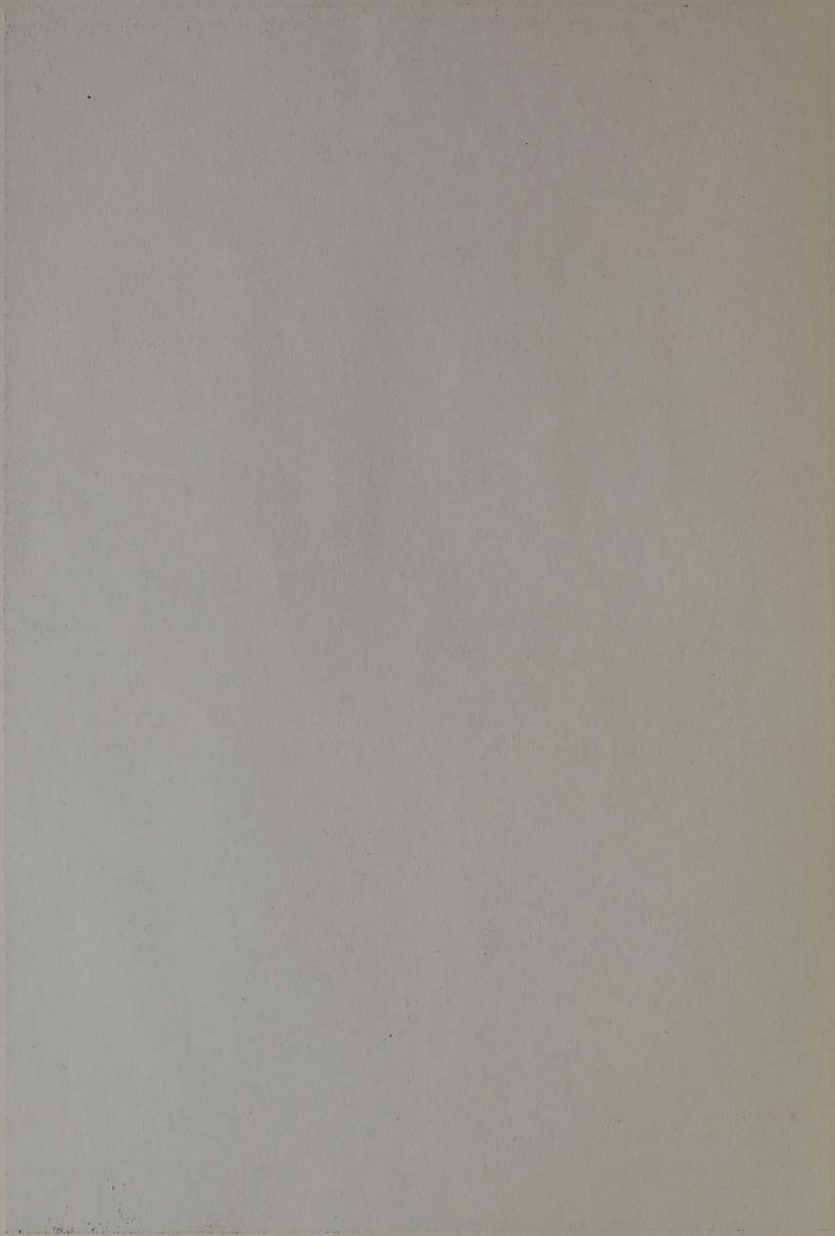
IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE: 14 EXEMPLAIRES SUR JAPON IMPÉRIAL
NUMÉROTÉS DE A A N; 12 EXEMPLAIRES SUR HOLLANDE VAN GELDER NU-
MÉROTÉS DE I A XII; ET 5000 EXEMPLAIRES ORDINAIRES NON NUMÉROTÉS.

N





M. RAYMOND COLLEYE



WATERMARK

Raymond Colleye

et le mouvement wallon pendant la guerre au front
et à l'extérieur.

I. — UN ANIMATEUR.

« Un optimiste est un animateur et certainement un être plus utile que les artisans de désespérance et de haine. »

Jules Destrée.

Raymond Colleye est, avant tout, un animateur. Il restera dans l'histoire du mouvement Wallon et du journalisme, l'initiateur d'une foule de progrès. Animateur plus que réalisateur, le recul du temps, seul, permettra de le juger à sa juste valeur et de l'apprécier comme il le mérite. Comme tous les pionniers et tous les extrémistes, Raymond Colleye attendra son heure plus que tout autre. Il a vu, il voit, il verra encore autour de lui, se mouvoir et se dresser et parvenir tels de ceux qui l'observèrent et qui réussirent, et qui réussiront à se précipiter pour recueillir les fruits de l'orientation nouvelle indiquée par notre ami. Mais peu nous importe que ces arrivistes **volent**, suivant l'expression de Colleye, **au secours de la victoire**. L'heure du lutteur sonnera un jour, et le travailleur de l'idée Wallonne, l'animateur qui sema et fit lever autour de lui les moissons dues à son effort, verra enfin l'aube de la justice !

II. ALFRED COLLEYE.

Colleye est le fils d'Alfred Colleye dont le nom restera comme celui d'un des plus puissants réalisateurs de l'idée Wallonne.

Homme de chiffres, positif, d'intelligence claire et vive, A. Colleye présida avec autorité plusieurs groupements de résistance wallonne entre 1890 et 1908. Il fut successivement le président du **Club wallon de Bruxelles**, des **Tiesses di**

Hoye, de la Ligue Wallonne de Bruxelles, de la Ligue Wallonne du Brabant et du Comité National de Défense Wallonne.

A ce brave homme qui fut un homme brave et généreux auquel le mouvement wallon doit beaucoup, Destrée, dans son histoire du Mouvement Wallon ne consacre pas une ligne. C'est pourtant à Colleye qu'Hector Chainaye dut de gravir sa première tribune wallonne, au Cheval gris, à Bruxelles en 1905, au cours d'une séance de la **Ligue Wallonne de Bruxelles** groupement auquel Colleye donna aussitôt une orientation politique.

La **Ligue Wallonne de Bruxelles** délégua H. Chainaye au fameux **Congrès de Liège** de 1905. Sans Chainaye, ce Congrès demeurerait académique. Chainaye l'anima, lui donna sa véritable orientation ; il concrétisa les revendications wallonnes dans un admirable discours qui demeure aujourd'hui encore la charte du mouvement wallon.

Le succès de Chainaye fut considérable, si considérable même que le **Congrès de Liège** chargeait à l'unanimité les délégués de la **Ligue wallonne de Bruxelles** d'organiser, en 1906, un **2e Congrès wallon** à Bruxelles.

Ce fut Colleye qui organisa ce Congrès ; il le présida avec une autorité incontestable. Chacun se souvient de sa silhouette blanche, de son bon sens, de sa lucidité et de son impartialité.

La présidence de la **Ligue wallonne du Brabant** lui fut dévolue. Le rôle de cette Ligue fut plus actif que n'importe quel mouvement politique en Belgique. Elle accumula les meetings, les tracts, les interventions de toutes sortes.

Les Belgeoisants commencèrent à s'apercevoir qu'il y avait un mouvement wallon...

La **Ligue wallonne du Brabant** édita des journaux... C'était toujours Colleye, ordonné, précis, travailleur acharné, qui mettait en œuvre. Il y eut : **l'Action wallonne**, le **Réveil wallon**, la **Lutte wallonne**.

N'oublions pas, puisque nous sommes au chapitre des journaux que Colleye lui-même avait édité en 1897 un journal de revendications wallonnes « **Le Wallon** » aujourd'hui introuvable et dont son fils garde précieusement un exemplaire encadré.

Lorsque les Chainaye sentirent que leur journal quotidien, **la Réforme** — le grand journal de la démocratie libérale — nous dirions aujourd'hui le radicalisme — périssait, Colleye prit la direction commerciale de cette feuille et tâcha,

tel un médecin, au chevet d'un malade, de lui insuffler encore une année d'existence.

Mais **La Réforme** était condamnée. Un journal quotidien ne remonte jamais un courant défavorable.

Puis, **La Dernière Heure** était née et cette **Dernière Heure** fut celle de **La Réforme** !

L'intervention d'A. Colleye eut, pourtant, ce bienfait de nous donner en 1906 et 1907 un journal quotidien Bruxellois qui défendait la cause wallonne. C'est en effet, dans **La Réforme** que les frères Chainaye posèrent les principes de la réaction wallonne.

N'oublions pas que c'est A. Colleye qui dirigea les opérations de la Liste wallonne aux élections de 1908. On sait que, sans argent, sans préparation suffisante, la liste Chainaye décrocha 5.000 voix environ à Bruxelles.

Chainaye échoua, mais il avait eu une attitude, il avait démontré qu'avec des fonds, une préparation suffisante, et des hommes, une liste wallonne à Bruxelles pouvait et peut encore envoyer un homme à la Chambre.

En tous cas, si des gens demeurent sceptiques, qu'ils se reportent à 15 ans en arrière, dans le temps que les revendications flamandes étaient moins périlleuses qu'aujourd'hui. Et qu'ils se demandent l'accueil que ferait à une liste la Colonie wallonne de Bruxelles, excédée et inquiète des succès nationalistes flamands. Nul doute que les grands partis eux-mêmes n'arriveraient rapidement à composition... Voilà ce que les dirigeants du mouvement wallon n'ont jamais voulu comprendre, paralysés comme ils le sont par leur parti. C'est à Colleye que les Wallons sont redevables de toute cette agitation wallonne dont il était le « manager », entraînant le fougueux Hector Chainaye.

Colleye fut encore le Président du **Comité National de Défense Wallonne** qui provoqua la consultation électorale de 1910 et qui fit sentir aux candidats wallons qu'un parti de résistance wallonne s'affirmait peu à peu.

Malade, fatigué, Colleye abandonna, en 1910, la présidence de la **Ligue Wallonne du Brabant** à Achille Chainaye. Il en fut nommé Président d'Honneur. Il mourut le dimanche 10 Avril 1911 au moment même où il travaillait à un rapport pour sa chère Ligue.

Les Wallons lui firent de belles funérailles mais ils l'oublièrent bientôt. Une modeste plaquette de bronze reproduisant, avec art, l'énergique profil d'A. Colleye et due au sculpteur de Rudder, orna sa tombe à Laeken. Ce fut le

dernier adieu des Wallons de Bruxelles qui n'ont plus jamais été visiter celui à qu'ils ils doivent tant.

Cette tombe est maintenant détruite faute d'argent, car sa veuve et son fils sont pauvres et dignes. Il ne restera plus rien, pas même un souvenir d'A. Colleye, réalisateur du grand réveil wallon de 1906.

Le peuple wallon est le plus ingrat de la terre !...

III. LA REVUE FRANÇAISE.

Raymond Colleye s'est, dès son adolescence, consacré à la défense de l'idéal autonomiste wallon.

Autonomiste, il l'est depuis 1908, date de la création, avec André J. Juste, de LA REVUE FRANÇAISE qui paraissait avec ce programme :

1° **Solidarité franco-wallonne,**
2° **Séparation administrative en Belgique. Entente avec les Flamands,**

3° **Participation de la Belgique à l'empire méditerranéen,** et avait réuni la collaboration de Paul Adam, Phélias Lebesgue, M. des Ombiaux, H. Chainaye, H. Krins, H. Stiernet, H. Fleischman, E. Jennissen, A. du Bois, Ph. Gaubert, Pierre Fons, Maurice Boué de Villiers, Ch. Desbonnets, A. Varlez, P. Wuille etc... etc...

LA REVUE FRANÇAISE fut annoncée sur tous les murs du pays wallon par de grandes affiches ornées du coq rouge. C'était la première fois que le mouvement wallon se servait de l'emblème du coq qui devait devenir plus tard son signe de ralliement.

LA REVUE FRANÇAISE publia douze numéros.

A ce moment, Raymond Colleye avait déjà collaboré, par une série d'articles sur le mouvement wallon, à **L'Avenir du Tournaisis.**

Il rentre à **La Réforme**, après avoir fondé avec P. H. Devos **LA BELGIQUE FRANÇAISE** et avec Decerf **LA REVUE FUNAMBULESQUE**. Ce fut là qu'il devint le brillant journaliste que nous admirons et qu'il apprit, surtout, au contact des frères Chainaye, à être un militant wallon.

IV. L'ACTION DE COLLEYE AVANT LA GUERRE.

L'action wallonne de Colleye avant la guerre fut importante et multiple. Il collabora, comme nous le verrons plus loin à des journaux quotidiens comme **L'Avenir du Tournaisis**, **La**

Meuse, La Réforme, Le Matin de Bruxelles et L'Echo d'Ostende. Il fonda La Revue Française. Il créa dans tout le pays des Jeunes gardes wallonnes qu'il fédéra entre elles par la suite. Il allait lui-même, fonder la Jeune Garde Wallonne de Charleroi avec Carlier, celle de Tournai avec Cahide et Ravez. C'est à la suite de son action que se constituèrent les Ligues Wallonnes de Charleroi et de Tournai qui existent encore aujourd'hui et montrent une belle vitalité.

Colleye fut le Secrétaire dévoué — disons l'employé désintéressé — de la Ligue Wallonne du Brabant qui, sous son secrétariat diligent et précis, compta bientôt 2 milliers de membres. Il assumait la tâche de secrétaire du Comité National de Défense Wallonne et courut le pays pour interviewer les candidats aux élections sur leur attitude considérée au point de vue des revendications Wallonnes.

Enfin Raymond Colleye fonda L'Action Wallonne avec l'imprimeur Nivellois, Dereume, excellent wallon, mort l'année dernière, silencieusement, sans que les Wallons daignent saluer ce brave homme qui, le premier, fit des sacrifices d'argent pour créer un journal Wallon. La précocité du jeune Colleye surprenait. Son père prit bientôt la direction du journal pour l'abandonner définitivement à MM. Raoul Engel et Delanum.

Colleye fonda ensuite avec Jennissen, Hector Chainaye et A. du Bois Le Réveil Wallon. Jennissen rédigeait presque seul ce journal avec Colleye. Les soucis matériels accaparèrent alors toute l'activité de ce dernier. Son père meurt. Il continue L'Intransigeant, journal quotidien d'intérêts économiques que dirigeait Alfred Colleye. Et, dans ce journal, c'est encore la finance wallonne, l'industrie wallonne qu'il défend, au mépris de ses intérêts.

Enfin, en juin 1914, le jeune militant écrit son fameux pamphlet : Wallonie, pamphlet qui soulève une émotion considérable, car Colleye y pose nettement le problème de la séparation, sinon celui de l'annexion à la France. Les journaux nationalistes l'accusent de haute trahison, les militants wallons lui envoient leur sympathie et leur admiration.

V. L'ACTION ANTIPANGERMANISTE.

La politique de Colleye eut, jusqu'à l'armistice et dès avant la guerre une action nettement antipangermanique — nous ne disons pas antigermanique — Colleye est trop respectueux des droits des peuples pour verser dans ce travers de certains hyperpatriotes. Mais, voyant un danger dans les ten-

dances hégémoniques du peuple allemand, il a créé, dès avant la guerre, **La Ligue antipangermaniste Belge** dont le président fut le regretté docteur Clément-Philippe, et dont il fut le Secrétaire-Général. A ce moment, en Belgique, c'était malgré l'insolence allemande, un titre de courage que de se proclamer anti-allemand. Colleye, que certains ont voulu faire passer pour « un folliculaire financier à la dévotion des grandes banques » (s'c) a été un des plus courageux antipangermanistes d'avant-guerre, dans son journal **L'Intransigeant**, où il attaquait régulièrement la Deutsche Bank, les grands établissements belges soumis à l'influence allemande, et où il dénonça, un des premiers, le danger de Zeebrugge — port allemand.

La guerre venue, Colleye voulut reprendre en Grande Bretagne l'action de la **Ligue Antipangermaniste** mais cette politique eut peu de succès parmi les réfugiés... Le Docteur Clément-Philippe préférait constituer **La Ligue des Patriotes** à laquelle Colleye refuse d'adhérer, au cours d'une séance constitutive tenue à Londres, où les fondateurs émettent la prétention d'interdire à Colleye toute action wallonne.

Or, en ce moment, les Flamingants commençaient déjà à s'agiter à Londres et à Paris autant qu'à Bruxelles, à Gand et à Anvers.

Colleye s'en tient donc à **La Ligue Antipangermaniste** et fait de la bonne besogne en collaborant aux journaux anglais où il publie les « **Notes d'un réfugié** » en publiant **SUPERMANIA**, en donnant plusieurs meetings sur **l'après-guerre** à Le'cester et à Birmingham avec Lord Headley de **l'Anti-Germain Union** et, finalement, en créant, (avec Clément-Philippe, du Mesnil Thoret, et P. Barlatier) la **Fédération Internationale des Associations anti-germaniques** dont il fut le Secrétaire général jusqu'à ce que ses forces le trahissent.

Cette association groupait une vingtaine de sociétés des pays all'és ; son secrétaire Général actuel est M. du Mesnil-Thoret.

Voilà les états de service anti-pangermanistes de l'homme sur lequel les nationalistes belges, inquiets de tant d'activité wallonne, jettèrent une insulte pour le moins bien choisie : « pro-allemand ! »

Car Colleye défendait à Paris, dans son journal **L'Opinion Wallonne**, la politique fédéraliste alors que von Bissing venait précisément de réaliser la séparation en Belgique. Il n'en fallait pas davantage. Pour les imbéciles, tout ce que les Allemands ont fait est, à priori, mauvais. Tout ce que produit l'Allemagne est de qualité inférieure. Et pourtant la plupart des journaux les plus chauvins sont imprimés sur du

papier allemand et les Belges, à la libération du territoire, ne se révoltèrent pas quand on continua à leur imposer la carte d'identité, idée apportée en Belgique par les Allemands.

* * *

Mais faire aux Allemands l'honneur de leur attribuer la paternité de la conception fédéraliste est une lamentable stupidité. Les Allemands ont apporté le fédéralisme de chez eux en Belgique. Ils ne l'ont pas inventé. Tous les peuples avancés en civilisation ont appliqué ce régime politique avant l'Empire germanique.

Colleye fut donc bravement fédéraliste malgré le déchaînement des fureurs nationalistes. Il le fut, malgré Neuray, ancien journaliste gallophobe, malgré Léonce du Castillon, ancien rédacteur à la *Germania*, malgré Van Goethem, Piérard, Fuss, Omessa et William Martin, tous ceux qui, à la solde des hyperpatriotes hâvrais, tâchèrent de ruiner l'action wallonne de la guerre dans l'esprit des soldats, des Wallons résidant en France et des Français.

Colleye eut d'ailleurs une façon assez crâne de leur répondre. Il arbora son nom, grand comme une enseigne, sur son journal. Il se présenta sept fois au Conseil de Recrutement de Paris qui le remit sept fois en sursis à la disposition de la presse franco-belge, estimant qu'il rendrait plus de services en s'occupant de propagande journalistique. Vers la fin de la guerre, Colleye, qu'une paralysie du bras gauche avait empêché de se battre, trouva le moyen d'aller vivre de plus près la tragique aventure. Il se fit envoyer aux armées comme correspondant de guerre, par son journal : *La Petite République*.

Colleye eut encore un geste élégant et délicat pour répondre à ses calomniateurs. Il eut une délicieuse petite fille, malheureusement morte depuis, qu'il appela du doux nom de France.

On ne peut être plus germanophile !

VI. PENDANT LA GUERRE EN GRANDE-BRETAGNE

Au péril de sa vie, en Novembre 1914, Colleye quitte Bruxelles avec sa jeune femme et gagne la Hollande sous une fausse identité bravant, pour franchir la frontière, les fils barbelés et électrisés, les espions et les fusils.

Arrivé en Hollande, il se repose quelques jours à La Haye. Il est immédiatement repéré par l'espionnage allemand...

qui lui fait proposer par un ancien banquier bruxellois, d'allures très francophiles, mais berlinois de naissance (herr Léo^{II} Reichmann) de fonder, à La Haye, un journal de propagande belge rédigé en flamand et en français ! Colleye refuse et, flairant le danger, prend le premier bateau pour la Grande Bretagne.

En Angleterre, au moment où Colleye prend pied, cela n'allait déjà plus du tout entre les Britanniques et les « réfugiés ». Les Anglais se lassaient des réfugiés et les réfugiés Flamands et Wallons commençaient à se déchirer à belles dents : **L'union — d't-on — fait la force.**

Colleye commence aussitôt, dans le **Cri de Londres**, dirigé par notre confrère J. Coudurier de Chassigne, du **Figaro**, une campagne pour défendre les Belges contre les Anglais germanophiles. Car il y eut des Anglais germanophiles. On put, par exemple, voir des réunions de Belges anti-pangermanistes, boycottées, par certains Anglais. De plus, on sait que, seule, l'initiative privée s'occupa des réfugiés belges en Grande-Bretagne, le gouvernement anglais ne se mêlant pas de cela ! Or, après trois mois d'enthousiasme, l'initiative privée se lassa. Colleye défendit âprement ses compatriotes dans **Le Cri de Londres**. Il réclama pour eux un traitement égalitaire — comme en France — et du travail. Colleye dénonça aussi le conflit linguistique de Belgique, car il se passait, en Angleterre, des choses incroyables. Dans certains centres anglais les Belges flamands formaient de véritables colonies flamingantes. Ils avaient leurs journaux, coûteux et admirablement faits et se refusaient nettement à parler le français.

Colleye mit les choses au point dans l'esprit des Anglais et lorsqu'il eut publié, dans la **Nineteen Century et After**, revue dont l'importance en Grande-Bretagne équivaut à celle de la **Revue des Deux Mondes** en France, un retentissant article sur **l'Avenir de la Belgique latine**, cet article fut reproduit par toute la presse britannique et internationale. Les Anglais ne s'étaient jamais doutés qu'il existât des Wallons en Belgique.

Colleye fut aussitôt convoqué chez Hymans, qui était alors ministre de Belgique à Londres. L'entrevue ne manqua pas d'intérêt. Hymans prétendait qu'il n'existait plus de conflit racique en Belgique, ceci à l'heure même où les forces flamingantes se groupaient en Belgique occupée et à l'extérieur, ceci au moment même où Julius Hoste envoyait aux **Débats**, une lettre fameuse dans laquelle il retraçait les revendications flamingantes.

Quelque temps plus tard, Colleye soumettait au service

anglais de la propagande un livre solidement documenté pour servir à la propagande internationale en faveur des alliés ; c'est sur l'intervention de Hymans que le livre, de l'aveu même du service britannique, fut refusé parce que Colleye se refusait à adopter, pour son pla'doyer, la thèse officielle belge.

Ces avatars n'empêchèrent pas Colleye de continuer à collaborer aux plus importants journaux et revues d'Angleterre, jusqu'à son départ pour Paris.

VII. PENDANT LA GUERRE EN FRANCE.

Quand j'ai vu ce que Raymond Colleye avait fait pour un idéal qui n'est pas du tout le mien mais qui n'est pas moins respectable pour si peu, j'ai reconnu sa poigne. Et je l'ai bien aimé ainsi.

Georges Bohy.

Sur la route de Gênes, Colleye est arrêté, à Paris, par Jennissen.

« Il faut créer un journal wallon ici », lui dit l'ardent tribun qui est, à cette heure, le distingué député de Liège

Et en effet, la situation, à ce moment, apparaissait tragique pour les Wallons.

1° Le Gouvernement de St. Adresse négligeait totalement les amitiés françaises. Il ne gardait même pas à la France une élémentaire reconnaissance conséquente de l'hospitalité qu'il en recevait. Il compromettait l'entente franco-belge. Par sa pusillanimité à l'égard des nationalistes flamands, il effrayait le Gouvernement français qui ne tarda point, par la suite (1916), à devenir circonspect à l'égard de certains hommes d'Etat de Belgique. Le Gouvernement belge tâchait d'autre part de se concilier les bonnes grâces du Foreign Office — Paul Hymans faisait les doux yeux à Londres. Si cette politique triomphait, la Belgique risquait de s'éloigner de la France pour se jeter sous l'influence britannique.

2° Les nationalistes belges : Neuray, des Ombiaux, Nothomb, Dumont-Wilden, Piérard, menaient une active campagne pour le rattachement de la rive gauche du Rhin à la Belgique comme **prix et salaire** de l'intervention belge du 4 août 1914.

Si cette politique avait triomphé, nous aurions assisté à l'abâtardissement des Wallons écrasés dans un état où les Flamands, à l'Ouest, et les Allemands, à l'Est, auraient rapidement ruiné leur originalité française.

Seuls, Royer, le regretté député de Tournai-Ath, Jean Bary,

qui lui fait proposer par un ancien banquier bruxellois, d'allures très francophiles, mais berlinois de naissance (herr LÉON REICHMANN) de fonder, à La Haye, un journal de propagande belge rédigé en flamand et en français ! Colleye refuse et, flairant le danger, prend le premier bateau pour la Grande Bretagne.

En Angleterre, au moment où Colleye prend pied, cela n'allait déjà plus du tout entre les Britanniques et les « réfugiés ». Les Anglais se lassaient des réfugiés et les réfugiés Flamands et Wallons commençaient à se déchirer à belles dents : **L'union — d't-on — fait la force.**

Colleye commence aussitôt, dans le **Cri de Londres**, dirigé par notre confrère J. Coudurier de Chassigne, du **Figaro**, une campagne pour défendre les Belges contre les Anglais germanophiles. Car il y eut des Anglais germanophiles. On put, par exemple, voir des réunions de Belges anti-pangermanistes, boy-cottées, par certains Anglais. De plus, on sait que, seule, l'initiative privée s'occupa des réfugiés belges en Grande-Bretagne, le gouvernement anglais ne se mêlant pas de cela ! Or, après trois mois d'enthousiasme, l'initiative privée se lassa. Colleye défendit âprement ses compatriotes dans **Le Cri de Londres**. Il réclama pour eux un traitement égalitaire — comme en France — et du travail. Colleye dénonça aussi le conflit linguistique de Belgique, car il se passait, en Angleterre, des choses incroyables. Dans certains centres anglais les Belges flamands formaient de véritables colonies flamingantes. Ils avaient leurs journaux, coûteux et admirablement faits et se refusaient nettement à parler le français.

Colleye mit les choses au point dans l'esprit des Anglais et lorsqu'il eut publié, dans la **Nineteen Century et After**, revue dont l'importance en Grande-Bretagne équivaut à celle de la **Revue des Deux Mondes** en France, un retentissant article sur **l'Avenir de la Belgique latine**, cet article fut reproduit par toute la presse britannique et internationale. Les Anglais ne s'étaient jamais doutés qu'il existât des Wallons en Belgique.

Colleye fut aussitôt convoqué chez Hymans, qui était alors ministre de Belgique à Londres. L'entrevue ne manqua pas d'intérêt. Hymans prétendait qu'il n'existait plus de conflit racique en Belgique, ceci à l'heure même où les forces flamingantes se groupaient en Belgique occupée et à l'extérieur, ceci au moment même où Julius Hoste envoyait aux **Débats**, une lettre fameuse dans laquelle il retraçait les revendications flamingantes.

Quelque temps plus tard, Colleye soumettait au service

anglais de la propagande un livre solidement documenté pour servir à la propagande internationale en faveur des alliés ; c'est sur l'intervention de Hymans que le livre, de l'aveu même du service britannique, fut refusé parce que Colleye se refusait à adopter, pour son pla'doyer, la thèse officielle belge.

Ces avatars n'empêchèrent pas Colleye de continuer à collaborer aux plus importants journaux et revues d'Angleterre, jusqu'à son départ pour Paris.

VII. PENDANT LA GUERRE EN FRANCE.

Quand j'ai vu ce que Raymond Colleye avait fait pour un idéal qui n'est pas du tout le mien mais qui n'est pas moins respectable pour si peu, j'ai reconnu sa poigne. Et je l'ai bien aimé ainsi.

Georges Bohy.

Sur la route de Gênes, Colleye est arrêté, à Paris, par Jennissen.

« Il faut créer un journal wallon ici », lui dit l'ardent tribun qui est, à cette heure, le distingué député de Liège

Et en effet, la situation, à ce moment, apparaissait tragique pour les Wallons.

1° Le Gouvernement de St. Adresse négligeait totalement les amitiés françaises. Il ne gardait même pas à la France une élémentaire reconnaissance conséquente de l'hospitalité qu'il en recevait. Il compromettait l'entente franco-belge. Par sa pusillanimité à l'égard des nationalistes flamands, il effrayait le Gouvernement français qui ne tarda point, par la suite (1916), à devenir circonspect à l'égard de certains hommes d'Etat de Belgique. Le Gouvernement belge tâchait d'autre part de se concilier les bonnes grâces du Foreign Office — Paul Hymans faisait les doux yeux à Londres. Si cette politique triomphait, la Belgique risquait de s'éloigner de la France pour se jeter sous l'influence britannique.

2° Les nationalistes belges : Neuray, des Ombiaux, Nothomb, Dumont-Wilden, Piérard, menaient une active campagne pour le rattachement de la rive gauche du Rhin à la Belgique comme **prix et salaire** de l'intervention belge du 4 août 1914.

Si cette politique avait triomphé, nous aurions assisté à l'abâtardissement des Wallons écrasés dans un état où les Flamands, à l'Ouest, et les Allemands, à l'Est, auraient rapidement ruiné leur originalité française.

Seuls, Royer, le regretté député de Tournai-Ath, Jean Bary,

l'ancien directeur de LA GAZETTE et Colleye élevèrent la voix contre cet impérialisme.

3° Insatiables, les mêmes impérialistes revendiquaient en même temps le Luxembourg malgré les protestations des Luxembourgeois. Comment les Wallons eussent-ils accepté de s'associer à une telle campagne tandis qu'ils invoquaient, pour eux-mêmes, le respect du droit que doivent avoir les petites nations de disposer d'elles-mêmes ?

4° Certains Belges menaient une inquiétante campagne pour sauver l'Autriche catholique.

5° Le Mouvement pour l'Indépendance des petits peuples était général, à la faveur des grandes idées de la guerre. Toutes les nations revendiquaient leurs droits à la vie autonome ; la Wallonie, seule, allait-elle demeurer muette dans le concert des peuples ivres de liberté ? La Wallonie allait-elle renoncer à ses droits à l'autonomie administrative et culturelle ? Grâce à **L'Opinion Wallonne**, les Wallons ont, eux aussi, fait entendre leur voix à Paris, pendant la guerre, comme les Flamands l'ont fait par l'organe de 14 journaux (publiés même **quotidiennement** en France, Grande-Bretagne et Hollande).

Quelle reconnaissance doit la Wallonie à Colleye pour cette attitude !

6° Personne, parmi les soldats et les Belges de l'extérieur, n'ignorait que les nationalistes flamands avaient déclenché une vigoureuse offensive en Belgique occupée. Les Wallons de Paris comprenaient combien serait périlleuse la tâche des Wallons demeurés au Pays pour créer un mouvement de réaction dont la légitimité, pourtant, n'échappe à personne.

Dans ces conditions, c'était aux Wallons de l'extérieur qu'il appartenait de réagir.

On ne connaissait pas encore les intentions des chefs du nationalisme flamand. N'allaient-ils pas profiter de l'occupation allemande et de l'inertie wallonne pour gagner à leur doctrine une majorité contre laquelle la Wallonie, mal préparée, serait impuissante à l'avenir ?

Il fallait préparer les Wallons à l'œuvre autonomiste, que, très légitimement, la Wallonie devait opposer aux aspirations flamandes.

VIII. FONDATION DE « LA WALLONIE »

Colleye fonda donc LA WALLONIE. C'était un tout petit journal que son fondateur créa en dépensant 200 frs. de sages maigres économies.

Le journal débuta par un article programme de Jennissen. Son succès fut, immédiatement, très vif.

Les abonnements du front se firent chaque jour plus nombreux. Colleye se vit obligé de prendre des bureaux et de recruter du personnel.

Mais, au 3ème n°, il fut avisé par le Gouvernement militaire de Paris que LA WALLONIE était interdite. Il sollicita des explications. Elles lui furent refusées.

L'affaire était claire !...

Le petit journal avait un tel succès que le Gouvernement de St. Adresse, pris de peur, avait prié le Gouvernement français d'en interdire la publication.

Entre alliés, on se fait des politesses. LA WALLONIE fut, non point **suspendue**, mais **interdite**. C'était la première fois, en France, « Pays des Droits de l'Homme et du Citoyen », qu'un journal était INTERDIT, même pour faits graves. Le Gouvernement se contentait de suspendre des journaux pour quelques jours. Il n'osait pas les tuer, trop respectueux qu'il était de la liberté de la Presse. Il fallait que le Gouvernement féodal de St Adresse inventa cette mesure radicale.

Mais Colleye n'était pas homme à se laisser faire.

Il profite de l'interdiction de LA WALLONIE pour mener une campagne de protestation dans la presse française. LE SOIR (de Paris), suivi de plusieurs autres quotidiens, publie une note très documentée sur l'incident. Le Gouvernement de St. Adresse n'avait certes point prévu que l'interdiction du journal Wallon provoquerait l'effet contraire de l'étouffement qu'il avait souhaité.

M. de Broqueville voulait enterrer la question wallonne. Voici que, par la faute des maladroits de St. Adresse, toute la presse française s'occupait de l'affaire et révélait au public étonné le dualisme wallo-flamand.

Colleye provoqué en même temps, de ses lecteurs et des abonnés — auxquels il envoie une longue circulaire protestant contre l'abus de pouvoir du Hâvre — une avalanche de lettres de protestations.

Intervention auprès du Gouvernement français.

Mais là ne s'arrêta pas le mouvement de réaction de Colleye qui — ceux qui le connaissent ne l'ignorent point — n'est pas vite abattu. Le « ressort » de Colleye est, en effet, merveilleux. Ses amis ont pu le voir, rédigeant son journal, qui devait paraître, à côté de la chambre où reposait son enfant morte. On l'a vu subissant les plus violents coups, du sort sans que rien ne vint, en apparence, altérer son visage ni, surtout, paralyser son action toujours vive et ordonnée.

Dix fois ses ennemis ont cru l'abattre sous les calomnies soit en le faisant passer pour un homme vendu à l'ennemi, soit en insinuant qu'il avait trempé dans un krach financier. Tous les moyens sont bons, pourvus qu'ils réussissent. Pour tuer Colleye, qui a de l'endurance, qui se relève, qui se défend avec méthode, sans défaillance, il faut autre chose !

Colleye entraîne alors **l'Union Wallonne de France** dans son mouvement de protestation.

L'Union Wallonne de France, sur la proposition de son Président Gilbert, émet un ordre du jour et **décide d'intervenir auprès du Gouvernement français.**

Il est bon de signaler, ici, que ce sont les Wallons de l'U.W.F. qui, pour la première fois, en avril 1916, ont exposé officiellement la question wallonne au Gouvernement de la République.

La délégation de l'Union W. F. se composait de MM. Léon Lobet, Marcel Loumaye, Oscar Gilbert, tous trois membres de l'**Assemblée Wallonne** et de M. Joseph Hulet, Trésorier de l'U.W.F.

Elle fut reçue par M. Tissier, chef du service politique, à qui elle lut une **Note** rédigée par M. Léon Lobet.

* * *

Cette intervention eut, par la suite, comme on le verra, d'heureux résultats.

* * *

Pourtant, Colleye ne s'en tint pas là. Ayant conclu un accord avec **Le Soir** (de Paris), il continua, au nez et à la barbe du Gouvernement belge, à faire paraître **LA WALLONIE** dans **LA PAGE BELGE** éditée hebdomadairement par **LE SOIR** et dont le service était assuré aux abonnés de **LA WALLONIE** !!!

Grâce à cet ingénieux stratagème les articles de **LA WALLONIE** n'étaient pas censurés par les censeurs français des journaux périodiques. Ces derniers avaient reçu des ordres très sévères pour étouffer toute allusion à la question linguistique en Belgique. Mais les censeurs des quotidiens ne se préoccupaient que des nouvelles militaires. Les articles de **LA WALLONIE** paraissaient donc intégralement dans **LE SOIR** !... C'est à la suite de ce bon tour que M. de Broqueville réussit à imposer à Paris, **un censeur belge** qui opérerait, derrière le paravent de la censure française, contre les publications belges éditées à Paris.

* * *

Toute cette histoire fut connue en Belgique occupée. Les Wallons, réduits au silence par l'envahisseur, estimèrent qu'il

était scandaleux d'interdire un journal wallon alors qu'il existait à Paris, à Londres, à Calais, au Havre, à La Haye, une dizaine de journaux flamands prêchant ouvertement la doctrine nationaliste flamande et dont certains rédacteurs furent même, à la demande de M. de Broqueville, décorés par le Gouvernement français !

Quelques semaines plus tard, Raymond Colleye fit reparaître son journal, mais cette fois sous le titre de **L'Opinion Wallonne**. Jamais plus le gouvernement de Mr Briand, averti, n'accepta de l'interdire.

IX. LE PROGRAMME DE LA GUERRE.

La question des nationalismes en Belgique est des plus graves...

C. Poinso.

Quel fut, pendant la guerre, le programme du journal **L'Opinion Wallonne** dont on a tant parlé en France, en Belgique et à l'étranger ?

Le voici :

A) Entente franco-belge intégrale.

(Dans la série d'articles consacrés par l'O. W. à cette convention, on peut lire tout ce qui s'écrit depuis quatre ans sur la question).

B) Reconnaissance de la Wallonie comme peuple indépendant dans l'Etat Belge au sein de la S. D. N.

On sait que l'heureuse formule trouvée par Colleye et inscrite en manchette de son journal était « Pour la Wallonie libre dans la Belgique indépendante ».

C) Lutte contre le germanisme et le britannisme camouflés sous l'étiquette bilinguiste.

D) Fin de la dictature ministérielle du Havre. Réunion d'un Parlement des Députés belges résidant à l'étranger pour collaborer aux affaires de l'Etat.

Cette campagne porta ses fruits. Les Députés furent réunis au Havre quelques fois. Leurs palabres furent sans résultats, malheureusement.

E) Lutte contre tout impérialisme belge.

Tendance Nothomb, des Ombiaux, Neuray.

F) Reconstitution et renaissance par les alliés de la Belgique dans ses frontières intactes.

G) Reconnaissance du droit pour les peuples, notamment pour les peuples Wallon et Flamand, de se gouverner et d'organiser leur enseignement dans leur langue.

H) Etude de l'institution du fédéralisme en Belgique.

I) Lutte contre l'annexion du Luxembourg malgré la volonté des Luxembourgeois.

J) Lutte contre la contrainte bilinguiste à l'armée pendant la guerre. Droit pour les soldats Wallons de ne pas être obligés de parler le flamand pour se battre et mourir..... ou pour recevoir la juste récompense de leur bravoure.

K) Etude et préparation du recrutement régional.

L) Lutte contre la censure politique exercée par le Gouvernement belge sur la presse belge **DANS LES PAYS ALLIÉS.**

M) Entente flamando-wallonne.

N) Propagande littéraire en faveur des écrivains français en Belgique.

O) Erection d'un monument de la reconnaissance belge à la France.

Ce programme rencontra un accueil enthousiaste de la part des soldats comme des civils réfugiés en Hollande et en Grande-Bretagne ou résidant en France.

Mais il fut féroceement accueilli par les nationalistes belges. Neuray qui dirigeait LE XX^me SIECLE avant d'avoir trouvé les fonds qui lui permirent de fonder LA NATION BELGE, mit le grelot en répondant au GAULOIS qui avait trop favorablement accueilli une thèse wallonne de Colleye. Il prétendit que le programme de Colleye s'apparentait au programme extérieur défaitiste de Caillaux et que le groupe wallon de Paris avait des attaches avec Berlin. L'insulte était facile.

Heureusement, les concours arrivèrent nombreux à Colleye qui, par des miracles d'énergie et d'habileté, put, et cela jusqu'à la fin de la guerre, tirer son journal hebdomadairement sur grand format quotidien, bravant allègrement la crise du papier et de la main-d'œuvre. Il faut que l'on sache aussi que de nombreux Belges, qui lâchèrent Colleye dès l'armistice, ont soutenu la campagne du Directeur de **L'Opinion Wallonne**, tant qu'il vécut dans le doute de l'atmosphère de la Belgique occupée.

Beaucoup d'entre-eux et non des moindres ont cru que Colleye, prodigieusement actif, orateur, persuasif, journaliste redoutable, serait un des **hommes de demain**. Ils ménagèrent le jeune leader.

Plusieurs banquiers — dont certains ont aujourd'hui des

accointancés avec le Gouvernement — reçurent Colleye avec sympathie et l'aiderent.

De très nombreux parlementaires et industriels allèrent spontanément à lui.

Rien n'est surprenant à cela.

On sait que le Gouvernement belge lui-même tremblait devant la puissance nationaliste flamande. Le discours de rentrés du Roi, dans lequel il promet aux Flamands leur université est une démonstration péremptoire de cette crainte.

De même, vers le milieu de 1917, M. Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain qui exerçait à Paris les délicates fonctions de censeur officieux belge (son jésuitique travail se faisait derrière la censure française et sous le couvert des cachets authentiques de cette dernière), téléphona à Colleye pour l'aviser que « désormais le Gouvernement de Mr. de Broqueville autoriserait l'OPINION WALLONNE à parler du FÉDÉRALISME mais avec modération et prudence ».

Le Gouvernement de M. de Broqueville se ménageait lui aussi des possibilités...

Au lendemain de l'armistice tous ces gens-là lâchèrent Colleye avec ensemble. Le leader de l'Opinion Wallonne n'était même pas élu à l'Assemblée Wallonne.

C'était un homme compromettant !

X. LES COLLABORATEURS DE L'OPINION WALLONNE

Voici la liste à peu près complète des rédacteurs et collaborateurs de l'Opinion Wallonne.

En acceptant de collaborer au grand journal de la défense Wallonne, ces hommes politiques, ces écrivains, français et belges, en reconnaissaient incontestablement le programme si discuté. Ils apportaient à Raymond Colleye, avec une collaboration gratuite, l'appui de leur personnalité.

Nous avons imprimé en capitales grasses le nom des collaborateurs belges, en capitales romaines, le nom des collaborateurs français.

ALEXIS CAILLE, rédacteur en chef de *La Petite République*, à Paris ; LOUIS PUECH, ancien ministre, directeur-politique de *La Petite République*, à Paris ; GEORGES MONTFORT, directeur des Marges, à Paris ; EDOUARD DE KEYSER, homme de lettres ; J. H. ROSNY, de l'Académie Goncourt, à Paris ; JEAN RICHEPIN, de l'Académie Française, à Paris ; CHARLES RICHEL, directeur de *L'Autre France*, à Paris ; MARCEL PAQUOT, homme de lettres, aux

Armées ; **HERMANN FRENAY-CID**, homme de lettres, aux Armées ; **IVAN PAUL**, délégué du Bureau de l'Assemblée Wallonne, à Bruxelles ; **MAURICE GAUCHEZ**, homme de lettres, aux Armées ; **JEAN LURKIN**, rédacteur à L'Information, à Paris ; **EMILE DE BONGNIES**, homme de lettres, aux Armées ; **PAUL DE BLAUWE**, homme de lettres, aux Armées ; **+DE RUYTER**, homme de lettres, aux Armées ; **MAURICE HENNEQUIN**, auteur dramatique, à Paris ; **+JEAN BARY**, ancien président de l'Association des Journalistes Libéraux, rédacteur à l'Indépendance Belge et au Matin, à Paris ; **EMILE ROYER**, ancien député de Tournai-Ath ; **PAUL BRULAT**, homme de lettres, à Paris ; **DE ROYAUMONT**, conservateur de la Maison de Balzac, à Paris ; **MANOEL GAHISTO**, homme de lettres, à Paris ; **MARTIAL TENEO**, homme de lettres, bibliothécaire de l'Opéra, à Paris ; **PAUL HORION**, Président de la Jeune Garde Wallonne, à Liège ; **AUGUSTE BUISSETERET**, avocat, membre du Comité d'Action Wallonne, à Liège ; **MARIUS-ARY LEBLOND**, homme de lettres, directeur de La Vie, à Paris ; **MADAME DE SOUZA**, femme de lettres, à Londres ; **Lt FERNAND LACOURT**, pharmacien militaire, aux Armées ; **Capt. GEORGES COLLE**, ingénieur, aux Armées ; **THEO BOVY**, auteur dramatique, à Paris ; **LOUIS LAGAUCHE**, homme de lettres, à Londres ; **OSCAR GILBERT**, membre de l'Assemblée Wallonne, président de l'Union Wallonne de France, à Paris ; **OSCAR PAUL GILBERT**, homme de lettres, directeur de La Nouvelle Revue Wallonne, à Paris ; **LEON LOBET**, industriel, membre de l'Assemblée Wallonne, à Paris ; **PAUL MAGNETTE**, journaliste, directeur de La Nouvelle Revue Wallonne, à Paris ; **CELESTIN DEMBLON**, député de Liège ; **MARCEL LOUMAYE**, homme de lettres, avocat, membre de l'Assemblée Wallonne, à Paris ; **JEAN DESTHIEU**, homme de lettres, à Paris ; **+TEUGELS-DE VOS**, journaliste, Président du Syndicat de la Batellerie Belge, à Londres ; **EMILE PIGNOT**, homme de lettres, rédacteur au Soir, de Paris ; **PAUL LOUIS HERPIER**, journaliste, attaché au service de la propagande de l'armée Américaine, à Paris ; **MADAME AUREL**, femme de lettres, à Paris ; **JEAN BON**, député de Paris ; **JEAN LONGUET**, député de Paris ; **M. C. POINSOT**, homme de lettres, directeur de La Maison Française, à Paris ; **PHILEAS LEBESCUE**, homme de lettres, à Savignies ; **+PAUL ADAM**, homme de lettres, à Paris ; **+PAUL DESCHANEL**, Président de la Chambre des Députés, à Paris ; **BARON DE DORLODOT**, à Paris ; **ARMAND VARLEZ**, homme de lettres, à Londres ; **GABRIEL HANOTAUX**, de l'Académie Française ; **+ADRIEN MITHOUARD**, Président du Conseil Municipal, à Paris ; **EDOUARD HERRIOT**, Député du Rhône, à Lyon ; **FERNAND ALLARD L'OLLIVIER**, artiste peintre, aux Armées ; **MASSONNET**, artiste peintre, aux Armées ; **FERNAND VERHAEGEN**, artiste-peintre, à Paris ; **GEORGES HUBIN**, Député de Huy, à Paris ; **LUCIEN CHRISTOPHE**, homme de lettres, aux Armées ; **LOUIS BOUMAL**, homme de lettres, aux Armées ; **THEO FLEISCHMANN**, homme de lettres, aux Armées ; **PAUL DERMEE**, homme de lettres, ancien directeur de La Revue Mosane, à Paris ; **FERNAND HUBERT GRIMAUTY**, homme de lettres, avocat, aux Armées ; **FIRMIN LORAND**, étudiant en droit, délégué du Groupe des Soldats Wallons, aux Armées ; **+Dr CLEMENT PHILIPPE**, Président de la Ligue des Patriotes, à Londres ; **JULES FRANCO**, Sénateur du Hainaut, à Londres ; **FERNAND MAZADE**, homme de lettres, rédacteur en chef de La Dépêche de Toulouse ; **MAURICE WILMOTTE**, directeur de La Revue de Belgique, Professeur à l'Université de Liège, à Paris ; **ALBERT MOCKEL**, homme de lettres, ancien directeur de La Wallonie (de Liège), à Rueil ; **LUCIEN MARCHAL**,

délégué du Groupe des soldats Wallons, Docteur en Philosophie, aux Armées ; HENRI BORGINON, avocat, aux Armées ; RICHARD DUPIERREUX, avocat, Secrétaire de M. le Ministre Destrée ; ALBERT DU BOIS, homme de lettres, à Lugano ; ALPHONSE JOUET, avocat honoraire à la Cour de Paris, Vice-Président du Comité Franco-Luxembourgeois ; M. CARPENTIER, Sénateur ; EMILE JENNISSIN, avocat, délégué-général des Amitiés Françaises, à Paris ; FRANÇOIS BOVESSE, avocat, ancien directeur de Sambre et Meuse, aux Armées ; CARL O. GOEBEL, journaliste, ancien directeur du Coq Wallon, Président de La Jeune Garde de Wallonie ; GEORGES SOHIER, notaire ; MARCEL FRANCKSON, ingénieur, à Paris ; SYLVAIN BONMARIAGE, homme de lettres, à Paris ; FERNAND MERCENIER, juge de paix, à Huy ; CHARLES BRUN, délégué de La Fédération Régionaliste Française, à Paris ; FRANCIS DE CROISSET, auteur dramatique ; CLEMENT COLIN, homme de lettres, aux Armées ; JOSEPH HULET, ingénieur, ancien vice-président de La Ligue Wallonne du Brabant, à Paris.

Qui pourra dire encore, comme on l'a insinué, que l'Opinion Wallonne est l'action, isolée, d'un homme faisant cavalier seul, lorsqu'on lira cette liste des écrivains qui, en collaborant à l'Opinion Wallonne, ont, eux-mêmes, établi, fixé le programme de ce journal dont la publication fera, incontestablement, date dans l'histoire du mouvement Wallon.

XI. L'EXALTATION DE LA WALLONIE.

*Parmi les agités qui sont devenus des agitateurs, il faut citer en toute première ligne M. Raymond Colleye.
Maurice Wilmotte.*

Toute la campagne de la guerre dirigée par Colleye, fut marquée par l'exaltation constante, permanente du sentiment wallon chez les soldats et chez les Wallons résidant en France et à l'étranger, sentiment que les officiels essayaient d'abâtardir.

Colleye organise, à cet effet :

1° L'œuvre des mairaines françaises pour les soldats wallons.

Il parvient à intéresser au sort des soldats wallons — qui furent complètement isolés de chez-eux — plusieurs milliers de femmes Françaises. A tel moment, à l'O. W. un service de trois dactylographes s'occupaient sans cesse de cette délicate organisation qui demandait du doigté et du soin.

La presse française fut pour Colleye d'un grand secours dans cette œuvre méritoire, insérant sans se fatiguer des appels aux femmes de France, que centralisait ensuite l'O. W.

2° Le salon des artistes wallons.

Dans le grand salon de l'O. W., rue de Valois, à Paris,

Massonnet, Verhaegen, Allard l'Olivier et Tielemans exposèrent, pendant un mois, leurs œuvres de guerre et ce salon curieux, original, qui avait pour but de révéler des artistes wallons au public français, fut très bien accueilli par la presse française.

3° Les diners franco-wallons.

12 diners réunirent de nombreux Français et Wallons en d'utiles et d'intellectuelles manifestations (voir le chapitre que nous consacrons à cette propagande).

4° Les matinées wallonnes de l'Opinion Wallonne.

Elles furent organisées par Paul Magnette, le fils du sénateur de Liège et par Colleye. Elles avaient lieu, tous les mois, Salle Hertz à Paris. Elles étaient consacrées aux œuvres des musiciens et des poètes wallons. Des conférences de vulgarisation furent données par Célestin Demblon, M. Loumaye, P. Magnette, R. Colleye etc...

5° L'Édition des insignes au Coq Wallon.

Bientôt au front tous les soldats Wallons portèrent un insigne artistique, spécialement gravé pour l'O. W. et reproduisant l'emblème du Coq Hardy.

Cet insigne de ralliement eut un gros succès aux tranchées.

6° La distribution des cartes postales de propagande au Coq Hardy.

En même temps l'O. W. éditait des cartes postales illustrées qui s'enlevèrent par milliers reproduisant un dessin d'art du peintre tournaisien F. Allard l'Olivier et représentant un coq Wallon dressé en bataille contre l'aigle germanique, avec cette légende : Comme son frère de France, le Coq Wallon est un vaillant gaulois.

7° La permanence wallonne de la Rue de Valois.

Pour les nombreux soldats wallons venus en congé à Paris, Colleye avait organisé une permanence de renseignements gratuits qui fonctionna pendant la dernière année de la guerre.

8° Le foyer du soldat wallon,

ouvert à tous les soldats. Nos défenseurs pouvaient dans une atmosphère calme lire les journaux, consulter les annuaires et indicateurs, faire leur courrier, etc ...etc ...

Comme on le voit, grâce à Colleye, l'organisation wallonne à Paris ne le cédait en rien aux autres organisations similaires — la permanence flamande de la rue de Charonne était remarquable.

XII. LES DINERS FRANCO-WALLONS.

Colleye est un psychologue. Il connaît à fond le « wallonisme » de ses amis. Il sait qu'en les réunissant (les wallons sont gourmets) autour d'une table, il exaltera davantage les sentiments wallons des militants.

C'est pourquoi Colleye prend l'habitude d'organiser, à Paris, pendant la guerre, des **diners démocratiques franco-wallons** qui groupent des Wallons et des Français éminents.

Ces diners (ou déjeuners) fort modestes — insistons à ce sujet, nous sommes en guerre, — ont lieu chez **Véfour**, au **Filet de Sole**, au **Café Votaire** ou au **Gymnase**.

On a vu à ces diners, des Wallons notoires : **Albert du Bois**, **Albert Mockel**, **Jennissen**, **Maurice Wilmotte**, **Franckson**, **Paul Dermée**, **Oscar Gilbert**, **Léon Lobet**, **Royer**, **Hubin** ; des Français non moins éminents : **Paul Adam**, **Jean Richepin**, le sénateur **Beauvisage**, les députés **Longuet**, et **Jean Bon**, les Ministres **Long** et **Puech**, **A. Jouet**, **Charbonnel**, **Paul Louis Hervier** ; **A. Mallez**, **Léo Claretie**, **Alexis Caille**, **M. C. Poincot**, **Montfort**, **Pignot**, **G. Picard**, **J. Desthieux**, etc... etc...

On y vit même des Américains, des Luxembourgeois, des Flamands apporter à la wallonie un tribut d'admiration et de solidarité nationalistes.

Une douzaine de diners franco-wallons eurent lieu pendant la guerre.

On y entendit d'utiles discours.

Tous les Français venus-là repartaient convaincus, conquis. Ils savaient maintenant que la Wallonie existait. Ils faisaient pour elle, dans la presse et ailleurs la plus utile des propagandes.

On conçoit que le Gouvernement de St-Adresse n'était point satisfait de cette remarquable activité.

XIII. LA FÊTE DE LA WALLONIE

Qui, sauf Colleye, aurait songé à fêter la Wallonie parmi les Wallons résidant en France (Colleye n'a jamais voulu qu'on dise « en exil »).

Le leader consacre à la Wallonie deux fêtes superbes en 1916 et 1917.

Elles eurent lieu, à Paris, dans la splendide **Salle des Agriculteurs**, rue d'Athènes avec un programme d'exaltation wal-

lonne. On entendit un grand discours rappelant pieusement la patrie absente et puis des œuvres wallonnes, jouées, chantées ou dites par Madame Mary Mockel, par Mary Pironnay de la *Schola Cantorum*, par Jean Noté, Huberty de l'*Opéra*, Pattý de l'*Opéra*, Herman, violoncelliste, Parent, violoniste, Radoux de l'*Opéra Comique* et le célèbre orchestre des *Concert-Rouge*, composé de 80 exécutants, sous la direction du maître Jemin.

A-t-on mieux fêté la Wallonie, en Belgique, depuis l'armistice, d'une façon plus artistique et plus intelligente ?

Je ne le crois pas ! Nous ne le croyons pas !...

XIV. L'ACTIVITÉ WALLONNE A PARIS.

Trop de gens croient encore qu'il n'y a de courage qu'à la guerre.

Léon Lefranc

Pour baser son mouvement, Colleye commença par fonder avec Oscar Gilbert, Marcel Loumaye, Léon Lobet, Théoboy, Aillard, L'Olivier, l'*UNION WALLONNE DE FRANCE*.

L'*Union Wallonne de France* organisa des réunions de propagande wallonne tous les dimanches, à la salle *Ludo*, Avenue de Clichy.

Elle protesta contre la déclaration gouvernementale de 1916 qui reconnaissait, on s'en souvient les **droits flamands** et promettait que satisfaction serait donnée aux aspirations flamandes négligeant ouvertement les aspirations de la Wallonie.

Elle appuya, par des ordres du jour, la politique de l'O. W. Elle organisa, avec ce journal, la fameuse fête wallonne de mai, 1916, au Théâtre Malakoff, Avenue Malakoff.

Vers l'été de 1917, l'action de l'*Union Wallonne de France* ne lui paraissant pas suffisamment radicale, Colleye fonda la *Ligue de Défense Wallonne* dont le Comité se composait de M.M. J. Hulet, Franckson, Lieutenant Henquinez, Paul Dermée, Lucien Marchal, Firmin Lorand, etc... etc...

La *Ligue de D. W.* lança un manifeste dont la publication dans l'*Opinion Wallonne* fut copieusement censurée.

Elle organisa plusieurs réunions de propagande à Paris

* * *

Une des manifestations les plus importantes de l'activité wallonne à Paris fut, comme nous l'avons dit plus haut, le manifeste de l'*Union Wallonne de France*, à l'occasion de

l'interdiction du journal **La Wallonie** par le Gouvernement Français.

Reportons aussi nos lecteurs aux différentes manifestations d'activité de Raymond Colleye et de son journal **l'Opinion Wallonne** que nous signalons au cours de cette brochure.

Mais il était inimaginable pour nos bons officiels qu'une propagande wallonne aussi multiple en même temps qu'homogène put se développer en France sans être l'objet d'attaques violentes.

Ces attaques, les officiels du Havre et leurs services ne les épargnèrent point à Colleye et à son journal.

Inutile de préciser que la plus élémentaire manœuvre consistait à essayer d'envoyer Colleye sur la ligne de feu.

Mais, malheureusement pour le Directeur de **l'Opinion Wallonne**, les médecins militaires l'avaient déjà réformé. contre son gré, pour une paralysie partielle du bras gauche qui défend à notre ami tout travail de ce membre.

Ceci n'empêche point l'autorité militaire de convoquer Colleye tous les trois mois à la **Nouvelle-France**, (cette grande caserne de la rue du Faubourg Poissonnière que les Belges ont bien connue pendant leur séjour à Paris), pour le livrer à l'examen attentif des médecins.

Un jour, celui d'entre ces derniers, qui était réputé le plus intransigeant, le major Moenart se permit, tout en auscultant Colleye de l'ausculter également sur la politique de **l'Opinion Wallonne** !

Ces moyens élémentaires ne réussissant pas, on vit bientôt des « mouches » mystérieuses se mettre en rapport avec les imprimeurs de l'O.W. et chercher à faire couper au journal le maigre crédit que lui accordaient les ateliers parisiens déjà acculés par les difficultés de la guerre.

Plusieurs fois les interventions réussirent à demi et l'O. W. parut avec quelques jours de retard.

Au front, la chasse s'organisait également aux hommes qui lisaient l'O. W.

De Ceuninck, le général-ministre de la guerre, avait, nous l'avons dit, interdit aux vendeurs militaires de fournir le journal aux soldats. Les chefs pour faire du zèle, s'en mêlaient et c'était bientôt le boycottage, à l'armée, du seul journal wallon paraissant en France.

Le fait de se déclarer **Wallon** était une tare.

Toutes ces mesures n'empêchèrent pas le journal de vivre, de prospérer, de compter, vers la fin de la guerre, près de 10 mille lecteurs à l'armée.

Au repos, les Wallons se réunissaient. Ils s'étaient cotisés pour souscrire un abonnement au journal. L'un d'eux lisait les articles et les nouvelles. La lecture finie les Wallons se cotisaient et envoyaient une obole au **fonds de la propagande**. ... Ce fonds de propagande atteint rapidement 20 mille francs envoyés, sou par sou, par les soldats, avec d'admiratives lettres d'approbation, dont Colleye conserve précieusement, la collection, témoignage de l'opinion populaire.

La campagne contre l'O. W. prit alors une autre forme

XV. LOUIS PIÉRARD.

Un jour, on vit débarquer Louis Piérard à Paris. Le jeune politicien socialiste quitta La Haye après avoir fait dire, par tous les journaux, qu'il abandonnait sa femme et ses trois enfants pour aller s'engager. Il s'engagea, en effet, sous les ordres du général Gustave Hervé, à **La Victoire**, pour y rendre compte des opérations militaires.

Que venait faire Piérard à Paris ? Quelle mystérieuse consigne ce jeune littérateur de Frameries avait-il reçue du Hâvre ?

Car, ne l'oublions pas, Piérard fut, de tout temps, très près des gens du pouvoir. Sa situation de rédacteur au compte-rendu analytique de la Chambre lui ouvrit des portes. Intrigant, souple, débrouillard, et pas trop casseur de vitres, Piérard profita de sa place et de ses relations.

Louis Piérard eut une « belle guerre ». Il continua à toucher les émoluments de rédacteur du compte-rendu analytique, il collabora aux journaux belges officieux de La Haye, puis arrivé à Paris, il devint secrétaire du député-ministre Brunet, et correspondant de guerre de **La Victoire** de Hervé. A la rentrée, pour le récompenser de ses loyaux services, il était tête de liste à Mons.

Quels furent ces services ? Piérard fut attaché, avec Terwagne, au **Bureau Belge d'Informations** de La Haye. Curieux bure au qui informait davantage les Gens du Hâvre sur l'action des Belges en Hollande, que les Belges en Hollande sur les affaires qui eussent pu les concerner.

Le Député socialiste — aujourd'hui radical — Modeste Terwagne, le gros blakboulé d'Anvers, dirigeait ce bureau, en excellents termes avec le Hâvre. J'ai, sous les yeux, un mémoire que Terwagne adressait au Ministre compétent sur **l'activité et l'orthodoxie des journaux belges en Hollande**. Autrement dit, Terwagne faisait la mouche.

Son complice Piérard aussi sans doute ? Je le suppose puisqu'il semble avoir été chargé de **diviser à Paris les forces wallonnes qui inquiétaient le Havre.**

Piérard commença par faire une visite à l'O. W. et lui envoya un article. Quelque temps après, un publiciste belge qui rédigea au **Mercure de France**, après Eekhoud, la rubrique **Lettre de Belgique**, entamait une campagne violente contre **l'Opinion Wallonne.**

Ce Fuss-Amoré (Fuss=pied, en allemand) profitait de la large liberté accordée par le **Mercure** à ses collaborateurs. Il en fit un véritable abus de confiance. Il osa insinuer, — avec quelle adresse, — que le mouvement de l'O. W. devait être subventionné par Berlin. Piérard (Fuss-Amoré ne le cachait même pas), avait fourni son témoignage — Colleye était passé par la Haye en allant à Londres, **donc**, il avait vu les Allemands. Comme si Colleye, en quittant Bruxelles avait pu emprunter une autre voie !

La polémique s'ouvrit et Colleye se défendit avec tous les droits que lui conférait la loi. Sa lettre de réponse est dans la collection du **Mercure.**

Depuis, Fuss n'osa plus insister mais, sans jamais citer de nom, il tâchait encore dans chacune de ses **lettres**, de créer une atmosphère de méfiance autour de l'O. W.

Quelques semaines après, c'est **l'Eclair** qui reprenait l'accusation « anonyme ».

Ce journal dut bientôt se rétracter.

Enfin, après un voyage (?) de Piérard en Suisse, William Martin, dans le **Journal de Genève**, ajoutait sa voix à celle de Fuss et de Omessa. Il fut immédiatement muselé.

Quant à Piérard, en désespoir de cause, il attaquait jésuitiquement les Wallons dans un journal de la Suisse allemande. Voilà la besogne d'un Wallon, membre de **l'Assemblée Wallonne** — pendant la guerre ! ! !

Depuis, à la Chambre, Piérard continua, à différentes reprises à vitupérer **l'Opinion Wallonne**, dont il fut d'ailleurs la tête de turc — par un juste retour des choses — depuis sa trahison. Car ce politicien caméléon n'hésitait pas à déclarer à Colleye, qu'il rencontrait quelques mois après l'armistice au **Cercle Montois** : « Je suis d'accord avec vous, désormais, pour résoudre la question belge par le séparatisme ».

Solution qu'il se hâtait d'aller combattre d'autre part

XVI. LA PROPAGANDE DANS LA PRESSE.

Un système nous paraît équitable lorsqu'il nous est favorable ; arbitraire lorsqu'il contrecarre nos intérêts.

Franklin.

Il n'est pas un journal, auquel il ait appartenu, dans lequel Colleye, au mépris même de ses intérêts, n'ait défendu la Wallonie, les Wallons et la France.

En Grande-Bretagne, il révéla la Wallonie aux Anglais dans le **Western Daily Mercury**, dans l'**Oxford Times**, dans la **Financial Review of Review**, dans la **Nineteen Review of Review**, dans le **Cri de Londres**, dans le **Daily Graphic**.

En France, il dirigea, dans les colonnes du **Soir** (de Paris), un journal pour les Belges appelé **Le Soir Belge**. Les Français considérant tous les Belges comme des étrangers parlant le flamand, Colleye entreprit aussitôt de combattre cette opinion grâce à cette tribune.

Sous l'impulsion de Colleye, **Le Soir**, de Paris, et **La Petite République** (qui avait en ce moment là une grande vogue grâce à la collaboration d'un groupe de 50 parlementaires), furent les deux seuls journaux quotidiens de Paris qui défendirent le point de vue Wallon, en opposition au point de vue Belge, dans les affaires extérieures.

Rentré en Belgique, à l'armistice, Colleye continue à envoyer des **Chroniques de Belgique** à **La Petite République**, jusqu'au jour où, malgré deux ans de collaboration à ce journal, une intervention de M. Emile Vandervelde auprès de M. Dejean, Directeur de la P. R., fait cesser cette collaboration subversive, parce que trop sincère.

Pour défendre ses idées, Colleye, qui ne vit que de sa plume perd, une fois encore, une collaboration rémunératrice.

Colleye dirige ensuite les services parisiens de **Midi** et chacun se souvient des notes qu'il envoie à ce journal dans le sens des principes franco-wallons.

Il voulait enfin faire de son quotidien **Les Nouvelles**, un grand journal d'amitiés françaises à Bruxelles.

Il publie encore plusieurs articles sur la Belgique dans l'**Œuvre**, de Paris ; l'**Eclaireur**, de Nice, **Le Journal d'Esch**, **La Suisse**, de Genève, etc...

Bref, il crée une agence de Presse à Paris qui publie un **bulletin quotidien**, dans lequel Colleye ne cesse de défendre le programme belge francophile.

Il n'est point jusqu'en Amérique du Sud où Colleye porta la bonne parole wallonne au cours d'interviews accordées au célèbre journaliste argentin Alejandro SUX et parues dans *El Diario* de Mexico, grand quotidien de 32 pages.

Si nous ajoutons que pendant toute la guerre, *l'Opinion Wallonne* fut envoyée toutes les semaines à tous les journaux de France et de l'Étranger, dites s'il y a un Wallon qui fit, pour son pays, une propagande plus utile et plus féconde que Colleye à qui nous devons, certes, un peu du revirement de la politique française naguère égarée sur le dualisme flamando-wallon.

XVII. LA PROPAGANDE LIVRESQUE.

Raymond Colleye ne s'est pas contenté de faire, dans les presses belge, française et anglaise, une utile propagande en faveur des idées qui lui sont chères. Il a tenu à donner à cette propagande des assises solides et durables.

Il a donc publié toute une série de livres de doctrine qui attestent sa valeur documentaire et scientifique. Car Colleye est, avant tout, un véritable scientifique, un technicien du mouvement wallon. Il s'est aisément rendu compte qu'il ne suffisait pas d'écrire des articles enflammés à la plus grande glorification de la patrie wallonne, mais que le militant convaincu qu'il a toujours été, se devait de connaître à fond le mécanisme très subtil de la politique wallonne, et de le faire connaître à ses compatriotes et aux étrangers.

Les différents volumes publiés par Raymond Colleye sont tous doués d'un intérêt très spécial et ils montrent l'effort fourni par le leader wallon pour doter la Wallonie de précis fort complets de la politique wallonisante.

Colleye a publié, en Angleterre, deux ouvrages qui, édités en langue anglaise, eurent un énorme retentissement.

Supermania ou The Spiders Webb, fort volume édité en 1915, à Londres, par Iris et C^{ie}, démontre, à l'aide de minutieux documents, le travail de pénétration accompli par l'Allemagne dans le monde entier. Un remarquable chapitre y est consacré à l'étude de la psychologie germanique et la Belgique fait l'objet de plusieurs autres chapitres très étudiés. La presse anglaise a salué, avec enthousiasme, la publication de cet intéressant volume. Un résumé de l'édition anglaise a paru en français, en 1915, aux Editions Delandre, à Paris, sous le titre : **L'Avant-guerre en Belgique**.

C'est alors que Colleye écrivit : **Le Nationalisme Français**

de la Belgique (Editions Sansot, Paris, 1915). Cette œuvre vraiment maîtresse, apparaît, avant tout, comme une sorte de bréviaire du mouvement wallon. Lorsque le complot du silence actuellement ourdi contre Colleye, dans la grande presse belge, aura pris fin, on reconnaîtra que le jeune militant wallon est le seul écrivain qui ait donné, au mouvement wallon, des directives et une doctrine. Tandis que les autres propagandistes se contentaient d'énoncer des revendications d'ordre purement matériel et de les commenter, Colleye donnait au parti wallon, son véritable statut moral. Il rappelait qu'un parti devait avoir une politique et que cette politique devait se baser sur des considérations scientifiques, historiques, psychologiques, ethniques.

La résistance wallonne a maintenant sa philosophie, au même titre que la doctrine catholique, ou la conception communiste... Colleye, en définissant les principes du nationalisme, en dégagant de ces principes le nationalisme latin, français, de la Wallonie, en précisant exactement certaines vérités historiques (cruelles aux âmes belgicistes) s'est révélé comme l'animateur incontestable de cette doctrine. Ceux qui viendront après lui ne pourront que compléter son œuvre.

Or, voici ce que disait, de Colleye et de son œuvre, l'éminent professeur de l'Université de Liège, Maurice Wilmotte, dans la *Revue des Nations Latines* (Paris, 11-9-1918) :

« Parmi les agités qui sont devenus des agitateurs, il convient de citer en toute première ligne, M. Raymond Colleye... J'ai toujours résisté à la sorte d'attirance qu'exerçait sur ma curiosité l'amusante verve du directeur de l'Opinion Wallonne, ses initiatives, ses départs audacieux, sa crânerie et son style. Celui-là n'a certes rien du bureaucrate tapi derrière ses cartons et pape-rassant à perte de vue. Il a du mordant et de la dialectique.... »

A refeuilleter la collection de son journal, j'éprouve plutôt de l'embarras, tandis que je m'efforce d'analyser sa pensée très remuante et quelque peu vagabonde toutefois, je crois tenir le meilleur de celle-ci puisque j'ai lu son récent petit livre le « Nationalisme français de la Belgique ».

La Revue de Paris écrivait à son tour (1-7-8) :

« M. Colleye présente et défend sa thèse avec ardeur. Il aidera le public français à comprendre la question wallonne. »

La Revue des Indépendants (6-7-18) reconnaît que :

« Dans cette forte et intéressante étude, M. Raymond Colleye, démontre avec Albert du Bois que la Belgique et la France pourraient être unis par des liens moraux économiques voire militaires sans modifier, pour cela, leurs statuts d'Etats indépendants. C'est parfaitement pensé et conçu. »

M. Philéas Lebesgues, dans **Les Fleurs d'Or** (Nice 1-4-18) déclare lui, que...

« *Le titre de ce livre requiert immédiatement l'attention ; il pose au regard de la guerre un passionnant problème,...* »

La France Nouvelle (1-7-18) avoue :

« *On lira avec intérêt et sympathie ce livre curieux où l'auteur discute la question du nationalisme français de la Belgique ; il montre que la conception du nôtre est trop étroite et c'est possible...* »

Mr. C. Poinot dit dans **Le Pays** (17-1-18) :

« *La question des nationalismes en Belgique est des plus graves... Tous les Wallons liront ce court mais substantiel volume que je conseille aussi aux bons Français.* »

Mr. Victor Margueritte, dans **L'Information Universelle** a, lui aussi, affirmé que c'est.....

« *... Représentant de tout un courant d'opinion qu'a dirigé d'abord en Belgique, Albert du Bois et dont il se fait l'historien documenté, M. Colleye veut montrer aux Français quelle injustice ils commettent en excluant les Wallons de la Nation Française.* »

Mr. Sylvain Bonmariage rappelle aussi dans **La Justice** (19-5-18) que :

« *M. Raymond Colleye, qui soutient avec un courage inlassé, depuis dix ans, la propagande française en Belgique, dans un excellent ouvrage qui s'intitule Le Nationalisme français de la Belgique, nous démontre toute la loyauté des Français de Sambre-et-Meuse.* »

La Paix par le Droit (25-6-18) définit ainsi l'

« *...ouvrage nourri, substantiel, et attrayant.*

M. Colleye développe avec autant de cœur que de talent sa séduisante conclusion. »

Mr. F. J. Desthieux dit, dans **L'Ame Française** (21-8-19) :

« *Ce livre étonnera peut-être tous les Français ignorants des choses de l'étranger....* »

Mr. Paul Adam prétend, dans **L'Information** :

« *M. Raymond Colleye rappelle fort opportunément les faits de l'histoire dans son étude...* »

Enfin, Mr. Manoël Gahisto, dans **La Vie** (1-8-15) :

« *On ne saurait trop reconnaître le talent avec lequel M. Colleye assemble des arguments et qui est fort au-dessus des moyens de polémiques courantes, ainsi que l'importance du problème auquel sa thèse se rattache.* »

Voilà, je crois, des témoignages suffisants pour que l'on puisse affirmer le classicisme du livre de Colleye et sa parfaite maturité scientifique.

* * *

Raymond Colleye publia ensuite en France : **Ce que veulent les Wallons**, curieuse brochure qui donne, en un saisissant résumé, toute la conception wallonne. Cette étude fut écrite à l'usage des Français qui ignoraient tout des affinités franco-wallonnes et de la douloureuse position de la Wallonie dans l'Etat Belge.

* * *

Rentré en Belgique après l'armistice, Colleye publie : **La Wallonie en Péril** (chez Hallet, éditeur, Charleroi) ; c'est le compte-rendu sténographique d'un discours qui compte parmi les plus complets et les plus précis qui furent prononcés sur le mouvement wallon. Le jeune et fougueux orateur wallon, avait, en des phrases d'une belle envolée et d'un rythme parfait, recherché et réfuté toutes les objections. Il avait retracé l'action des Wallons en France, durant la guerre. Il donnait au mouvement wallon, non seulement un programme incontestablement parfait, mais aussi un curieux projet de révision de la constitution belge.

* * *

Enfin, Colleye a publié **La Wallonie et la France**, premier ouvrage d'une trilogie qui, complète, posera les bases d'une politique belge, non seulement intérieure, mais extérieure et donnera, sur l'ensemble du mouvement wallon, des précisions d'un opportunisme bien nécessaire, nous le constatons sans cesse. Les deux volumes, qui doivent compléter cette trilogie seront : **A la Recherche d'une politique extérieure et La Politique Wallonne**.

C'est dans **La Wallonie et la France** que Raymond Colleye après avoir défini exactement les liens précis qui attirent la Wallonie vers la France, et qui font que la Wallonie serait plus exactement et plus harmonieusement à sa place dans le cadre français, préconise le remède immédiat de l'alliance Franco-belge.

Voici ce que dit, de **La Wallonie et la France**, **L'Action Coloniale** de Paris :

« *M. Raymond Colleye, l'ardent leader de la Wallonie Française, — ou de la France wallonne, si vous préférez — a fait le recensement des influences latines et gallo-latines en Belgique. Il ne craint pas de commettre le crime précité puisque, ainsi qu'il nous le prouve, la Belgique n'a jamais été une patrie, mais une nation forte comparable à une vaste association com-*

merciale. La guerre a peut-être reconcilié Wallons et Flamands sous le signe de l'union sacrée. Cette institution passagère perdit toute sa vertu coercitive dès 1918, et, depuis, un malaise de plus en plus évident prélude en Belgique à une rupture fatale entre les associés de la firme sociale si bien définie par M. Raymond Colleye.

Cette éventualité redoutable, n'effraye pas l'auteur de La Wallonie en péril, au contraire. Le régime fédéral lui offre une solution logique et conforme aux actuelles conceptions fédéralistes envisagées par certains pour la paix et le bonheur de l'Europe.

L'admirable, humaine, précise, en un mot la naturelle définition que M. Raymond Colleye nous donne du nationalisme est non d'un disciple de Mancini, mais d'un émule du grand juriste italien. Elle nous permet d'équilibrer, de concilier le patriotisme de M. Barrès avec l'internationalisme de M. Jaurès. Le nationalisme devient l'axe de cette double confraternité, immense balancier d'amour.

M. Raymond Colleye s'arme parfois de l'histoire de la Wallonie. Elle ressemble à la notre, et lui permet d'affirmer rigoureusement ce que le droit prouvait déjà et ce que l'avenir confirmera.

XVIII. LA PROPAGANDE AU FRONT.

Un seul homme fut dans son rôle sous le feutre et sous l'habit noir : c'est Colleye qui risqua sa santé, sa liberté et son honneur à parler au nom de ceux de SA RACE.

F. H. Grimaudy.

A part l'envoi de **L'Opinion Wallonne** au front, expédition assurée, bien malgré lui, par le service postal militaire belge, il n'y eut à vrai dire, aucune propagande wallonne au front belge.

Mais il est intéressant de signaler ici les amusantes contradictions qui opposèrent, au sujet de **L'Opinion Wallonne**, le pouvoir civil au pouvoir militaire.

Tandis que le pouvoir civil belge censurait à Paris **L'Opinion Wallonne** et ne lui permettait de publier que ce qu'elle autorisait à grand peine, le pouvoir militaire n'en interdisait pas moins la vente de **L'Opinion Wallonne** par les porteurs militaires de journaux. Le grand quartier général n'osa pourtant jamais interdire, durant la guerre, l'envoi de **L'Opinion Wallonne** par les postes de l'armée.

Il a fallu l'armistice pour que l'inéffable Fulgence Masson, ministre de la guerre et traître à la Wallonie, interdit aux postes belges de transporter les numéros de **l'Opinion Wallonne**, destinés aux soldats de l'armée d'occupation. Cette interdiction provoqua, d'ailleurs, à la Chambre, une protestation de M.M. Destrée, Winandy et Buisset.

Durant toute la guerre, afin de raviver, dans les cœurs des soldats wallons, le souvenir de la patrie wallonne, Raymond Colleye leur envoya des médailles frappées à l'emblème du Coq hardi et des cartes postales, et il ouvrit, pour les soldats wallons de Paris ou de passage dans cette ville, une permanence et un foyer.

Des soldats venaient trouver Colleye. Ils voyaient en lui un véritable chef, « **soldat sous son habit civil** » comme l'a dit Grimauty qui ajoutait : « **Colleye a fait plus pour défendre la Wallonie que beaucoup d'entre nous sous l'uniforme** ». Car Colleye défendait les soldats wallons, les réconfortait, leur parlait de leur terre natale et, dans la rubrique de son journal intitulée : **En Pays Wallon**, leur donnait d'émouvantes nouvelles de « **chez nous** ».

Des soldats venaient, en très grand nombre, trouver le Directeur de **l'Opinion Wallonne** afin de lui demander d'organiser, au front, la résistance wallonne contre les abus bilinguises. La puissance de Colleye était énorme. En écrivant ces lignes, j'ai, devant moi, l'émouvante collection de plus de dix mille lettres de soldats wallons, lettres caractéristiques de leur état d'âme et de la confiance qu'ils avaient en Colleye qui, s'il l'avait voulu, aurait pu devenir, de Paris, le chef d'une force wallonne occulte à l'armée. C'est tellement vrai que nombre de soldats wallons avaient accroché, dans leur abri, le portrait du leader wallon.

Mais celui-ci préférait calmer l'ardeur de ses compatriotes et leur rappeler l'obéissance aux chefs.

Il leur disait d'attendre l'heure wallonne qui devait sonner, fatalement, dès après la victoire.

XIX. L'ENTENTE FLAMANDO-WALLONNE.

Emettre des idées subversives c'est souvent dire tout haut ce que chacun pense tout bas.

Anatole France.

Il faut, à un parti, pour l'animer, le diriger, le conduire, il faut des idées-forces.

Le programme wallon de **l'Opinion Wallonne** se signale par les idées forces qui le rendent vivant, précis, et solide-

ment charpenté. Pas de demi mesures : des faits, de la logique, de la précision.

Le principe de l'entente flamando-wallonne est une idée force.

Comment imaginer une Belgique unie dans laquelle ne s'entendent pas les deux éléments qui composent l'état : l'élément flamand et l'élément wallon. C'est précisément cette mésentente qui paralyse le pays et ruine ses forces vives. Toute idée d'entente entre les deux peuples doit être favorablement accueillie.

Actuellement on cherche à rapprocher les Flamands et les Wallons à l'aide d'un programme d'unité et de bilinguisme. Colleye, lui, a réclamé cet accord aux éléments avancés de chacun des peuples belges, sur la base de l'union et de l'autonomie réciproque.

On verra, par le discours reproduit en appendice de ce volume, comment Colleye a envisagé cet accord qui a, en ce moment, des partisans enthousiastes en Flandre et en Wallonie et est défendu à Liège par la **Barricade** et à Anvers, par le **Schelde**.

C'est pendant la guerre que Colleye réalisa l'entente flamando-wallonne.

Les Flamands, nous le savons, étaient admirablement organisés au front. Colleye se mit en rapport avec les chefs de leur organisation et leur demanda s'ils ne voyaient pas le moyen de faire cesser l'antagonisme des Wallons et des Flamands, en annonçant un accord flamando-wallon basé sur les principes communs aux fédéralistes de chaque parti.

Les leaders flamands Dr. Daels, Borginon, etc... acceptèrent et, dans l'**Opinion Wallonne** parut un article intitulé : **Hourrah pour les Flamands !** auquel **Ons Vaderland** répondit par un article intitulé : **Hourrah pour les Wallons !**

Cette initiative eut un profond retentissement et provoqua un très grand enthousiasme chez les pauvres martyrs des tranchées de sang et de boue.

L'accord fut scellé sur la base des principes suivants :

- a) Flamandisation de l'Université de Gand.
- b) Recrutement régional.
- c) Application du fédéralisme.
- d) Respect du droit des peuples.

Depuis la fin de la guerre, Colleye a continué la propagande en faveur de l'entente flamando-wallonne. Il a, dans ce but, collaboré à des journaux flamingants : **Ons Vaderland** et **De Schelde**, dans lesquels journaux il exposa, dans un but de pacification, le programme Wallon aux Flamands.

De plus, il donna plusieurs conférences en Flandre . à Bruxelles, Anvers et Louvain. La conférence de Louvain fut un véritable événement au retentissement profond.

Voici ce qu'en dit le journal flamignant **Vlaanderen** :

Un étudiant de Louvain nous écrit :

Une journée épique.

Parmi les nombreuses performances du Cercle louvaniste des étudiants nationalistes flamand, la réunion du 26 Avril a été la plus réussie. Et cela, non seulement à cause de ses brillants résultats et de l'influence qu'elle aura eu sur ceux qui ne partagent pas nos opinions, mais beaucoup plus à cause du solide établissement des relations wallo-flamandes.

Nous connaissons déjà Raymond Colleye et quoique nous sachions que nos aspirations et nos idéals diffèrent sur beaucoup de points il a mérité notre respect parce que c'est le seul homme qui ait osé défendre si longtemps ses opinions et élever la voix pour son idéal.

Des affiches françaises et flamandes avaient invité tous nos camarades à cette séance.

La salle était comble. Colleye fut reçu à la gare par un immense cortège d'étudiants qui désiraient le fêter dignement.

L'étudiant Beekman ouvrit la séance en présentant Colleye. Il dit, au cours de son discours : Colleye est un Wallon loyal qui reconnaît nos droits et les respecte. Il rappelle son intervention en faveur des soldats flamands du front et retrace sa carrière politique et son œuvre.

Colleye apparaît, élégant, distingué. Une apparition de jeunesse et de force qui en impose. Une ovation éclatante qui ne semble pas devoir prendre fin. Dès les premières paroles, toute la salle subit son charme, le charme de cette voix mâle, cadencée par le mouvement simple et nerveux du bras. C'est un poète qui parle quand il fait l'éloge de sa langue maternelle et de son peuple, mais un poète qui ne prononce pas de vaines paroles.

Il nous sert du vin pur. Rien n'arrêtera plus l'idée nationalistes, Mais nous devons nous entendre. Il critique avec ironie et âpreté les Belgeoisants. Il expose d'une façon nette et claire le programme du fédéralisme. Il propose de former un Comité d'entente flamando-wallonne.

La salle éclate en applaudissements. C'est un vrai triomphe. On donne la parole aux contradicteurs que Colleye remet en place d'un mot habile et gai. On vote l'ordre du jour suivant par acclamations :

Les membres du Cercle Flamand d'études Nationalistes, réunis en conférence à Louvain le 26 Avril 1923, après avoir entendu un exposé du programme fédéraliste wallon par Monsieur

Raymond Colleye, délégué du Groupe de l'Opinion Wallonne, émettent le vœu de voir se créer une commission flamando-wallonne d'études composée de délégués des groupes fédéralistes wallons et flamands. Acclament l'union flamando-wallonne sur la base du régime des libertés fédéralistes.

On le reconduit en triomphe à la gare où des applaudissements qui n'en finissent plus acclament son départ.

Signalons que la presse flamande est quasiment unanime à reconnaître les qualités et l'influence du promoteur de l'entente flamando-wallonne, auquel de nombreux journaux, tels **De Ploeg** d'Anvers et **Pallietier** de Bruxelles ont consacré des articles documentés. **Pallietier**, notamment a fait passer le portrait de l'auteur de la **Wallonie** et la France dans sa série de couvertures illustrées.

XX. L'ARMISTICE.

Dès après l'armistice, **l'Opinion Wallonne** fut publiée à Bruxelles. Colleye et ses amis espéraient beaucoup de la publication du journal dans la capitale, aux portes de la Wallonie menacée.

Grâce aux facilités accordées aux correspondants de guerre, Colleye arrive à Bruxelles avec les troupes ; son premier soin est de louer des bureaux destinés à accueillir les services de **l'Opinion Wallonne** qu'il veut organiser en vue de sa publication quotidienne.

L'Opinion Wallonne avait, en effet, recueilli des souscriptions et des promesses. Ils s'agissait de constituer une société anonyme afin d'exploiter le journal sous la forme d'un quotidien wallon politique et économique.

Les antécédents de **l'Opinion Wallonne**, sa remarquable collaboration, sa cl'entèle, les sympathies qu'elle avait groupées, étaient autant de facteurs qui méritaient d'être considérés par des capitalistes soucieux de doter le peuple wallon d'un grand journal uniquement préoccupé des intérêts généraux de la Wallonie, et non point paralysé — comme le sont les grands régionaux wallons — par la politique de parti ou les intérêts locaux.

Quant à Colleye, il avait donné toute sa mesure comme directeur du journal. Je ne connais, à Bruxelles, que deux journalistes qui puissent lui être comparés pour la verve, la vivacité du style, en un mot, le métier. C'est Neuray, ce maître journaliste, qui n'est pas de nos amis mais que nous n'en estimons pas moins, et Paul Gérardy, l'ancien directeur

Je **Midi** dont la technique journalistique égale, en valeur et en esprit, celle d'un Vautel ou d'un Louis Forest.

Bref, quand Raymond Colleye débarqua dans un Bruxelles vibrant de **Brabançonne** et de **Madelon**, il fut déconcerté par le peu de stabilité du terrain sur lequel il devait politiquement s'établir.

Les Wallons de l'extérieur avaient été mal renseignés sur l'agitation flamando-wallonne en Belgique occupée.

A vrai dire, la participation Wallonne à la séparation administrative édictée par l'occupant, fut uniquement une question d'opportunisme.

N'oublions pas que le fait de la séparation une fois posé par les flaminguants, les Wallons se trouvèrent plongés dans une situation des plus embarrassantes. Les ministères flamands étant créés et les Wallons ne se décidant pas à créer des ministères, les fonctionnaires wallons étaient privés de leurs appointements, les orphelinats et les établissements d'instruction ne recevaient pas les subsides auxquels ils avaient droit. Que fallait-il faire ? Angoissant problème auquel des militants et des hommes dont l'honorabilité ne peut pas être mise en doute, tels que Paul Ruscart, Oscar Colson, le Dr. Limet, de Jodoigne, l'avocat Moulinasse... etc... donnèrent une solution en créant, à Namur des ministères. Jules Destrée a, d'ailleurs, dans un retentissant article publié par la **Gazette de Charleroi**, défendu la thèse opportuniste que je viens d'exposer. C'est là, je crois, une référence. Cette même thèse m'avait été exposée, accompagnée d'abondantes précisions, par Oscar Colson lui-même, en 1918, alors qu'il était directeur général des Beaux-Arts aux ministères de Namur. Il est regrettable de devoir dire que plusieurs de ces militants n'ont pas eu le courage de leur attitude et que, dès l'armistice, ils préférèrent fuir à l'étranger, laissant ainsi planer une atmosphère de doute sur leur action, très aisément défendable cependant. Mais il faut faire aussi la part du système de terreur que le régime militaire a fait régner en Belgique après l'armistice.

D'autant plus que des individus peu scrupuleux ne se firent pas faute, sous prétexte d'écrire de l'histoire, d'édifier des fables fantaisistes, laissant ainsi planer une atmosphère de doute sur l'attitude de militants, sincères et probes. Tel le nommé Wullus, alias Rudiger qui, parrainé par **Le Soir** et la F.N.C. et réfugié derrière un craintif pseudonyme posa de scandaleuses affirmations, nullement prouvées d'ailleurs.

Combien fut plus crâne le geste d'un Arille Carlier qui, après avoir publié sous le manteau une courageuse brochure : **La Wallonie autonome**, demeura, après la rentrée des trou-

pes, à son poste de combat, en pays noir. Il subit une scandaleuse détention, un ridicule boycottage des chauvins hyper-patriotes, bref une série d'avaries qui lui vaudront, plus tard espérons-le, l'admiration et la reconnaissance wallonnes. Carlier ne récolta que l'indifférence et la rancune de ceux qui refusèrent de lui rendre la place qu'il occupait à l'Assemblée Wallonne.

Aucun de ceux que l'on devait appeler les activistes wallons ne fut coupable de trahison. Aucun, préférant cependant la Wallonie à la Belgique, n'eut trahi cette Belgique. Aucun n'a retiré un salaire ou un profit quelconque de son attitude.

Des polémiques se sont élevées au sujet de Désiré De Peron qui publiait, à Liège, un journal : **Le Peuple Wallon**. On accusa de Peron de trahison, de commerce avec l'ennemi, de forfaiture. On dit de lui pis que pendre. Et pourquoi ?

Le fait même de publier un journal wallon en Belgique occupée ne pouvait constituer un acte blamable et je ne vois pas pourquoi Franz Foulon est frappé d'ostracisme pour avoir publié à Bruxelles, à ses frais, pendant plusieurs années, une gazette de guerre remarquablement faite : **L'Avenir Wallon**, à laquelle collaborèrent d'ailleurs le député Branquart et l'actuel directeur de la **Défense Wallonne** : Ivan Paul.

Les Wallons de l'extérieur n'ont nullement été étonnés par la création à Namur d'un **Comité de Défense de la Wallonie** et ils ont lu sans aucune surprise le manifeste que lança ce comité et qui s'inspirait des revendications de l'**Opinion Wallonne**. Ils ne voyaient, dans ces événements spontanés qu'une réaction contre l'esprit même de la séparation administrative faite par les allemands et qui leur paraissait conçue dans un esprit nettement anti-français.

Ils savaient, d'ailleurs, que les Allemands redoutaient une **fédération des peuples belges sous le règne du Roi Albert**, Ce n'est point de ce fédéralisme-là qu'ils voulaient. Ils cherchaient, au contraire, à détacher la Flandre du bloc Belgique et à germaniser lentement la Wallonie demeurée à leur merci en cas de victoire allemande. Or, les Wallons de l'intérieur, si agités qu'ils fussent, n'avaient jamais proposé de débarquer le Roi des Belges ou de renier la Belgique. Leur conception respectait la royauté et le cadre de l'état belge. Cette conception était donc parfaitement admissible, officiellement parlant.

Colleye, en décembre 1918, se met donc immédiatement en rapport avec les militants wallons de l'intérieur.

Que de surprises !

Henrijean qui, avant la guerre, ne rêvait que don Qui-

chottisme, plaies et bosses, barricades et séparation, était devenue d'un patriotisme qui frise l'indécence et appelle les décorations.

Si encore ce patriotisme avait incité Monsieur Henrijean à conserver une neutralité correcte. Mais ce personnage joignant l'impudence à la lâcheté, alla jusqu'à faire de l'anti-wallonisme, ruinant l'action de la **Ligue Wallonne du Brabant** et préparant, avec l'aide de son charmant complice Ivan Paul, la première cabale contre Colleye.

Oh ! il y aurait long à écrire sur les coulisses du mouvement wallon pendant la guerre en Belgique occupée et après l'armistice. Tout n'y fut guère très propre. Et je dois constater ici avec amertume que beaucoup d'idéalistes loyaux et purs ont été les victimes sacrifiées alors que les véritables profiteurs du mouvement sont maintenant les amis de la Belgique officielle, couverts de décorations et d'honneurs. C'est d'ailleurs aussi l'histoire du mouvement activiste flamand qui vit sacrifier l'idéaliste Borms alors que de véritables mercant's de la politique étaient considérés comme les libérateurs de la patrie !

Mais mon intention n'est point, ici, de m'ériger en accusateur. Certes, l'attitude de Mr Ivan Paul, membre de l'**Assemblée Wallonne**, délégué du bureau permanent de cet organisme, ancien secrétaire de la **Ligue Wallonne du Brabant**, actuellement directeur de **La Défense Wallonne**, a paru à beaucoup, très suspecte. Ivan Paul eut, durant la guerre, une activité occulte surprenante, mais il eut l'habileté de pousser devant lui des responsables qui encaissèrent les ennuis. Tel fut le cas de Frans Foulon, idéaliste sincère et polémiste convaincu, qui fut, durant la guerre, le Directeur effectif de **l'Avenir Wallon**.

Au lendemain de l'Armistice, Ivan Paul s'efforça de ruiner l'influence des Wallons revenus de France. Il fallait, à tout prix, que les Wallons Bruxellois gardent leur influence à courte portée. Et pourtant les Wallons de France revenaient avec une doctrine et une organisation. Tous auraient dû s'unir pour l'effort commun. Celui des combattants Wallons fut mis en échec.

Raymond Colleye fit de grands sacrifices financiers pour maintenir **l'Opinion Wallonne** en 1918, 1919, 1920. Il pensa, à cette tâche, une petite fortune. Et **l'Opinion Wallonne** était vraiment une gazette vivante, documentée, une **Action Française** de Wallonie, plus jeune de dix ans, défendant avec un implacable bon sens une doctrine nationaliste d'une lumineuse logique.

Entretiens, Colleye allait conférencier sur la question wallonne à Mons, à Spa, à Jumet et à Liège. Il s'efforçait de créer un vaste organisme wallon fédérant les groupes de propagande wallonne sous le titre de **l'Alliance Fédéraliste Wallonne** et il apportait, comme base de cette fédération, l'appui des groupes de **l'Opinion Wallonne** et des soldats wallons régulièrement constitués et qui furent les premiers organismes wallons enregistrant près de 10.000 adhérents sur un programme précis : c'est à dire le **Fédéralisme et l'entente avec la France**.

Colleye faisait également paraître **La Wallonie en péril**, dont nous avons parlé déjà, compte rendu sténographique d'une conférence donnée à la Ligue Wallonne d'Ixelles, au cours de laquelle conférence, le jeune militant wallon ouvrit une vue d'ensemble sur la question wallonne.

Avec Firmin Lorand et Lucien Marchal, Colleye exposait également dans **L'Opinion Wallonne** (n° 115, 13 juillet 1919) un projet fédéraliste de révision de la constitution belge. D'autre part, il continuait à publier dans **La Petite République de Paris**, dans **Le Journal d'Esch**, et dans **Ons Vaderland** ses articles précis consacrés au problème belge.

C'est à ce moment là que **l'Assemblée Wallonne**, enfin réveillée de sa longue torpeur, se réunit à Bruxelles et songea à renouveler ses cadres.

Colleye fut invité, par ses amis, à poser sa candidature à l'Assemblée. Ses titres, croyions-nous, l'y autorisaient bien, l'y forçaient, même.

Or, Colleye fut blackboulé au Poll provincial de Saint-Gilles, comme il fut blackboulé à la séance d'élections de l'Assemblée Wallonne. Il fut mis en échec au Poll des délégués des sociétés bruxelloises par les amis d'Ivan Paul, accourus en masse, quelques uns, malades, transportés en voiture, pour s'opposer à ce que Colleye devint le chef du banc wallon de Bruxelles à l'Assemblée.

Le système électoral dont Destrée dota l'Assemblée Wallonne remet, en effet, aux délégués des groupes de propagande de chaque région, le soin de désigner leurs candidats. Colleye vit donc sa candidature soumise à la rancune de vagues délégués de sociétés bruxelloises alors inexistantes ou en voie de réorganisation dont certaines ne comprenaient pas plus de 3 adhérents. **L'Assemblée Wallonne** peut également appeler à telle des militants wallons par cooptation.

Raymond Colleye, parrainé par des Wallons comme Albert du Bois, Jennissen, Cahide, Albert Mockel, Honinckx, Buisseret, Kaizer ; délégué à **l'Assemblée Wallonne** par le groupe

des **Soldats Wallons**, par la **Ligue Wallonne d'Ixelles**, par la **Ligue Wallonne de Saint-Gilles** et par le **Perron Liégeois de Bruxelles**, fut mis en échec par suite de la cabale de Jules Destrée. Il s'en consola instantanément car, si sa participation aux travaux de l'**Assemblée Wallonne** était de nature à secouer la torpeur du Parlement Wallon, le mandat de délégué n'investit les militants d'aucune autorité particulière. Et, que ce soit à l'**Assemblée Wallonne** ou en dehors, Colleye n'en est pas moins un chef reconnu par les Wallons comme par les Flamands. Les nationalistes belges même reconnaissent en lui le champion de la Wallonie française. (Lire l'**Action Nationale** de Nothomb).

* * *

Ce fut un argument, pour les thuriféraires de Jules Destrée, que de représenter Colleye comme un adversaire déclaré du tribun de Charleroi. A la Chambre, même Trochet, le député de Liège, s'était laissé prendre à ce grossier bourrage de crâne et avait déclaré que l'**Opinion Wallonne** n'avait cessé d'attaquer Destrée et l'**Assemblée Wallonne**.

Attaquer l'**Assemblée Wallonne** n'est point, à mon avis, une démonstration de mauvaise foi ou d'inexpérience. C'est même, pour ceux qui ont suivi les événements récents, une preuve de clairvoyance politique puisque l'**Assemblée Wallonne**, cédant sous les coups des fédéralistes, n'est plus qu'un fantôme et que ce cénacle de parlotteurs est aujourd'hui abandonné par tous les éléments actifs et avancés du mouvement Wallon qui lui ont opposé le **Comité d'Action Wallonne** et le **La Ligue d'Action Wallonne de Liège**. Ces organismes veulent donner, au mouvement wallon, un statut et une organisation que l'**Assemblée Wallonne** n'a jamais pu établir.

La banqueroute de l'**Assemblée Wallonne** est une victoire due à l'influence de l'**Opinion Wallonne** que, bon gré mal gré, subirent les militants nationalistes wallons.

Attaquer Destrée apparut, à chacun, comme une hérésie. Colleye se défend d'avoir, à aucun moment, attaqué Jules Destrée, la collection de l'**Opinion Wallonne** est là pour l'attester.

Mais Colleye a eu le courage, l'indépendance d'esprit et la loyauté de suivre le député de Charleroi depuis 1914 et de le critiquer vivement chaque fois que la religion du secrétaire-général de l'**Assemblée Wallonne** ne lui paraissait plus orthodoxe.

N'oublions pas que Destrée a lâché les Wallons et le mouvement wallon en Août 1914. A partir de ce moment, la pensée qu'il exprima dans de nombreux journaux et revues de France et de l'étranger, fut excessivement ondoyante

Destrée fut, dans **Le Petit Parisien** : Belge militariste, Belge impérialiste, partisan des annexions, défenseur de l'âme belge. Et, tandis que les Wallons des tranchées et des camps crevaient de nostalgie et d'isolement, Destrée perdait l'excellente occasion d'être, dans la guerre, l'admirable tribun que nous avions admiré dans la paix.

L'Opinion Wallonne a paru sans que Destrée daigne lui apporter son concours.

La Wallonie fut interdite sans que Destrée intervint. Au contraire. Ne déclara-t-il pas à ce moment à notre ami Jennissen, qu'il jugeait inopportune la publication d'un journal wallon à Paris !

Oui, tandis que la Wallonie était ligotée, muselée, menacée des périls intérieurs et extérieurs du bilinguisme et du britannisme, tandis que les Flamands publiaient 10 journaux, tandis que les nationalistes s'emparaient des rubriques belges de tous les journaux français pour y faire une besogne anti-wallonne, Destrée déclarait que tout cela ne valait point qu'un Wallon élevât la voix.

Colleye protesta, avec raison, contre cette attitude, jugeant que Destrée n'était point doué de l'immunité, malgré son talent et sa puissante personnalité. Il critiqua Destrée en termes mesurés et j'ajouterais même respectueux, car Destrée n'a peut-être point d'admirateur plus sincère et plus loyal que Colleye.

Qu'on relise, dans **l'Opinion Wallonne**, les articles de son directeur. Ces critiques font une démarcation entre l'activité de l'admirable écrivain, juriste et orateur qu'est Jules Destrée et l'activité politique de ce grand wallon, trop poète pour être politicien, dont la pensée de dilettante est trop complexe pour faire, de ce magnifique animateur, un parfait conducteur d'hommes.

Lorsque Destrée reprit la direction de **l'Assemblée Wallonne**, son premier soin fut d'en écarter Colleye. Avec une loyauté et une franchise à laquelle Colleye rendit hommage, il déclara au directeur de **l'Opinion Wallonne**, dans les couloirs de la Chambre : « Si vous entrez à **l'Assemblée Wallonne**, moi j'en sortirai ! »

C'était faire à Colleye un très grand honneur et, en même temps, faire la preuve d'une égalité dont Colleye, modestement, prétend ne pas être digne !

On comprendra pourtant pourquoi Destrée n'a cessé de faire obstacle à **l'Opinion Wallonne**.

Au sein même de **l'Assemblée Wallonne**, les idées du journal fédéraliste étaient admirablement défendues par les délé-

gués généraux des groupes de **l'Opinion Wallonne** et des soldats wallons : Lucien Marchal et Firmin Lorand, secrétaires de la rédaction du journal, fidèles amis et l'équivalents de Colleye.

L'Assemblée Wallonne comptait, également, parmi ses membres, quelques rédacteurs réguliers de **l'Opinion Wallonne** : Mockel, Bovesse, Soh'ier, Honinckx, Kaizer, Gœbel, Buisseret, Jennissen, Albert du Bois, Voogt, Gilbert. C'est cette minorité qui défendit, depuis l'armistice, le programme de **L'Opinion Wallonne**, au sein de **l'Assemblée Wallonne**.

Destrée, et puis son successeur Remouchamps se réfugièrent derrière le formalisme administratif pour empêcher que les combattants wallons fussent mieux représentés à **l'Assemblée Wallonne**. Cet organisme est le seul où nul hommage ne fut jamais rendu aux soldats qui s'y étaient fait représenter.

C'est, en tout cas, le groupe fédéraliste de **l'Opinion Wallonne** qui réussit à noyauter l'Assemblée pour aboutir à la scission de 1923.

Et, chose curieuse, Destrée, revenu de ses erreurs, a suivi, dans leur retraite, les fédéralistes, et a laissé les conservateurs de l'A. W. nager dans leur médiocrité et dans leur dépit (1).

Destrée est, aujourd'hui, plus fédéraliste que jamais et Raymond Colleye, plus que nul autre, se réjouit de ce retour des choses, très favorable à la lutte wallonne.

Car Colleye, chose excessivement rare chez les écrivains belges, est un adversaire loyal, courtois, élégant. On ne l'a jamais vu dénier du talent à ses ennemis. Son premier devoir, quand il polémique, est de reconnaître les qualités de son adversaire. C'est un aspect de ce beau caractère que j'aime particulièrement à signaler.

* * *

En Septembre 1919, le ministre Masson portait, à **l'Opinion Wallonne**, un coup mortel en interdisant l'envoi du journal aux armées occupantes. Du même coup, **l'Opinion Wallonne** perdait la moitié de ses abonnés. Ce qu'aucun ministre de la guerre n'avait osé faire durant les hostilités, Masson, le montois Masson, traître à la Wallonie et potentat au petit pied, osa l'édicter durant la paix.

(1) Récemment (juin 1923) : **La Défense Wallonne**, organe de **l'Assemblée Wallonne**, brûlant ce qu'elle avait adoré, critiquait Destrée pour un article approuvant le principe de l'entente flamando-wallonne que le député carolorégien avait publié dans **Le Journal de Charleroi**.

La question fut discutée à la Chambre à la suite de l'intervention des députés Destrée, Buisset et Winandy. Ma's Masson, après 3 semaines de silence, se réfugia dans sa réserve, ses bureaux et sa réponse fut un mensonge tortueux et lâche comme son geste.

Quelque temps après, l'**Opinion Wallonne** qui avait eu plusieurs fois les honneurs de la tribune parlementaire, était attaquée encore par le député de Huy, Georges Hubin, qui avait été naguère, en France, un ami dévoué de Colleye, un assidu des réunions de l'**Opinion Wallonne**.

Mais c'est que Hubin, tout-à-coup, s'était découvert un tempérament de chef. Il y avait, croyait-il, une place à prendre, au parlement, pour un député Déroulédiste. La patrie militariste et militarisée devait être le thème. Neuray grisa Hubin. Pendant quelques semaines, cet honnête homme d'Hubin fut le grand homme de **La Nation Belge**, cette dangereuse sirène.

Quand Neuray s'aperçut qu'il avait fait fausse route et que le parti de la Renaissance Nationale ferait fiasco, il laissa tomber Hubin en route comme il a laissé tomber Nothomb et beaucoup d'autres...

Mais, pendant tout un trimestre, le bon Hubin de Modave crut vraiment que c'était arrivé ! Il fit donc un grand discours à la Chambre et se devait, c'était dans l'ordre, de flétrir les activistes, qu'ils fussent Flamands ou Wallons. Il les accusa naturellement, sur le rythme habituel, d'être de mèche avec l'Allemagne.

Lamentable spectacle que de voir Hubin sombrer avec le plus grand sérieux dans de semblables âneries devant une Chambre qui aurait eu mieux à faire à ce moment-là. Il eut été plus intelligent de combattre la vie chère au lieu de discuter une interpellation aussi curieusement pompier.

Hubin poussa la puérile fantaisie jusqu'à analyser les noms des chefs flamands et ceux de quelques wallons auxquels il reprochait des consonnances germaniques.

Où donc la méfiance et le chauvinisme de ce mandataire socialiste et internationaliste allaient-ils se nicher ?

Et, naturellement, Colleye en prit pour son grade, car le directeur de l'**Opinion Wallonne**, fils du Président du Congrès Wallon de Liège, né à Liège comme son père, arrière-petit-fils d'un soldat de Napoléon, s'est vu affligé sur l'état civil, du nom de de Weerdt.

Ah ! ce nom de de Weerdt, on l'a reproché à Colleye comme une tare car il sonne flamand ! Hubin oubliait qu'un grand nombre de militants wallons s'appellent Jennissen,

Goebel, Sasserath, Schoonbroodt, Kaizer, Voogt, Pater, Mockel ou Franckson.

Ce n'est pas au nom, mais à l'œuvre qu'on juge un homme. Et, de Weerdt, ou Colleye (nom sous lequel le jeune leader est connu autant que le fut son père) qui pourrait songer à incriminer ce vrai Français de Belgique, de l'appellation qui le désigne à l'état civil ?

Après la disparition définitive de **l'Opinion Wallonne** qui parut jusqu'en 1920, parfois irrégulière, mais toujours aussi vivante, Colleye, considérant sa tâche comme achevée en Belgique, rentra à Paris pour y exercer son métier de journaliste.

Il avait eu la satisfaction et joué le beau rôle, de relier, par une période singulièrement hardie, vivante et riche en idéels, le mouvement wallon d'avant-guerre à celui d'après-guerre. Ce dernier subit d'ailleurs, il faut le reconnaître, la profonde influence de **l'Opinion Wallonne**.

L'Œuvre de Colleye ne lui avait rapporté ni les honneurs, ni l'argent, ni les décorations qui furent prodigués aux journalistes nationalistes belges ainsi qu'aux correspondants de guerre. Le Gouvernement belge refusa d'accorder ou de laisser accrocher la moindre décoration sur la poitrine du leader Wallon. Celui-ci s'en soucie fort peu, mais le fait est significatif.

A Paris, Colleye n'oublie ni la Wallonie, ni le mouvement wallon. Il y dirige les destinées du Comité franco-wallon. Il y publie ses deux livres : **Le Programme de Liège** et **La Wallonie et la France**. Il entreprend également, dans **l'Œuvre**, dans le **Bulletin quotidien de l'Agence Occident**, dans **La Revue Parlementaire** et dans **L'Eclaireur de Nice**, une campagne sur la question belge.

XXI. LE THÉORICIEN.

Ce patriotisme là — le patriotisme des esprits d'élite et des cœurs généreux — est le patriotisme de Raymond Colleye, et parmi les écrivains de la jeune génération, espoir magnifique de demain, nul n'a clamé plus haut son intelligente et généreuse compréhension de ces devoirs envers son âme et sa pensée qu'on appelle le patriotisme.

Albert du Bois.

Il convient de rappeler ici la théorie de Colleye sur le nationalisme, théorie sur laquelle il base tout le mouvement wallon :

« Ce fut le 22 Janvier 1851 à l'occasion de l'ouverture de l'Université de Turin, que le napolitain Pasquale Stanislas Mancini, lut l'étude juridique qui, comme base au Droit des Gens. proposait le Principe des Nationalités. L'Europe avait été solennellement divisée au congrès de Vienne, entre divers Souverains, en vertu du Droit Divin : c'est-à-dire que les Souverains, ayant puisé en Dieu source de tout Droit, l'Autorité nécessaire, se partageaient les Peuples en vertu de ce Droit et les gouvernaient en vertu de cette Autorité. L'étude de Mancini, ne visait pas tant les rapports de peuple à Souverain, que la constitution des Etats. Elle concernait peu la France où elle n'eut aucun retentissement. Elle concernait surtout l'Allemagne et l'Italie, pays divisés entre divers Souverains selon les conventions de ceux-ci et sans souci des intérêts des populations. Là, elle eut un retentissement profond et une influence considérable. L'Autriche essaya de faire interdire les cours de Mancini, dont le Roi de Naples confisqua les biens — mais ses idées avaient pour elles le mérite de la logique, de la clarté et la force de l'évidence. Le courant qu'elles déchaînèrent fut irrésistible en Italie comme en Allemagne.

On s'imagine souvent en France, que la politique de Napoléon III, fut basée sur « le principe des Nationalités » et que cette source néfaste fut la cause des désastres de son règne. Erreur profonde, Napoléon III assista, impuissant, aux évolutions provoquées par l'idée Nationaliste, aux révolutions déchaînées par le sentiment Nationaliste. Il ne sut, ni empêcher les peuples d'affirmer leur Droit, ni profiter de ce que les Italiens et les Allemands revisaient leurs groupements sur les bases nationales, pour essayer de reviser sur les mêmes bases le groupement des populations Françaises. Sauf au moment de la Révolution — et encore l'Ecole politique Française, loin d'être Nationaliste, fut toujours foncièrement Etatiste, ce qui est exactement le contraire. Quand Thiers se déchaîna contre « la politique des nationalités » de Napoléon III, il avait tort de placer sur le terrain des principes, sa critique de l'attitude de l'Empereur, en face d'événements que celui-ci n'eut pu combattre sans renier toutes ces idées de la Révolution en vertu desquelles il occupait le trône. Ce qu'il eut fallu critiquer c'était l'impuissance de Napoléon III à exploiter les événements dans l'intérêt de la France. Mais là encore, la critique eut été plus aisée que l'art d'y échapper n'eut été facile, et si Thiers ne la formula pas c'est que, en réalité, en face de l'Angleterre, l'application à la France de la Théorie Mancinienne des Nationalités était de nature si délicate que l'Auteur de l'Histoire du Consulat et de l'Empire — n'osa même pas envisager la possibilité de reprocher à Napoléon III, ce qu'il eut été logique de lui reprocher. Avec la mise en

œuvre théoriques de Mancini en Allemagne et en Italie, le discrédit dans lequel le principe des Nationalités tomba en France, fut d'autant plus profond, qu'on lui attribuait la déchéance de la France et les désastres du régime impérial. Quand on recommença de parler de Nationalisme vers l'époque de l'affaire Dreyfus, ce fut sans attacher à ce mot la moindre portée juridique ou scientifique. Le nationalisme français fut question de politique intérieure, question de sentiment, question de chauvinisme, question d'animosité contre l'influence étrangère, question de revendication des territoires cédés à l'Allemagne. Déroulède, Barrès, Albert de Mun, Drumond, Daudet, Maurras exprimèrent avec une grande éloquence, un magnifique talent, une virtuosité verbale prestigieuse, ces diverses faces du soi-disant Nationalisme français...

Nous disons « soi-disant Nationalisme » car nous prétendons qu'il n'existe pas, qu'il ne peut pas exister de vrai Nationalisme en dehors des théories Manciniennes, bien que l'on puisse élargir et compléter celles-ci. Le vrai Nationalisme Français n'existe pas en France. Il existe là où il était logique et nécessaire qu'il existât : dans cette partie française de la Belgique dont nous venons de parcourir l'histoire. Là, Mancini avait été lu et compris. Là, une partie de la Nation Française, englobée dans un Etat où son sentiment national était comprimé, réprimé, avait vu surgir des esprits, qui tout imprégnés des lumineuses leçons du Maître Latin, avaient eu le courage de les appliquer à leur pays et à leur milieu. Bravant l'animosité des pouvoirs publics de ce pays, bravant l'ignorance des Politiciens Français, qui n'avaient, naturellement, jamais entendu parler, ni de Mancini, ni de ses théories, ni d'un autre « nationalisme » que celui des troubadours de Champigny, un diplomate Belge avait, dans une préface de juriste — mesurée, logique et lumineusement ordonnée — démontré que d'après les Principes du Maître Italien — Principes qui désormais étaient en la matière, la loi suprême et indiscutée — la moitié des Belges étaient bel et bien de Nationalité Française (1).

Quels sont ces fameux Principes de Mancini, qui, pour n'être connus en France, que de très rares juristes, n'en dominent pas moins toute la vie politique de l'Europe actuelle, et prirent au cours de la grande guerre, qui pourrait s'appeler la guerre des Nationalités, une importance suprême ? Mancini eut le mérite, non de découvrir les vérités juridiques relatives à la Nationalité — car les vérités du Droit ne se découvrent pas plus que celles des mathématiques — mais de les exposer, de les

(1) Préface de Waterloo (Belges ou Français) par Albert du Bois.

ordonner et de les grouper en faisceau logique. Le mérite de Mancini, fut d'avoir groupé en un corps de doctrine, des idées qui certes existaient avant lui et avaient même, sans doute, été exprimées par d'autres avant lui. Les grandes Vérités morales et politiques ne naissent pas tout-à-coup et de toute pièce, d'un cerveau génial, mais il se trouve, au moment voulu, un cerveau génial, pour les formuler, les démontrer, les vulgariser. Ce fut l'œuvre de Mancini ; ce fut le mérite de Mancini. Parler de « Nationalisme » sans connaître l'œuvre de Mancini, c'est parler du Christianisme, sans connaître les évangiles et il suffit pour juger le « Nationalisme » Français de France, du fait que le nom du jurisconsulte Italien est totalement ignoré dans ce pays — sauf de quelques professionnels du Droit International.

Voici la Doctrine de Mancini : procédant d'abord par analyse il examine les éléments constitutifs de la Nationalité. Ces éléments constitutifs de la Nationalité sont matériels ou moraux. Les premiers sont le territoire, la race, la langue. Les seconds sont la religion, le Droit, les mœurs. Ayant étudié chacun de ces éléments pris séparément, la Doctrine Mancinienne, passe de l'analyse à la synthèse. Tous ces facteurs tant matériels que moraux, sont des éléments constitutifs de la Nationalité, mais aucun d'eux ne constitue nécessairement la Nationalité qui peut exister même en l'absence de l'un ou de plusieurs de ces éléments. La volonté de vivre en commun, la conscience que les peuples se forment de leur solidarité est, d'après Mancini, le signe distinctif suprême des Nationalités.

Voilà, dans les très grandes lignes, la Doctrine Nationaliste. A cette doctrine s'oppose la Doctrine Etatiste : d'après celle-ci la Nationalité dépend uniquement du fait que l'on vit sous tel ou tel Gouvernement, que l'on est régnicole de tel ou tel Etat... Ici, plus d'analyse d'éléments complexes, plus d'efforts pour expliquer au citoyen les grands intérêts moraux qui dominent sa vie politique ; celle-ci est dominée par un fait : le citoyen est membre d'une communauté politique ; il est le serviteur d'une personne Morale, l'Etat, et il se trouve dans l'obligation de tout subordonner à l'intérêt suprême de cet Etat dût-il lui sacrifier son existence morale ou intellectuelle qu'il peut sacrifier en vue des devoirs de la solidarité morale et intellectuelle qu'il peut avoir avec des peuples qui se trouvent hors des limites de l'Etat. Telle est — souvent inavouée — la doctrine du prétendu Nationalisme Français.

Nous disons et répétons : « prétendu Nationalisme Français ». Le vrai « Nationalisme », le Nationalisme Mancinien, a la sérénité d'un problème de Droit, il a la beauté logique d'un de ces théorèmes du Droit qui remplissent l'esprit juridique de

la satisfaction que donne la démonstration d'une vérité. Car démontrer et saisir une vérité sont deux opérations de l'esprit essentiellement différentes. Les Nationalistes Français ont décoré du nom de « Nationalisme » une foule d'idées excellentes ou discutables, parmi lesquelles il en est — comme la revendication de l'Alsace-Lorraine — qui indéniablement trouvent leur raison d'être et leur justification dans la doctrine Nationaliste. Mais, sans doute parce que ce problème spécial n'avait nul besoin, pour être populaire, d'être basé sur une démonstration scientifique, aucun des exposants français de la Doctrine Nationaliste, ne songea à élever cette doctrine au-dessus des généralités sentimentales qui sont toujours sûres de trouver le chemin des cœurs, sinon de satisfaire les esprits logiques.

Pour M. Barrès et M. Déroulède, le Nationalisme Français consiste à revendiquer l'Alsace-Lorraine, C'est confondre la géométrie avec la démonstration du Carré de l'hypothénuse — c'est-à-dire une science et un problème spécial de cette science. Lorsque M. Barrès s'écrie à propos de l'attitude de certains Lorrains envers l'Allemagne : « Nous ne vous jugeons pas — mais nous vous aimons ! » il résume admirablement toute l'idée Française de la Nationalité. La Solidarité Nationale est basée sur l'affection des citoyens les uns pour les autres ! Ce n'est pas plus difficile que cela et l'on comprend qu'en face de ce « Nationalisme »-là, se dresse un « Internationalisme » composé de cœurs plus larges qui amplifie la même conception simpliste, et rétorque : « Je déborde d'amour pour tout ce qui est humain et ne veux plus de frontières pour comprimer ces débordements de tendresse !... »

Pour M. Drumont, le Nationalisme consiste à frapper d'ostracisme certaines catégories d'étrangers indistinctement. C'est là un Nationalisme négatif, qui peut difficilement aspirer à l'honneur de passer pour une doctrine juridique.

Il ne faut pas confondre Nationalisme et Patriotisme. En France les deux mots détournés de leur sens exact, privés de leur signification rigoureuse, ont fini par descendre au niveau des discussions de réunions publiques. On est « Nationaliste » et cela veut dire qu'on est patriote, chauvin ou royaliste, ou anti-sémite, ou qu'on aime l'Armée, ou qu'on chérit la Marine. En réalité, le Nationaliste est celui qui, ayant analysé, décomposé dans leurs éléments les raisons profondes de la solidarité nationale, applique ensuite cette suite d'observations aux divers groupes de populations, pour constater que tel ou tel groupe donné, possède toutes les raisons essentielles de s'associer à tel ou tel groupe National. Seul celui qui a fait cela peut se dire Nationaliste ; seul, si sa démonstration est logique, celui-là a fait œuvre juridique, et a basé sur une doctrine — qui est désor-

mais une des pierres angulaires de la vie sociale — la démonstration d'une vérité à laquelle les ignorants et les sots pourront s'attaquer aussi vainement, qu'à une démonstration d'Euclide. La passion n'a pas inspiré son œuvre. La logique seule, la Raison seule — implacable et souveraine — a collaboré avec ce Nationalisme-là et toutes les colères des intérêts qu'il dérange, et toutes les révoltes des égoïsmes qu'il blesse — ne pourront prévaloir contre la théorie juridique victorieusement démontrée.

XXII. L'ÉCRIVAIN.

Une prose nettement et parfaitement française, française dans toute l'acception du terme, française par le rythme, par la clarté, par la puissance d'expression, par l'harmonieux agencement des mots et des phrases, tel est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la langue littéraire et journalistique de Colleye.

L'œuvre du jeune politicien est malheureusement éparse dans les journaux et les revues. Mais cette prose journalistique n'en révèle pas moins un écrivain de race. Qu'on relise les chroniques recueillies dans *La Wallonie et la France*, ou celles publiées dans *Le Nationalisme français de la Belgique*, et l'on sera frappé d'un tel lyrisme et surtout d'une clarté qui n'exclut jamais la véritable inspiration du poète.

Rappelons ici cette splendide page écrite à la gloire de la France :

Oui, nous aimons la France ! Elle est la dispensatrice des richesses qui forment notre génie. Elle est notre vraie patrie et nous le sentons avec plus de fierté en ce 14 juillet brillant à l'aube des temps victorieux.

* * *

Oui, nous aimons la France ! et nos efforts tendent à nous pacte qui nous maintient dans les frontières de l'Etat belge, nous, demeurons cependant attentifs à la vie de la Grande Nation, soucieux de participer à son évolution et de collaborer à son génie par la contribution de nos activités et de nos gloires.

* * *

Oui, nous aimons la France ! et nos efforts tentent à nous libérer des contacts étrangers pour nous ériger en gardiens des plus pures traditions françaises sur la ligne sombre des territoires germaniques. Délivrés par l'autonomie pure et simple dans l'état belge, nous aurons à nouer entre Liège et Paris les liens de la race, de la langue et du sang.

* * *

Oui, nous aimons la France ! et toute la Wallonie est avec nous. En présence de ce courant impérieux de sympathies qui vient de Liège et de Namur, de Charleroi et de Tournai, les plus farouches militants du patriotisme belgeoisant, tous ceux-là s'inclinent devant le pavillon d'azur, de clarté et de sang qui flotte sur les cœurs libérés du monde entier ; tous ceux-là s'inclinent et transigent.

* * *

Oui, nous aimons la France ! car il a suffi d'un guerrier vêtu de bleu-horizon pour libérer la terre. Il a suffi d'une Marseillaise s'essorant en sonorités irrésistibles dans l'air devenu plus clair et plus pur, pour assurer la prédominance de la force spirituelle qui brûle en nous depuis que nous résistons, éperduement, à la triple pression germanisante du nord, de l'est et de l'ouest pour clore définitivement aux barbares les portes de Paris.

* * *

Oui, nous aimons la France ! pour tout notre passé, pour la Marne et pour Verdun, pour l'Yser — merci, Ronarch ! — et pour la Somme, pour le repos chèrement gagné dans les effroyables combats, et doucement vécu aux foyers fraternels des Français ; nous aimons la France pour Joffre et pour Foch, pour Guynemer et Clémenceau, et nous l'aimons pour l'heure émouvante de Versailles, nous l'aimons pour le présent et nous l'aimons pour l'avenir aussi qu'elle promet, de grandeur et de puissance dans ses frontières rétablies de Luxembourg à Wallonie, en passant par la Suisse romande.

* * *

Nous aimons la France et nous sommes à elle, irrésistiblement.

Le **Nationalisme Français de la Belgique** n'est qu'un livre de doctrine politique, et pourtant les critiques en ont loué l'élégance, la fermeté et la pureté du style.

Colleye m'a publié qu'un volume de contes : **Les Trois voluptés**. Ce sont des contes légers, mousseux, bien français dans la forme comme dans le fond, qui furent édités l'année dernière par les Editions **Occident**, après avoir été publiés par des revues littéraires.

Il a publié des proses, subtiles comme celle-ci, et il annonce leur collection dans un prochain recueil :

« **Devant la flamme du foyer, fortement nourrie, capricieuse, irritante, tigrant nos corps du pourpre à l'orange mourant, dans la chaleur irrégulière**

de cette flamme, nous avons joué, nus, sur les tapis épais.

La vie était enclose en nos yeux, ce soir-là.

Tu t'étais étendue sur l'ottomane noire, dont la soie s'adornait de guirlandes de roses. —

Jeux pervers.

Visions aigües, sous les paupières parfois closes, à l'heure exquise où le crêpe du soir se mêle mollement aux choses assoupies ».

Mais nous attendons, avec une grande curiosité, que se révèle à nous le romancier. Ce sera un premier volume : **La Déroute sentimentale**, suivi du **Roman d'une Prostituée** puis d'un curieux roman à thèse polygamique dont l'auteur ne veut pas encore nous révéler le titre.

XXIII. LE JOURNALISTE.

Je me fais grand honneur d'être amoureux de la vérité. La passion est la source de l'action comme la frivolité est la source de l'agitation futile.

Miguel De Unamuno.

Journaliste, Colleye l'est jusqu'au bout des ongles. Il le prouve par tous ses actes, par ses poèmes, même, si caractéristiques en leur minutieuse observation. Et peu de journalistes belges possèdent, comme lui, le sens de l'article, la subtilité, l'esprit d'à-propos.

Colleye a fait ses débuts de journaliste à **La Réforme**. Il collabora ensuite à la **Meuse**, à **l'Avenir du Tournaisis**. Il fut le rédacteur en chef de **l'Echo d'Ostende**, dirigea jusqu'en 1914, un quotidien singulièrement vivant qu'il appela **L'Intransigeant**. Pendant la guerre, le jeune journaliste collabora aux plus importants journaux et revues de Grande-Bretagne : **Le Daily Graphic**, **le Western Daily Mercury**, **The Out Look**, **la Nineteen Century Review**, **la National Review**, **la Financial Review of Review**, **l'Oxford Times...** etc... etc... Mais c'est en France que Raymond Colleye donna toute sa mesure. Il fut successivement simple fait-diversier, secrétaire de la Rédaction, puis Rédacteur en Chef du **Soir** de Paris, puis secrétaire de la rédaction de **La Petite République**.

C'est en France que Colleye fonda **l'Opinion Wallonne** qui fut, au point de vue professionnel strictement technique, un des premiers journaux belges s'inspirant intelligemment des méthodes de travail et de mise en pages françaises

A Bruxelles, Colleye lance **Midi** avec Paul Gérardy. Il s'en va diriger les services parisiens de ce journal. C'est lui qui a eu l'idée de cette rubrique des courses françaises qui « gratte », par ses informations téléphoniques, tous les journaux parisiens spécialisés.

Il donne chaque jour à **Midi** un de ces frais, spirituels et savoureux **Billet de Paris** qui assuraient une clientèle à ce journal, et dont la forme littéraire ne le cédait jamais au fond. Il assurait également, dans le même journal, la rubrique de la politique extérieure avec une clairvoyance et un bon sens remarquables.

Après avoir quitté **Midi** Colleye fonde les **Nouvelles** quotidien paraissant à 11 heures du matin et qui s'inspirait des méthodes journalistiques françaises et américaines qui ont toujours séduit Colleye.

Mais le journal **Les Nouvelles** fut bientôt racheté par le tavernier Marquet à son propriétaire qui sème Colleye en chemin. Procès.

Depuis lors, Colleye a fondé à Paris une agence d'informations de Presse, l'agence **Occident** qui fut, en France, le seul bureau de presse alimentant les journaux français en nouvelles belges.

Citons aussi, pour être complet, les collaborations de Colleye à **La Revue Funambulesque**, fondée par lui avec P. H. Devos, à **La Revue Française** qu'il fonde avec Devos, Albert du Bois, Maurice Bouë de Villers et A. Varlez, à **La Belgique Française**, **La Nation** de Bruxelles, **L'Album Comique** de Paris, **Le Cri de Bruxelles** qu'il fonde et dirige, **La Jeune Wallonie**, **La Vie Bruxelloise** qu'il fonde avec Georges de Mauvage, **Le Réveil Wallon**, **La Lutte Wallonne**, **L'Action Wallonne**, **La Belgique Nouvelle** de Londres, **La Patrie Belge**, **L'Ame Latine**, **La Revue pour les Français**, **La Revue Parlementaire**, **L'Ere Nouvelle**, **La Barricade**, **La Presse de Paris**, **Le Journal d'Esch**, **L'Effort** de Bucarest, **Ons Vaderland**, **De Schelde**.

XXIV. LES CHAINAYE ET COLLEYE.

Achille Chainaye, ancien co-directeur de **La Réforme**, mourut à Londres vers la fin de 1915.

Cet excellent militant wallon, président de **La Ligue Wallonne du Brabant** fut, depuis la déclaration de la guerre jusqu'à la cruelle date de sa mort, converti à un farouche hyper-

patriotisme qui abolissait presque chez lui le sentiment nationaliste wallon.

A vrai dire Chainaye n'a pas eu le temps d'assister à l'évolution des idées écloses durant la guerre et qui nous conduisaient nettement vers la solution de l'autonomisme respectif des deux peuples qui composent la Belgique.

Jusqu'à sa mort, il vécut dans l'atmosphère artificielle créée par une presse supernationaliste et unitaire.

Il s'en tenait à la proclamation qu'il avait lancée, le 4 août 1914, au nom de la **Ligue Wallonne du Brabant** et dans laquelle il réclamait l'union et la concorde sur la base de l'amour dû à la grande patrie belge.

Ce fut la dernière proclamation d'Achille Chainaye qui, en quittant la Wallonie pour les rivages glacés de la Grande-Bretagne, ne s'attendait pas à ne jamais plus revoir la patrie wallonne pour laquelle il avait tant fait, qu'il avait défendue de toute son âme et de toute son activité, précise et raffinée d'artiste — ce fut un grand sculpteur — et d'écrivain.

A Londres, Chainaye se consacra à des œuvres belges et collabora à différents journaux. Il mourut d'une effrayante nostalgie. Colleye le sait, lui qui a passé avec Chainaye les jours qui précédèrent la mort brutale. A l'enterrement du leader wallon, on eut cru que les Wallons auraient eu le droit de dire deux mots d'adieu à celui qui avait été — avec son frère et Alfred Colleye — leur défenseur désintéressé et fidèle.

Mais les intrigues nationalistes qui veillent sur les seuils mortuaires, empêchèrent Colleye, le seul Wallon représentant le mouvement Wallon se trouvant là, de prononcer sur la tombe d'Achille Chainaye les paroles fortes et émues qui s'imposaient.

Pourtant Colleye, réduit au silence ce jour-là, ne se tint pas pour battu. Lorsqu'il fut en France et qu'il dirigeait les destinées de **l'Opinion Wallonne**, son premier soin fut d'évoquer, dans son journal, le portrait de Chainaye wallonisant. Il fit appel à Célestin Demblon — qui fut un des meilleurs et des plus fidèles amis des Chainaye — pour écrire dans **l'Opinion Wallonne**, une série d'articles sur les grand tribuns et les écrivains de valeur que furent les frères Chainaye.

Mais là ne s'arrêta par la pieuse reconnaissance de Raymond Colleye. Lui qui, toujours, eut de ces gestes délicats et opportuns, ouvrit dans les colonnes de **l'Opinion Wallonne** la souscription qui permit à Madame veuve Achille Chainaye, de faire revenir le corps du militant, en terre wallonne où il repose maintenant, au cimetière d'Ixelles, aux côtés de son frère Hector.

Colleye fit cela sans ostentation, modestement. Il assista au transport du corps à Ixelles sans que personne ait songé à le remercier, à le complimenter. Pourtant c'est bien à **l'Opinion Wallonne** que l'on doit de voir réunis dans le saisissant repos de la mort, les corps des deux frères qui se sont tant aimés.

Quelque temps plus tard, des Wallons constituaient le **Fonds Hector Chainaye** destiné à centraliser les souscriptions récoltées dans le but d'élever aux deux frères un monument digne de la reconnaissance wallonne.

On rencontre dans ce comité les noms de plusieurs wallons non qualifiés et même ceux d'adversaires de naguère des frères Chainaye, par exemple ceux de M.M. Engel et Sasserath qui menèrent, en 1910, contre les grands tribuns, la plus calomnieuse et la plus lâche des campagnes. On n'y voit pas celui de Raymond Colleye qui fut cependant le meilleur ami des Chainaye et le disciple que ceux-ci ont le plus aimé.

Ce fut pour saluer un livre de Raymond Colleye que Hector Chainaye écrivit dans la **Lutte Wallonne** son dernier article : **Un briseur de statues.**

C'est pour saluer une pièce de Colleye, qu'Achille Chainaye fit, à Oxford, en 1915, au New Théâtre, sa dernière conférence publique sur les jeunes lettres françaises de Belgique.

Ceci console, certes, Colleye de cela !

XXV. LE POÈTE.

Nous n'osons pas être francs... Raymond Colleye a osé.

Willy Koninckx.

Je vais vous parler, maintenant, de Raymond Colleye poète. Car le pamphlétaire ardent et âpre se mue parfois en un rêveur délicat. La poésie est vraiment le refuge secret de ce lutteur. Il s'y cache, il s'y réfugie en des sursauts d'angoisse et de douceur où éclate toute son âme de tendre aux troublantes perversités. **Les Jeux de la Chair et du Cœur** est vraiment caractéristique de l'âme de Colleye. Des angoisses, des tristesses, des désirs, des envolées, des rêves, des impressions et des caresses ! Tout cela nimbré d'une auréole. Et ce sont des rythmes douloureux parfois, caressants toujours. Et Colleye dit la tristesse d'une

vie hostile et méchante, la douceur des enlacements, la perversité des désirs, l'attirance troublante de la femme.

Les Jeux de la Chair et du Cœur reçut un tel accueil que l'on dut en lancer une seconde édition. La première avait paru aux éditions **Lumière** d'Anvers, la seconde a été éditée par **Occident** à Paris.

Colleye est avant tout, un dynamiste :

*Mais aussi j'ai connu des heures trop perverses ;
la recherche du bonheur — si volatile — en des maîtresses
dont je disséquais l'âme à coups de bistouri ;
les nuits de Montmartre éperdues de bruit
et les sauts de mon cœur au rythme des jazz-band
— Nos spleens baignant, comme des fleurs, dans les lumières
[électriques —*

*baisers carminés, cils poisseux de « rimmel »,
blondes teintes au « henné »,
regards aigus qu'attisaient de leurs jeux
les sursauts éphémères et cruels d'une drogue.*

Lisez ce poème à son auto :

*Oui, j'aime mon auto si souple sous ma main
Ma 16 H. P. vibrant sous ma poigne tranquille
Mon klaxon affolant le piéton imbécile
Mes phares violents éclairant le chemin.*

*En mon siège profond, voluptueusement,
serrant les freins je vais débrayer en première
et nous sommes, déjà, d'une même matière
l'automobile et moi :*

un seule être exaltant.

Certes, il sait user de la forme classique, et avec quelle grâce :

*Après le lourd labeur de mes âpres journées
Ton sourire accueillait ma fatigue au perron,
Mon âme se fondait de douceurs retrouvées,
En entrant, à ton bras, dans la calme maison.*

*Le dîner était lent, sous la lumière blonde,
Dans la salle à manger que ta grâce animait.
Et ma demeure était, pour moi, le cœur du monde
Aux marches du pays Wallon que j'exaltais.*

*Ne pars pas, ne pars pas, sans avoir, mon amie
Parcouru le jardin que l'hiver attrista
Et cueilli au milieu des pelouses jaunies,
De tes longs doigts bagués le dernier dahlia.*

Mais Colleye affectionne tout spécialement le poème libre dont il se sert avec infiniment d'art.

C'est un vrai poète qui ne cherche point à accumuler les volumes comme tel ou tel rimeur professionnel. Il n'écrit un poème que lorsqu'il a quelque chose à chanter. L'Auteur des **Jeux de la Chair et du Cœur** a beaucoup voyagé, il a vu énormément de choses, observé les faits et les visages. Il a, surtout, énormément souffert. Et ses poèmes se ressentent de tout cela et, passés au crible divin de la souffrance, ont une troublance, ont une saveur vraiment rares :

*Mais me voici, soudain, dans le bar du Grelot —
— « Apportez du champagne ! » « Vous, jouez du banjo
beau nègre trépidant que la salle excitée
auréole d'une broderie de serpentins ! »
— « Oui, dansez avec moi le shimmy, belle blonde,
et ne racontez pas comment vous êtes là
car sous vos tires fous rôdent des tragédies ».
— Tous les gens qui s'amusez ont des yeux nostalgiques. —*

Et cette sensualité raffinée :

*Les fleurs de tes seins blancs sont ivres de douceur,
Ton corps est palpitant comme une onde froissée
et ton sexe, brûlant et saoul comme ton cœur,
— ton sexe enclôt un ciel immense de frissons.*

Colleye n'a écrit que fort peu de poèmes. Or il a 34 ans. Il a donc mis le meilleur de lui même dans les **Jeux de la Chair et du Cœur**. Ce volume nous montre le poète ravagé dans sa jeunesse par une sensibilité étrange et malade :

*N'échangeons point, chérie, un vain propos banal;
car, ce soir, les choses nous découvrent leur âme,
et le silence bruit de phrases merveilleuses.*

Sensibilité qu'il traîne dans les bars et les restaurants de nuit de Bruxelles et de Londres, d'Amsterdam et de Paris

*Mon spleen traîne de bar en bar
devant des boissons compliquées
et souffre encor plus de vous voir,
danseuses empanachées !*

Sensibilité influencée, surtout par le modernisme exaltant et trépidant : les automobiles, les gares... :

*Le sifflement des trains qui déchire la nuit
semble un tragique appel aux départs, on frissonne ;
Et chaque fois que l'heure impérieuse sonne
on pense :*

c'est mon temps

et l'on pleure d'ennui.

Ces poèmes donnent encore sur l'intimisme de Colleye de précieuses indications. On y découvre des états psychologiques qui surprendront si on les compare aux virulences et à l'énergie du pamphlétaire et du polémiste. Le poème suivant est vraiment synthétique de son œuvre et mérite d'être cité en entier :

*Chaque soir est un songe immobile et varié ;
Le ciné de mon cœur déroule eperdument
le film, de chair et fièvre a la fois des désirs
Chaque soir est retour aux heures dépassées,
et regrets, et douceurs encore savourées
dans la geole d'un présent inassouvi.*

*Petite maison feuillue, au cœur d'été ;
Forêt. Etangs. Nuages d'ouate au ciel bleu,
et mon cœur emmi ce miracle, retrouvé !
battant sur ta poitrine aimée, ó mon aimée.*

*Le pré tremblant de fleurs, la route en ruban d'ocre
sur laquelle tu viens dans un soleil de gloire
et Moi — heureux a n'y point pouvoir croire —
te hélant de mon seuil où bondit mon chien fou.
Mais non. Tous les moteurs ronflant dans la cité
Ma voiture bolide a travers la cohue*

*De bruit lassant des trompes et des freins et des voix.
— les cours — La shell est à 20 o. — c'est bien —
— Le courrier ! — Oui, Monsieur, tout est prêt à signer
— Mon Dieu, que je voudrais respirer mes pommiers !
O, c'est le tic-tac, tic-tac (ding !) des dactylo machines !...*

*— Ce soir — dis, mon chéri ! — Générale chez Cora
— Oui, ma chérie !*

*Et puis « balancello » au bar de Volterra
et cœtera....*

* * *

*Comme je t'aimais mieux sous ton chapeau de paille
Quand tu alimentais mes cochons gras et roses !!!*

* * *

Chaque soir est un songe immobile et varié...

N'être pas influencé : voilà la coquetterie de Colleye, tour à tour intimiste, romantique, moderniste, sans jamais tomber dans aucun travers.

En somme il est un beau poète humain et l'on ne peut attribuer qu'à l'infâme complot du silence tramé contre l'homme politique, cette étrange abstention des poètes belges qui négligent de parler de l'œuvre si curieuse, si originale, si frémissante de Colleye Notons, cependant, à la décharge des confrères de Raymond Colleye que ce dernier ne fréquente aucun cénacle, aucune chapelle, et qu'il ne collabore à aucune revue, jeune ou vieille.

Les critiques ont salué, avec un réel enthousiasme, l'apparition des **Jeux de la Chair et du Cœur**. On s'étonnera davantage de ne jamais voir citer Colleye dans les recueils critiques (par exemple dans la dernière anthologie publiée par la Renaissance du Livre de Bruxelles) lui, dont un adversaire politique : **La Flandre Libérale**, écrivait avec franchise :

« Ce dont personne ne doutera après avoir lu le recueil de vers de M. Raymond Colleye, c'est de ses qualités de poète. »

« C'est une force certaine, saluons-là », écrivait de son côté *La Nervie*, la revue franco-belge bien connue. »

Quant au grand poète français Philéas Lebègue, il proclamait :

« *Bain musical de jeunesse ardente, de passion amoureuse intégrale, de poésie subtile, très moderne, un peu perverse, cette lecture* »... « *Réaliste et dynamiste, il est de ceux qui s'évadent délibérément de l'impasse baudelairienne, peuplée de spleeniques fantômes, pour s'avancer crânement sur les routes de la vie active. La Tour d'Ivoire a fait son temps, et les expériences de pure sensibilité pour recherche de la beauté pure ennemie du « mouvement qui déplace les lignes » creusent dans le cœur un affreux vide. Il faut être de son époque. Ainsi l'intelligence reprendra la place organisatrice qui lui est due. Colleye est un ouvrier de vérité, ennemi des pleutres et des fourbes. On peut sentir autrement que lui ; mais il dit ce qu'il ressent, tout ce qu'il ressent, et la chair pour lui ne se sépare pas du cœur.* »

Saluons ici un vrai poète wallon « français... humain ». Citons encore ce qu'écrivait M. Willy Koninckx dans *La Revue Ca ira*, d'Anvers :

Il nous est un plaisir de présenter cet homme de tempérament fougoux, mâle, ardent ; qui crie sa pensée sans jamais vouloir en atténuer l'expression et dont la sincérité deroute souvent.

Nous n'osons pas être francs.... Raymond Colleye a osé. Et son amour, ses désirs, ses voluptés les plus intimes il les étale. Il ne cherche pas les mots qui bravent l'honnêteté. Il le déclare. Son verbe est toujours net. Ce n'est pas de l'affection, ce n'est pas de la crudité, c'est de la santé exubérante et une passion de la vie qui encourage.

J. J. Van Dooren, le critique littéraire de *La Renaissance d'Occident* reconnaît qu'il « y a beaucoup de poésie dans ces quelques pages » « où la douceur s'allie à une perversité émue. »

Et un homme qui avoue ne pas partager les opinions de Colleye, Georges Bohy, écrit sincèrement dans *L'Art Belge* que dirige Ivan Gilkin : « Ses poésies ont une belle vigueur. « Merci, d'être venue » me semble bien avec « Snobisme » compter parmi de très bon vers... Ce sont des vers très vigoureux, un peu brutaux d'un beau lutteur. Quand j'ai vu ce que Raymond Colleye avait fait pour un idéal qui n'est pas du tout le mien mais qui n'est pas moins respectable pour si peu, j'ai reconnu sa poigne. Et, je l'ai bien aimé ainsi.

Roger Avermaete, le directeur de *Lumière*, revue d'avant Garde littéraire qui édita l'œuvre de Colleye a expliqué pourquoi : *Je connaissais un Raymond Colleye doux, intime, passionné, ardent poète. Je n'en avais lu d'abord que quelques vers, précis, peu pervers, très modernes. C'étaient des notations directes et nettes de quelques aspects de notre vie trépidante et complexe. Tels quels, ils m'avaient plu, ces vers, en leur franchise presque brutale... Un jour, j'en ai reçu d'autres, tout un recueil. Et l'impression première s'est complétée, s'est amplifiée. Et le poète est apparu plus net, plus près de nous ».*

Citons enfin l'avis de Lucien Marchal, dans *l'Opinion Walonne* (Bruxelles).

A la lecture des Jeux de la Chair & du Cœur, nous sentons une personnalité qui se révèle ; les poèmes sont empreints d'une forte originalité, nous n'y rencontrons pas cette tristesse maldive, cette émotion facile qui résument trop souvent toute l'inspiration de nos jeunes poètes.

La volupté de la sensation qui est l'essence de ce petit livre se trouve exprimée en des vers d'une facture remarquable. »

Comme on le voit par l'admiration unanime de ces critiques, Colleye, évadé de sa sentimentalité et de son trouble, est en train de devenir un des plus beaux poètes français de la vie moderne.

XXVI. LE CRITIQUE.

Disons quelques mots aussi du critique.

Colleye débuta comme critique à **La Réforme** où il publia d'excellents et vivants compte-rendu de théâtres. Il analysa ensuite les spectacles dans les hebdomadaires théâtraux de la capitale bruxelloise.

Critique littéraire, Colleye a publié une brochure : **Il n'y a pas de littérature belge**, préface d'une œuvre importante : **Contribution de la Belgique à la Littérature Française**, dans laquelle il analyse l'œuvre des meilleurs écrivains français de Belgique. L'ouvrage est prêt à être imprimé et lancé dans le public.

Colleye a publié des études dans **Le Réveil Wallon**, dans **La Revue Française**, **La Revue Funambulesque** et **L'Intransigeant** de Paris.

XXVII. LE DRAMATURGE.

Dumas n'a rien rêvé de plus attachant.

Albert du Bois.

Il serait injuste de ne pas consacrer quelques lignes à l'auteur dramatique qui complète la curieuse et multiple personnalité du jeune leader wallon.

Tout jeune, Colleye se destinait au théâtre où, grâce à son réel talent d'acteur, il devait faire une belle carrière de premier plan. Avant d'être absorbé par la politique, il jouait la comédie dans des théâtres de quartier avec deux écrivains belges qui se sont bien assagis depuis : Armand Varlez et Charles Desbonnets. Colleye créa, avec sa jeune troupe, à l'exemple de **l'Œuvre** et des **Escholiers** de Paris, plusieurs pièces inédites d'écrivains belges : **Le Cœur pardonne** de Varlez, **Savonarole** de Gilkin, **Le Papillon s'envole** de Ansel et même trois actes d'un jeune écrivain dramatique français : **Clapotin** de Henri Clerc.

Colleye tenta même un curieux exemple de décentralisation artistique sur le théâtre admirablement construit et machiné de **La Renaissance** à Laeken-Bruxelles.

Dans ces conditions, acteur, metteur en scène, Colleye était préparé pour écrire lui-même des pièces de théâtre.

Il le fit avec un grand succès. Sa première pièce fut une adaptation d'un roman de Maurice Bouë de Villers : **Lorenzo de Médicis**. Colleye en tira une pièce extraordinairement

vivante, colorée, qu'il intitula : **Une Nuit Florentine** et qui fut créée au Pavillon de Flore, à Liège.

La pièce compte une centaine de représentations en Belgique, France et Grande-Bretagne où elle fut jouée sous le titre : **L'Homme au Masque Noir**. Elle fut éditée par Wauthy à Verviers et par la Collection **Junior** à Bruxelles.

La pièce a été reprise avec un grand cérémonial, un grand luxe de décors et de costumes à Oxford en 1915. Achille Chainaye (Champal), le regretté écrivain belge, fit, à cette occasion, sa dernière conférence au **New Théâtre d'Oxford sur La jeune littérature française de Belgique**.

La première représentation fut patronée par le Conseil Municipal d'Oxford et les rôles de figuration étaient tenus par la noblesse estudiantine de l'Université d'Oxford.

Colleye joua lui-même, à cette occasion, devant cette assistance intellectuelle, le rôle de Lorenzo de Médicis dans sa pièce. « *Il y fut, dirent les journaux anglais, extraordinaire!* »

L'Indépendance Belge paraissant à Londres disait aussi de lui le lendemain : « *Notre confrère a un réel talent d'acteur.* » De la pièce, un critique dramatique bruxellois Mr Georges de Maurages, avait dit à sa création :

...Dans cette tâche aussi délicate qu'ardue, le jeune et déjà talentueux écrivain a montré un « métier », une expérience et un surprenant entendement des nécessités scéniques. « Une Nuit Florentine », puisque tel est le nouveau titre de l'œuvre, est une pièce bien faite. Mouvementée et émouvante, pleine de trouvailles qui raniment sans cesse et augmentent l'attention des spectateurs, l'œuvre est fortement pensée, sobrement écrite, solidement charpentée, palpitante, chatoyante, passionnante et scénique comme une pièce de Sardou. Pas un effet, une situation, un moyen, un conflit, une combinaison susceptible de retenir l'intérêt, n'a été négligée par l'auteur.

En écrivant « Une Nuit Florentine », Mr Raymond Colleye, tout en sauvegardant et en respectant la langue et la grammaire, a voulu avant tout composer un excellent mélodrame. Il a réussi au delà de ses ambitions, tout en gardant à sa prose une parfaite tenue littéraire et une grande sobriété.

Son dialogue, conduit avec sûreté est habilement coupé ; on y trouve constamment les splendides répliques imagées et acérées, qui stigmatisent habituellement les agissements du traître. Il construit avec adresse et variété la période dramatique. En évitant avec soin d'être verbeux et grandiloquent, il lui donne toute son ampleur et son maximum d'expression et de force. Les

idées et les sentiments s'opposent en de violentes et rapides antithèses qui cinglent et empoignent. Dans ses discours et ses tirades, d'une simplicité et d'une concision toutes classiques, il allie avec aisance, comme les auteurs latins, le mot à effet, l'argument et l'image matérielle ; ce qui, vu l'époque et le milieu où se passe le drame, est encore de la couleur locale et de l'harmonie imitative en plus. Cela permet aussi à l'interprète de montrer beaucoup de conviction et de naturel.

Le personnage de Lorenzo, ses exploits et surtout son double rôle en font un frère du Chevalier de Lagardère. C'est pourquoi « Une Nuit Florentine » pourrait bien devenir aussi célèbre que « Le Bossu ». C'est ce que je lui souhaite de tout cœur.

Et le comte Albert du Bois, notre plus grand écrivain dramatique écrivait, dans la préface de la seconde édition de la pièce : « C'est habile et passionnant comme du Sardou ».

Depuis, la pièce n'a plus été rejouée. Colleye, nous l'avons dit, est un animateur et non un réalisateur. S'il avait couru les cabinets directoraux, peut-être aurait-il pu faire représenter cette belle pièce d'aventures dont le style est d'une grande pureté classique et dont l'enchaînement est d'une déconcertante maîtrise théâtrale.

La seconde œuvre importante de Colleye est un drame sur la guerre : « Charleroi », qui met en scène un leader wallon. Nous verrons peut-être un jour représenter cette pièce violemment anti-pangermanique le jour où le monde reviendra aux œuvres qui traitent de la grande guerre. « Charleroi » a été créé à Oxford, pendant la guerre.

Colleye prépare en ce moment une œuvre sur le dualisme flamando-wallon et il possède en ses cartons, deux comédies de mœurs mondaines.

XXVIII. L'ORATEUR

Une apparition de jeunesse et de force qui en impose. Dès les premières paroles toute la salle subit son charme, le charme de cette voix mâle, cadencée par le mouvement souple et nerveux du bras.

Du journal « VLAANDEREN ».

Raymond Colleye est un orateur. Doué d'un organe séduisant et persuasif, il charme, il enchante, il émeut, il enthousiasme les foules qui l'entendent. Les conférences données par Colleye, les discours prononcés par lui ont toujours eu un profond retentissement suivi de

résultats pratiques qui en ont affirmé la puissance répercussion.

Je tiens à citer les principales conférences données par Colleye, ceci afin de montrer la surprenante activité du jeune leader wallon.

Avant la guerre il donna au **Foyer Intellectuel de Saint-Gilles** des conférences sur : **Les Jeunes écrivains français de Belgique** ; **Victor Hugo** et **Honoré Lejeune**. Il donna ensuite une série de conférences littéraires, sous les auspices de la **Fédération des élèves des athénées de Belgique**, à Ixelles Saint-Gilles, Bruxelles.

Parmi ses conférences politiques d'avant guerre, les plus importantes sont les suivantes : **Contre l'Entente Hollando-Belge**, donnée dans tous les cercles wallons de la capitale et dans les universités populaires ; **Les Revendications Wallonnes** donnée aux jeunes gardes wallonnes de Bruxelles, Tournai, Charleroi, Mons et Liège, et au Cercle wallon de Vilvorde. C'est à la suite de cette dernière conférence que des ligues wallonnes furent constituées dans tout le pays.

Colleye discourt ensuite sur le mouvement wallon à Braine-l'Alleud, Wavre... etc...

Pendant la guerre, il donna des conférences sur **L'après-guerre considérée au point de vue des relations belgo-allemandes** à Birmingham, Leicester, Londres, Oxford.

Il donna ensuite, au Sheldonian Théâtre d'Oxford, une conférence sur **Verhaeren**, devant les autorités académiques de l'université. Carlo Liten et sa compagne jouèrent **Le Cloître** de Verhaeren sur les gradins du Sheldonian Théâtre. Ce fut une inoubliable manifestation d'art.

Puis Colleye donna une série de cours au cercle français, de l'Université d'Oxford sur **Les Ecrivains Français de Belgique**.

A Paris, il fit, à l'occasion de la constitution de l'Union Wallonne de France en 1916, un discours au Boulevard Bonne Nouvelle, devant plusieurs milliers de Wallons.

Il donna des conférences à l'Université du Panthéon, au Club du Faubourg, aux Matinées Wallonnes, à la Salle Hertz.

En 1917, à l'occasion de la Fête de la Wallonie, il prononça un discours à la salle des agriculteurs, devant 2.500 Wallons. Citons encore une conférence donnée sur **La Belgique** au Théâtre de Saint-Etienne.

Depuis la guerre, Colleye a donné trois conférences qui firent un bruit énorme. Il parla de **l'Entente Flamando-Wallonne** à la Brasserie flamande à Bruxelles, puis à Anvers et Louvain. Ces conférences marquèrent une étape du mouve-

ment wallon car elles donnèrent la preuve que seule l'entente flamando-wallonne, basée sur le fédéralisme, pouvait mettre fin aux désordres qui séparent Wallons et Flamands. La conférence de Louvain, surtout, eut un succès colossal. Les Flamands avaient tenu à marquer l'importance de cette manifestation en accueillant le conférencier avec une très grande pompe, et la sympathie dont Colleye fut entouré fut alors le plus sûr gage de la cordialité des relations qui peuvent s'établir entre les deux peuples de Belgique.

Colleye donna ensuite, au Collège libre des sciences sociales de Paris, une série de cours sur **La Wallonie, pays latin**

Et, en 1922, il prononça, à l'occasion de l'installation du Comité Franco-Wallon, un important discours reproduit en brochure : **Le Programme de Liège**.

Je clos ici cette liste incomplète : j'ai tenu à citer les plus frappants des discours, les plus intéressantes conférences prononcés par Colleye.

Au point de vue politique, nous attendons mieux encore du militant wallon. Et nous sommes certains de l'entendre bientôt faire résonner d'émouvantes paroles du haut d'une tribune plus solennelle et plus retentissante !

XXIX. OUVRAGES DE RAYMOND COLLEYE.

Politique.

- L'AVANT-GUERRE EN BELGIQUE (Edition **Delandre**), Paris, 1915.
 SUPERMANIA-THE SPIDERS WEB in english (**Irish edition**) London, 1914.
 L'AVENIR DE LA BELGIQUE LATINE (The nineteenth century review), Londres, 1915.
 LA QUESTION WALLONNE ET LA FRANCE (Edition de la **Revue Parlementaire**), Paris, 1917.
 LE NATIONALISME FRANÇAIS DE LA BELGIQUE (Edition **Sansot**), Paris, 1917.
 LA WALLONIE EN PÉRIL (Edition **Hallet**), Charleroi 1919.
 LES PEUPLES BELGES ET LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS (Editions **Occident**), Bruxelles-Paris, 1922.
 LA REVUE FRANÇAISE, Bruxelles-Paris.
 L'OPINION WALLONNE, Paris 1916, Bruxelles 1922.
 LA NATION FEDERALE, Paris 1923.
 LE PROGRAMME DE LIEGE (Editions du Comité franco-wallon).

Critique.

IL N'Y A PAS DE LITTÉRATURE BELGE (Edition Brian Hill), Bruxelles 1913.

CONTRIBUTION DE LA BELGIQUE A LA LITTÉRATURE FRANÇAISE (sous presse).

Théâtre.

LA TRAGÉDIE FLORENTINE : L'HOMME AU MASQUE NOIR. Drame en 5 actes en prose en collaboration avec Maurice Boué de Villers, créé en 1910, au Théâtre du Pavillon de Flore à Liège. (Editions **Wauthy**, Verriers et **Junior**, Bruxelles), 1911-1914.

CHARLEROI. Pièce en quatre actes en prose.

LES AVENTURES MERVEILLEUSES DU PRINCE LUTIN, Féerie, en collaboration avec Félix Canivez.

Romans.

LA DÉROUTE SENTIMENTALE
LES CŒURS TRAHIS (Les trois voluptés) (Nouvelles, éditions **Occident**), Paris.

Poésie.

LES JEUX DE LA CHAIR ET DU CŒUR, Poèmes (Editions **Lumière**), Anvers 1921 et **Occident**, Paris 1924.

Essais.

LES BRUITS ET LES REFLETS DE PARIS (Editions **Occident**), Bruxelles-Paris.

XXX. CONCLUSIONS.

Y a-t-il, en Wallonie, un homme qui puisse s'enorgueillir d'avoir autant œuvré que Raymond Colleye pour la gloire et pour la liberté de sa petite patrie, et d'avoir œuvré autant de courage, de ténacité, de désintéressement et de clairvoyance?

Raymond Colleye a doté la Wallonie d'un projet de statut fédéraliste. Il a conféré et écrit en Wallonie, en France et à l'étranger ; il a répandu partout la bonne parole conciliatrice et généreuse. Il a réalisé l'entente flamando-wallonne sur la base fédéraliste. Et ce n'est pas le moindre de ses résultats que d'avoir réussi, enfin, à allier deux peuples aussi dissemblables que les peuples wallon et

flamand. L'enterite est dans les cœurs des chefs et bientôt elle éclatera en joie populaire.

Ce jour-là, sonnera vraiment l'Heure Wallonne, grâce à l'opiniâtreté et au dévouement du leader wallon. Et celui-ci, modestement, sa tâche achevée, essaiera de rentrer dans l'ombre.

Ma's cela ne sera pas, cela ne peut pas être !

Non, Colleye, tu ne t'effaceras pas lorsque le moment sera venu, enfin, de recueillir les fruits de ta victoire, lorsque luira le jour où, ainsi que le disait Jennissen, sera réparée « **la longue injustice** ». Ce jour-là nous te mettrons au pavois de nos cœurs et les acclamations monteront vers toi en une offrande affectueuse et enthousiaste. La Patrie Wallonne t'ouvrira bien grands ses bras maternels et cette étreinte te consolera.

Et, le front grave, la tête droite, tu t'en iras vers la Destinée Wallonne !

F I N .

APPENDICE.

L'ENTENTE FLAMANDO-WALLONNE.

(Discours prononcé par Raymond Colleye à Jouvain le 26 Avril 1923)

I. — CONSTATATIONS

Messieurs,

Vous avez la courtoisie d'appeler aujourd'hui un orateur wallon, français à votre tribune.

Jamais je n'ai éprouvé plus vivement la valeur de cette manifestation aimable et je regrette profondément de ne pouvoir y répondre en m'exprimant à mon tour dans votre langue, légère de toute votre ardeur, de votre élan vers de nouvelles destinées nationales, et l'oude également du prestigieux passé où vous puisez la foi et le patriotisme vivifiant votre lutte.

Messieurs,

Ma joie est plus grande encore, et j'éprouve presque de l'orgueil de l'honneur que vous me faites en m'accueillant parmi vous, car nul plus que moi n'apprécie à sa valeur l'influence que peut avoir un organisme d'étudiants, ce vibrant microcosme de la vie de la nation de demain redoutable réunion des ouvriers d'élite qui referont impitoyablement l'Etat futur sur des faits nouveaux et sur des idées nouvelles.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartiendra de concrétiser les grands enseignements de la guerre en les appliquant à la vie des peuples.

Le rôle des étudiants de ces temps-ci est donc périlleux et noble entre tous, car ils auront à refaire la vie d'après-guerre, à jeter à bas les vieux poncifs, à ouvrir larges les portes et à faire bouillonner le grand vent dans les dunes.

Messieurs,

La réunion d'aujourd'hui est la troisième manifestation de l'entente flamando-wallonne, dont la première eut lieu à Bruxelles, en juin 1921, à la Brasserie Flamande, dont la seconde se tint, il y a quelques jours, à Anvers. L'idée est en marche. Plus rien ne l'arrêtera.

Je tiens donc à exprimer aux militants de votre groupe mes chaleureux compliments d'avoir organisé cette conférence, d'y avoir appelé un militant wallon, indiquant ainsi qu'il règne dans leur organisme une largeur de vues et un désir de concorde qui sont à souligner comme exemple et comme leçon de choses politiques.

Je pense que l'union des forces extrémistes de la Wallonie et de la Flandre est destinée à venir à bout du vieux régime centralisateur et à remplacer la notion actuelle de l'Etat belge par une organisation nouvelle — fédéraliste — depuis longtemps adoptée par les peuples les plus avancés en civilisation.

II. — HIER ET AUJOURD'HUI.

Je me souviens de certains meetings organisés à Bruxelles, il y a quelque dix ans, par la Ligue Wallonne du Brabant.

Il s'agissait alors d'exalter les Wallons par le développement du vieux programme : unilinguisme en Wallonie, bilinguisme en Flandre ; programme impérialiste qui prétendait, je le confesse, à l'hégémonie de l'influence franco-wallonne en Belgique.

Les groupes flamands partis de la Vlaamsche Huis firent irruption dans la salle. Nos orateurs ne purent placer un mot. Les lumières éteintes, on en vint aux mains entre Flamands et Wallons.

Telle se présentait alors la politique d'action flamando-wallonne : ponctuée par des pugilats.

Cependant, les journaux s'étaient emparé de l'incident. Les lieux communs sortirent en rangs serrés de la plume des journalistes bel-geoisants.

Le mouvement flamand, comme le mouvement wallon, avait à leurs yeux, donné la preuve de nos aspirations au cours de cette soirée de boxe.

Ne s'agissait-il pas de désunir la patrie et de hâter sa destruction ; de dresser, l'un contre l'autre, les deux peuples ?

Et l'argument pouvait porter à première vue sur des esprits faibles et non avertis.

Nous voici à 10 ans de celà, et le spectacle n'est-il pas plus pathétique de voir, dans ce même local, des Wallons et des Flamands réunis pour étudier en commun et fraternellement, les bases nouvelles sur lesquelles doit s'établir, grâce à nos volontés, la Belgique de demain ?

Désormais, nous avons enlevé à nos adversaires leur suprême argument :

« Vous allez diviser le pays ».

Comment pourrait-on dire que nous allons accomplir une besogne de discorde, puisque nous ne sommes ici que pour mieux nous connaître et pour mieux nous entendre et pour abolir les querelles stérilisantes qui ont trop longtemps paralysé nos énergies au profit de nos adversaires ?

III. — LA GUERRE.

Que s'est-il donc passé qui nous a réunis ? Une grande chose aux conséquences mystérieuses, à l'action multiple : la guerre — qui n'a pas seulement fait tomber des hommes sur les champs de bataille, mais qui encore a éclairé la conscience de ceux qui lui ont survécu.

C'est pendant la guerre que l'entente flamando-wallonne est née et a pris corps. La contrainte pesait lourdement sur les Wallons et les Flamands. Pour conquérir un grade, si braves qu'ils fussent, nos soldats étaient obligés de sacrifier au bilinguisme. Il ne suffisait pas, en ces temps-là, de se faire casser la figure pour être un héros. Suivant les

circulaires de M. de Broqueville ou de M. de Ceuninck— vieux général soudain promu à la dignité du portefeuille de la guerre — se casser la figure ce n'était pas assez. Pour nous Wallons, il fallait encore connaître le flamand, pour vous Flamands, vous deviez apprendre le français.

N'avaient-ils point pourtant autre chose à faire, nos poilus : apprendre à bien se battre, à bien mourir, à bien vaincre, à bien vivre leur vie de périls. Non, ce n'était pas assez, il fallait suivre les cours de langues de l'arrière. Sinistre comédie !

Voilà à quelles billevesées nos ministres passaient leurs loisirs à Sainte-Adresse au lieu d'assurer à la Belgique une situation digne d'elle dans la politique extérieure.

Mais nos Carton de Wiart, Vandervelde et Broqueville passaient leur temps à faire des déclarations. Il n'y avait plus de Wallons ni de Flamands, il n'y avait plus que des Belges pour eux. Pendant ces heures-là, au front, à l'arrière, les soldats, mal conduits par ces mauvais bergers, s'accusant les uns et les autres d'être la cause de ces mesures attentatoires à la liberté, en venaient aux mains.

C'est alors que pour faire cesser ces luttes fratricides, je publiai un article en appelant au bon sens du Front-party. Je n'eus pas à attendre longtemps. J'eus le plaisir et l'honneur de connaître Borjé qui fut entre les groupes wallons et les groupes flamands un médiateur plein de tact et nous eûmes la joie profonde, quelque temps après, de voir **Ons Vaderland** publier un article intitulé : « Hourrah pour les Wallons ! », tandis que l'**Opinion Wallonne** publiait un appel à la concorde sous le titre : « Hourrah pour les Flamands ! ».

Où est le patriotisme ? Ici ou là-bas, dans les journaux de Neuray et de Nothomb, où l'on excitait les hommes à la réaction en leur prêchant la politique des gouvernementaux, qui préparaient, derrière les gaz délétères de l'union sacrée, le retour de Lophem ?

Avons-nous excité les hommes à la division, nous qui leur avons conseillé d'attendre la fin de la guerre, de s'apaiser, de ne pas se considérer comme des adversaires, de se mettre d'accord sur le programme commun du fédéralisme conciliateur ?

Où sont les patriotes ? Sont-ce ceux qui ont allumé l'incendie ou ceux qui l'ont éteint ?

Et serait-il possible qu'un tel programme demeurât lettre morte après que nos soldats l'eussent consacré dans les tranchées ?

IV. — L'IDÉE EN MARCHÉ.

C'est leur tâche que je continue ce soir devant vous, camarades, fert du mandat qu'ils m'ont remis.

Je me présente donc ici, non point en mon nom personnel, ce qui serait vain et orgueilleux, mais au nom du **Groupe de l'Opinion**

Wallonne, association régulièrement constituée par 1.000 militants au nom du **Comité des soldats wallons**, qui comprend 2.000 anciens combattants. Les membres de ces groupes signèrent leur adhésion formelle au programme fédéraliste intégral. Je parle encore au nom du parti autonomiste de Liège dont l'organe officiel **La Barricade**, proclamait encore, dans ses derniers numéros, sa sympathie pour vos aspirations en des formes précises et loyales :

« Nous avons, quart à nous, toujours pensé que le mouvement flamand était logique et résultait en quelque sorte d'un vaste souffle d'individualité racique qui passe de par le monde. Le Flamingant, notre ennemi ? Ce n'est pas vrai ! Par la force des choses même, il est notre allié ».

Et ailleurs :

« Les Flamingants ne sont donc pas nos ennemis, mais bien les Belgoisants, les centralisateurs. Voilà la vérité qui se dégage des écrits et des discours des principaux chefs du mouvement flamand ».

Et encore :

« Le Belgoisant, voilà l'ennemi ! Tel doit être le cri de tous les vrais Wallons et de tous les vrais Flamands, tel est le fait, l'incontestable vérité, qui doit être à la base de leur politique nationaliste ».

Voilà, n'est-ce pas, qui est parler net.

V. — L'UNION ET L'UNITÉ

Certes, avant 1914, il y eut déjà quelques Wallons qui étaient à l'avant-garde et qui déclaraient qu'ils n'étaient pas des antiflamingants, dans ce sens qu'il ne voulaient pas se mêler des affaires flamandes, car ils ne voulaient pas non plus que les Flamands vinsent se mêler des affaires wallonnes.

Mais ces Wallons-là étaient des extrémistes. Ils semaient au vent l'idée qui a pris corps et qui nous réunit ce soir.

Ils osaient attester l'inexistence d'une âme belge inventée de toutes pièces par quelques avocats en mal d'originalité.

Ils osaient combattre les dévots du gouvernement, les belgeoisants hyper-patriotes qui cultivent l'âme belge avec frénésie ? Ce sont les assoiffés du pouvoir, les mendiants de subsides, les quémandeurs de décorations, les ronds-de-cuir en peine d'avancement. Tous ils croient faire du patriotisme ! Les pauvres ! N'est-ce pas, au contraire, agir en patriote que de dire : Il faut obtenir des deux races qui constituent l'Etat belge une action parallèle aboutissant à un effort commun pour la grandeur du pays, mais il ne faut pas aiguïser le dualisme flamingo-wallon en essayant d'unifier ce qui doit être simplement réuni ?

Comme l'a déclaré Albert Mockel, il ne faut pas confondre l'union avec l'unité. Or, c'est là que gît le malaise dont souffre la Belgique. Les rêveurs officiels croyaient avoir créé une âme belge ! Bientôt

une littérature belge devait exprimer les sensations de cette âme bâtarde. On tentait officiellement de fondre les deux races. Peine perdue. Les trois millions et demi de Wallons ne fusionnaient pas avec les quatre millions de Flamands. C'est que ces deux peuples sont divisés par des aspirations contradictoires. Les Wallons de Belgique ont perpétué dans l'Europe du Nord la civilisation et la tradition latines, tandis que les Flamands ont maintenu par leur civilisation et leur langue les traditions nordiques.

Et nous voici donc bien à l'aise, Messieurs, pour nous présenter les uns devant les autres.

Et vous savez maintenant, Messieurs, comment je suis ici, non point pour faire à votre programme nationaliste des concessions, ni pour vous en demander en retour.

Je suis ici pour vous exposer un programme fédéraliste wallon. Je sais que, de mon discours, toutes les théories ne vous seront point sympathiques. Mais je m'en console en considérant que le fait seul de nous rencontrer chez vous, pour tâcher de nous connaître mieux, marque déjà une étape que nous venons de franchir loyalement, dans un mutuel désir de concorde et de paix.

VI. — LA RACE ET LA LANGUE.

Car, il faut bien l'avouer, malgré que dans l'Etat belge les Flamands et les Wallons étaient invités à dépouiller leur originalité, **malgré qu'un siècle presque avait passé sur leur association**, celle-ci était restée politique et économique. Le mariage de raison ne s'était jamais transformé en mariage d'amour. Le dualisme qui remonte à la conquête romaine subsistait, car il n'était pas une factice rivalité régionaliste. Toute la profondeur de deux civilisations différentes nous **maintenait l'un à côté de l'autre, imperméables les uns aux influences des autres**. La frontière linguistique qui va de l'Est à l'Ouest n'avait pas varié. Qu'est-ce que cela prouve ? Que nous sommes des êtres profondément racinés dans notre sol. Et les caractéristiques de ces deux civilisations étaient si fortes que la conflagration demeure inévitable si l'on s'avise de fondre les deux éléments dans le creuset du nationalisme.

C'est que la race, contrairement à ce qu'en pensent quelques rêveurs, la race et la langue ne sont pas des éléments secondaire d'une nationalité !

La race survit à tous les événements comme le roc balayé par la rage des flots. La race sourd du sol, le caractère des hommes se fond avec la terre dont ils sont issus. La langue est l'expression de cette race attachée à la terre et elle est l'expression, colorée et vivante aussi, de la terre et des arbres et des montagnes et des fleuves. C'est pourquoi l'homme des plaines ne sera jamais semblable à l'homme des montagnes et des vallées. C'est ainsi que le langage de l'homme de la

plaine sera différent du langage de celui des montagnes et que c'est cette langue qui marquera désormais la configuration de la nation, de la patrie, et c'est aussi ce phénomène que Péladan a concrétisé dans une phrase brillante comme un éclair et que nous avons faite nôtre : **La Patrie, c'est la langue.**

VII. — LA DOCTRINE WILSONIENNE.

Il y eut donc depuis les heures d'avant-guerre que je viens d'évoquer, l'épopée de Liège à l'Yser et, dans les tranchées, dans les souffrances du combat et dans celles de l'occupation et de l'exil, il y eut des hommes qui ont regardé en eux-mêmes et qui ont compris que l'on se battait pour une idée confuse qu'il fallait dégager à tout prix.

Ces hommes, Wallons et Flamands, ont senti que s'il y avait eu en 1889 une révolution française qui a consacré les droits des hommes, la conflagration de 1914 était une révolution, plus pathétique encore, qui devait consacrer le droit des peuples.

Il n'est pas question ici de faire l'apologie de Wilson.

Mais, dans la doctrine wilsonienne, il est un point éclatant comme une lumière, qui me fera toujours estimer l'ancien Président des Etats-Unis, car il eut le mérite de concrétiser nos aspirations humanitaires en déclarant que désormais les peuples auraient le droit de disposer d'eux-mêmes.

Je ne discute point la phraséologie wilsonienne. J'exalte seulement un des 14 points. Et bien, puisque la guerre, nous la maudissons pour ses deuils, ses larmes, son sang ; jurons donc que celle qui vient de finir n'aura pas été vaine en ce sens que le droit des nationalités, acheté par nos morts, reconnu par le Conseil suprême, doit être désormais la charte sur laquelle il nous plaît de baser notre action commune.

Et si le droit des peuples est reconnu pour les îles d'Aaland ou pour d'autres nationalités obscures, comment serait-il concevable qu'il n'existât point aussi pour la Flandre et la Wallonie qui ont enfanté tant de génies, qui ont donné leur part glorieuse à la civilisation et qui ont joué dans la guerre un rôle si décisif ?

Car toute la question est là, Messieurs.

Dès l'instant où il est reconnu que la Belgique est un Etat composé de deux peuples distinct — et le Roi des Belges lui-même le proclamait solennellement en faisant en 1914 un émouvant appel à ses peuples — aucune considération de politique intérieure ou extérieure ne peut empêcher de déclarer que chacun de ces deux peuples a le droit de s'administrer comme il lui plaît, de gérer ses finances comme il l'entend et de poursuivre l'éducation de ses fils, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, dans la langue de son choix.

VIII. — LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

Or, c'est ce principe des Nationalités qui devait, à notre avis, servir de plate-forme à nos doctrines nationalistes.

Beaucoup d'encre a coulé afin de dégager cette fameuse conception de l'Etat et de la Nation que nous avons plus d'intérêt que quiconque à élucider, puisque nous sommes le plus éclatant exemple de la confusion de la Nation et de l'Etat.

Notre conception fédéraliste wallonne repose sur la doctrine de Pasquale Mancini, jurisconsulte italien fameux, qui nous apparaît comme le plus lucide analyste du droit des peuples.

Voici la doctrine de Mancini : procédant d'abord par analyse, il examine les éléments constitutifs de la nationalité. Ces éléments constitutifs de la nationalité sont matériels ou moraux. Les premiers sont le territoire, la race, la langue. Les seconds sont la religion, le droit, les mœurs. Ayant étudié chacun de ces éléments pris séparément, la doctrine Mancinienne passe de l'analyse à la synthèse. Tous ces facteurs, tant matériels que moraux, sont des éléments constitutifs de la nationalité, mais aucun d'eux ne constitue nécessairement la nationalité qui peut exister même en l'absence de l'un ou de plusieurs de ces éléments. La volonté de vivre en commun, la conscience que les peuples se forment de leur solidarité est, d'après Mancini, le signe distinctif suprême des nationalités.

Voilà, dans les très grandes lignes, la doctrine nationaliste. A cette doctrine s'oppose la doctrine étatiste ; d'après celle-ci la nationalité dépend uniquement du fait que l'on est régnicole de tel ou tel Etat. Ici, plus d'analyse d'éléments complexes, plus d'efforts pour expliquer au citoyen les grands intérêts moraux qui dominent sa vie politique : celle-ci est dominée par un fait : le citoyen est membre d'une communauté politique ; il est le serviteur d'une personne morale, l'Etat, et il se trouve dans l'obligation de tout subordonner à l'intérêt suprême de cet Etat, dût-il lui sacrifier son existence morale et intellectuelle qu'il peut avoir avec des peuples qui se trouvent hors des limites de l'Etat.

L'Académie française définit le mot nation : l'ensemble des citoyens d'un Etat. Ceux qui vivent sous un même gouvernement.

L'Académie confond l'Etat et la Nation.

Erreur incroyable !

L'Etat, c'est la machine gouvernementale, c'est un groupe humain, considéré au point de vue de ses relations avec d'autres machines gouvernementales. Un Etat, un Gouvernement, une seule et même machine administrative et judiciaire peuvent parfaitement servir à plusieurs Nations — songez à l'Autriche, — de même qu'une seule et même Nation peut parfaitement se servir de plusieurs machines-Etats pour s'administrer, pour régler sa politique et son évolution matérielle et morale — songez à la Confédération germanique.

Non ! Une Nation, c'est un groupe d'hommes à qui une langue commune a permis un échange séculaire de pensées, une communauté séculaire de sentiments, d'où découle un ensemble de liens moraux. En d'autres termes : une nation, c'est le groupe des hommes qui, les uns pour les autres, sont totalement des êtres humains.

Or, l'essence humaine c'est de penser, c'est de raisonner, c'est d'échanger pensées et raisonnements. L'étranger n'est pour nous un homme que s'il a acquis, ou si nous avons acquis, la faculté — caractéristique essentielle de l'être humain — d'échanger nos idées avec lui. Deux hommes qui sont incapables de se comprendre, de se parler, ne sont l'un pour l'autre que des hommes « en puissance »

C'est en nous basant sur la doctrine mancinienne de la Nation que nous parviendrons au stade fédéraliste, puisqu'il doit apparaître désormais, grâce à elle, que la Flandre et la Wallonie sont deux nationalités ou deux tronçons de nationalités réunis dans le même cadre d'un Etat : Belgique.

IX. — LES ASPIRATIONS AUTONOMISTES.

Cette réorganisation fédéraliste serait-elle préjudiciable à la force de l'Etat ?

Pas le moins du monde.

La Belgique a sa raison d'être, car en ces temps troublés, elle représente une valeur dans l'équilibre européen.

Il n'est pas question de la détruire, mais pour la maintenir et faire qu'elle apparaisse aux yeux des autres peuples, comme un Etat solide et non plus comme un Etat divisé et chancelant il faut donner satisfaction aux légitimes aspirations des Wallons et les Flamands. Lorsque les peuples délivrés pourront utiliser leur activité, développer exclusivement dans leur atmosphère les ressources de leur génie, il en résultera un accroissement des résultats au bénéfice même de l'Etat.

S'agit-il d'innover ?

Préconisons-nous une expérience nouvelle et dangereuse ?

Non pas !

Tournons les yeux autour de nous : à la faveur de la guerre, les peuples se soulèvent. En Allemagne, les Etats font du séparatisme. En Autriche-Hongrie le séparatisme austro-hongrois a disloqué l'Etat. L'Angleterre accorde le Home Rule à l'Irlande. Des voix autonomistes se font entendre au Pays de Galles en Ecosse.

Troubles dans l'Inde et en Egypte.

Les Alliés donnent l'autonomie à la Pologne, En Russie s'établit une fédération des nationalités. La Catalogne essaie de se libérer de l'oppression espagnole. Le Luxembourg veut revenir à la France. Une dépêche d'agence nous annonçait, le 9 avril, avec toute la

prudence qui inspire la grande presse, qu'un mouvement séparatiste basque s'était encore déclaré en Espagne.

Schleswig, îles d'Aaland, Liban, Montenegro, Pérou, Bolivie, autant de questions qui sollicitent l'attention de la Société des Nations.

N'est-ce pas l'indice sérieux que les aspirations nationalistes sont dans l'air et n'est-ce pas, comme l'a déclaré Huysmans lui-même, la confirmation, par les peuples, qu'avant de créer une internationale il convient d'abord de créer des nations ?

Le fait que la Grande-Bretagne est une fédération a-t-il pu empêcher la Grande-Bretagne de demeurer comme un bloc dans le concert des Nations ?

Et la Suisse ?

Et les Etats-Unis d'Amérique ?

X. — LA POLITIQUE INTÉRIEURE.

Or, dans la Belgique unitariste centralisée, nous vivons comme sur un volcan. Trois partis se trouvent en présence :

Les Flamands, les Wallons et le tiers-parti, celui qui n'est ni wallon ni flamand, celui qui est composé des belges hybrides que leur double civilisation a transformés en Beulemans. Ce troisième parti n'est pas seulement composé de « middelmates », comme disait notre oncle Picard, mais aussi de politiciens qui redoutent un changement dans l'Etat actuel ; de fonctionnaires qui craignent la séparation parce qu'ils croient qu'un changement de régime compromettrait leur situation ; c'est ce troisième parti qui est notre adversaire. C'est celui qui est entraîné par le Soir de Paris, la Nation Belge de Neuray et le C. P. N. de Nothomb, les véritables ennemis du pays, car, en préconisant des mesures coercitives pour imposer le français aux Flamands et le flamand aux Wallons, ils provoquent des mouvements de réaction qui, s'ils n'étaient tempérés par notre système fédéraliste, conduiraient rapidement la Belgique à sa perte.

C'est contre ce tiers-parti que nous avons le devoir d'unir nos forces vives.

C'est lui qui nous impose le régime de contrainte bilinguiste.

Cette mesure bilinguiste porte atteinte à notre conception de la liberté.

Elle nous paraît également, à nous Wallons, une pente fâcheuse vers la néerlandisation. Nous n'en voulons pas, car nous voulons conserver intacte notre originalité gallo-latine.

Certes, on a reproché aux fédéralistes de sacrifier les intérêts des Flamands de langue française. Ces derniers disent que, dans une Flandre complètement fermée à la langue française, ils seraient abandonnés.

Je ne le crois pas.

Il existe de puissantes colonies de nationaux qui parlent le français dans tous les pays du monde. Rien n'empêche les Flamands francisés de maintenir chez eux le flambeau de la tradition française et leur rôle sera ennobli de ce fait.

D'ailleurs les Flamands veulent-ils vraiment proscrire le français de la Flandre ? Ne songeraient-ils pas à en inscrire l'étude à leurs programmes scolaires ? Les Wallons, eux, n'ont jamais eu l'intention d'abolir complètement le flamand de leurs études. Mais ce qu'ils ne veulent pas, c'est que la contrainte des lois provoque cette étude d'une seconde langue. Ils veulent un régime basé sur la liberté.

Les sympathies des Wallons, qui sont si vivement acquises aux Flamands extrémistes, vont aux Flamands de langue française, mais, comme l'a déclaré M. Magnette, à l'Assemblée wallonne, nous ne pouvons pas accrocher le sort de la Wallonie, le sort de la Flandre, celui de la Belgique, aux desiderata de nos amis flamands francisés constituant une minorité que le régime nouveau ne mettra jamais en péril.

XI. — L'UNIVERSITÉ DE GAND.

Quant à la question de l'Université gantoise, elle est simplement conséquente pour nous, fédéralistes, du régime de liberté fédéraliste.

Nous estimons que les Flamands sont libres de concevoir et d'appliquer leur enseignement dans la forme et dans la langue de leur choix.

Dès l'instant où nous avons admis que le peuple flamand est une entité à laquelle les droits, reconnus à chaque peuple, de s'administrer, sont conférés, par un statut bilatéral, dont nous bénéficions, il nous est désormais impossible de nier le droit à la Flandre de créer, à l'endroit qui lui plaît, une école d'enseignement supérieur exclusivement flamand.

Aussi bien, ce droit n'est-il même pas contesté par les adversaires de l'Université flamande gantoise.

Ces derniers ne voient dans la question de « Gand français » qu'une vaine satisfaction sentimentale.

« Nous voulons bien que vous ayez une Université », disent-ils, mais pas à Gand.

Autour de cette déclaration s'accrochent les arabesques du faux sentiment, du faux patriotisme, du faux amour pour la France.

Gand est devenu un drapeau autour duquel on se bat et l'on sait avec quelle ardeur on peut se battre autour d'un lambeau d'étoffe pour tout ce que ses plis frémissants contiennent, en symbole, de passion et de vie.

Touté la question de Gand est là. Or, nous fédéralistes, qui ne faisons pas de politique avec des phrases creuses, ni avec des rappels éperdus du passé, nous qui ne faisons pas de politique avec des sentiments, mais qui voulons asseoir l'avenir de notre pays sur un statut

nouveau ; nous qui voulons régénérer l'Etat, et le doter d'une politique concordant avec les nécessités de la vie moderne ; nous qui nous émerveillons de l'ardeur des hommes neufs de la jeune Amérique, qui ont bâti des Etats comme on bâtit des maisons ; nous qui voulons aussi rebâtir notre maison parce que nous y manquons d'air, nous nous levons pour dire aux fédéralistes flamands : **Gand flamand ?** si vous voulez, c'est votre droit !

Ah ! certes, c'est un Wallon, c'est un Français qui vous parle : ce n'est jamais sans peine que l'on voit disparaître un centre de culture française en pays étranger.

Mais nous avons une telle confiance dans le clair génie de notre race, dans le rayonnement de notre civilisation, dans la sublime portée de notre influence, que nous ne voudrions pas arracher des droits nationaux à un peuple pour tenter de sauvegarder une influence, par ailleurs toujours victorieuse.

Nous avons même vu, avec tristesse, le nom de la France mêlé par certaine presse, aux luttes qui se sont engagées autour de l'Université gantoise.

Et nous pensons que ce fut une erreur profonde de la part de la presse francophile de dresser l'épouvantail du péril de l'influence française au milieu du combat, **car toute action engendre une réaction** et nous craignons que la France, accusée d'avoir fomenté la bataille pour Gand français, ait perdu des sympathies dans les milieux flamands pour une attitude qu'elle n'a pas adoptée.

Ne croyez point, Messieurs, les déclarations tendancieuses d'une presse francophobe qui tenterait à vous faire croire à l'impérialisme de la France et à des visées, conséquentes de cet état d'esprit, sur la Belgique.

La France est le seul pays qui soit sorti de la grande guerre avec d'horribles plaies, pas encore cicatrisées. La France est le seul pays qui, à Versailles, ait accepté une part de réparations inférieure aux dommages qu'elle a subis.

La France est le seul pays qui n'ait même pas réussi à se faire payer ces dommages incomplets, et c'est le seul pays du monde qui, mutilé sur toutes ses frontières, n'ait jamais manifesté de tendances hégémoniques, au point que tous les vrais Français arriveraient à lui reprocher de manquer d'impérialisme tandis qu'à l'extérieur on lui reproche d'en avoir trop !

Quant à l'attitude de la France à l'égard de la Belgique, n'oublions pas que depuis le désastre de 1815, la politique de la France du côté de la Belgique fut absolument déconcertante. Elle abandonnait ce pays à l'influence allemande. Elle découvrait sa frontière du Nord tandis qu'elle se lamentait sur l'affaiblissement de sa frontière de l'Est et qu'elle fortifiait fiévreusement cette frontière. Elle oubliait que sa limite occidentale avait toujours eu, suivant l'expression de Gabriel

Hanotaux, quelque chose de flottant et d'incertain. C'est, ajoute le savant historien, dont les avis eussent dû être écoutés « que le flanc qui se présente à découvert à la poursuite des masses germaniques, est la partie faible de la constitution de la France. Cette marche de Belgique — dit encore Hanotaux — doit être pour des siècles encore le mirage décevant d'une politique qui, de ce côté, ne sait où se prendre et ne sait où s'arrêter ».

XII. — LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Ah ! certes, sur les différents problèmes de la politique extérieure qui se sont posés devant nous depuis que la Belgique a dépouillé le carcan de la neutralité, il semble, au premier examen, que nous puissions difficilement nous accorder, nous Wallons dont les regards sont constamment tournés vers le Sud, avec vous Flamands nourris de la pensée germanique ou anglo-saxonne.

Et ces problèmes sont nombreux. Ils se dressent sur toutes nos frontières et leur complexité a déjà découragé plus d'un ministre belge des affaires extérieures.

Car leur difficulté réside précisément dans le fait que nos aspirations contradictoires obligent le ministère centraliste à évoluer, sur la corde raide d'un chèvrehoutisme inaccessible, dans un équilibre fatalement instable.

Nous fûmes, ainsi, en lutte ouverte, avec la Néerlande à laquelle nos impérialistes du Boulevard Anspach voulaient arracher des territoires sous prétexte de reconstituer une Flandre intégrale. Les nationalistes flamands protestèrent.

Pour aller jusqu'au bout de leur doctrine, nos Richelieu au petit pied du Comité de Politique Nationale eussent dû revendiquer également les Flandres françaises.

Les Wallons s'opposèrent également à toute extension territoriale du côté du Rhin. Un état rhénan-tampon oui, mais agrandir une Belgique unifiée par l'apport de l'élément rhénan-germanique, non ! Les Wallons craignant d'être coincés à l'Est par des groupes tudesques, à l'Ouest par les populations flamandes, se sont cabrés avec violence.

La question des accords franco-belges crée le même malaise en Belgique et ce malaise, une fois de plus, est d'ordre racique.

Les dirigeants de notre Foreign Office ont vivement essayé de maintenir en Belgique un équilibre entre Londres et Paris. Selon eux qui ont le périlleux devoir de maintenir ce mouvement gyroscopique sur le fil tendu de la politique internationale, la Belgique doit être un facteur d'équilibre entre les puissances confrontées. Ce rôle est malheureusement impossible. Trop d'aspirations, trop d'intérêts, trop de liens sentimentaux aussi, nouent le sort de toute une partie de l'Etat belge au sort même de la France.

Dans la question des réparations dues par l'Allemagne, le Gouvernement belge a dû pencher du côté français et les accords belgo-britanniques ébauchés à Londres et à Sainte-Adresse par Paul Hymans furent remplacés par des accords belgo-français.

Ah, Messieurs, je n'ignore point que cette politique, que vous qualifiez de francolâtre, a des adversaires parmi vous ! Aussi je ne la signale que pour mieux dégager, des faits qui nous entourent, la nécessité d'une compréhension plus grande de nos intérêts nationaux respectifs. Cette connaissance de nos véritables aspirations, nous ne pourrions l'acquérir que dans les **Conseils d'Etat** créés par le régime fédéraliste et dans lesquels nous nous affronterons en associés. Nous serons alors dégagés des obligations que nous crée actuellement la forme de l'Etat centraliste où la justice est impossible, où toujours, suivant un rythme invincible, une moitié de l'Etat sera sacrifiée à l'autre moitié de l'Etat.

XIII. — LA CONSTITUTION FÉDÉRALE.

Selon nous, la Belgique devrait se transformer :

Deux Etats devraient se constituer. Par une sorte de révolution pacifique, la Flandre et la Wallonie reprendraient leur souveraineté et deviendraient absolument indépendantes ! Elles auraient leur chef, leur parlement, leur constitution, leur organisation judiciaire.

Ces Etats décideraient ensuite de s'unir pour la défense des intérêts communs. Ils constitueraient une confédération possédant son chef — le Roi — un parlement — le Congrès — et une Haute Cour de Justice.

Les pouvoirs de cet état fédéral seraient aussi restreints que possible. Ses interventions dans la vie des Etats particuliers seraient réduites au strict nécessaire. Sa compétence se limiterait à la défense des intérêts généraux.

On doit faire en sorte que chaque Etat se gouverne autant que possible par lui-même afin d'éviter les heurts. Il y a en effet entre Flamands et Wallons de multiples sujets de dissension. C'est pour les supprimer que nous proposons de réformer la constitution sur le plan fédéraliste. Il est donc nécessaire de séparer autant que possible les deux partis et de demander que chacun se gouverne selon ses vues, selon son tempérament, selon sa mentalité.

Les attributions du pouvoir fédéral ont été souvent discutées. Elles ne peuvent être les mêmes partout ; elles doivent être adaptées aux conditions de vie de la confédération.

Dans notre conception, les pouvoirs du gouvernement fédéral seraient les suivants :

1° Il organiserait les voies de communication, les postes, télégraphes et téléphones ;

- 2° Il accorderait la naturalisation ;
- 3° Il administrerait l'armée, la marine et les colonies ;
- 4° Il nommerait les ambassadeurs. Il partagerait avec les pouvoirs des Etats fédérés le droit de conclure les traités d'alliance ou de commerce avec les puissances étrangères ;
- 6° Il frapperait la monnaie, déterminerait les poids et les mesures ;
- 7° Il aurait le droit de conclure des emprunts pour faire face à ses charges ; il pourrait également percevoir des taxes et des douanes ;
- 8° Il entretiendrait une police pour faire respecter ses lois.

C'est tout, et, dès lors, voilà supprimées les querelles, voici abolis les conflits d'intérêt ou de langues.

Le bloc belge subsiste au point de vue militaire et économique. Que veut-on de plus ?

Un parlement wallon à Liège, un parlement flamand à Gand, déliés des influences abâtardissantes provenant du mélange des races discutent avec sérénité des aspirations de chaque peuple et chacun voit se lever les plus clairs espoirs pour le développement de ses idées et de leur triomphe.

Voyez la Suisse. Le sentiment irrédentiste existe en Suisse romande. Il suffirait d'une décision des cantons romands pour que la Suisse française se détache de la confédération et vienne rejoindre la mère patrie.

Cependant, une union suisse malgré la division régionale et linguistique semble être née en Suisse, grâce à la souplesse de l'organisation politique helvétique, grâce, surtout, au fait que les Suisses placés dans une situation exceptionnelle ont échappé à la guerre. Je le répète, tous les espoirs sont permis et la victoire demeurera au sentiment profond du peuple.

L'article premier de la constitution fédérale serait donc libellé comme suit :

« La Belgique est composée de deux Etats : la Flandre et la Wallonie, et d'une ville libre : Bruxelles ».

L'article 2 est supprimé.

L'article 3 du titre I subsiste avec cette restriction :

« Les limites de l'Etat ne peuvent être changées ou rectifiées qu'en vertu d'une loi ».

Les articles 4, 5, 6, 7 de la Convention actuelle concernant les Droits des Citoyens, la Naturalisation, les Libertés individuelles, demeurent intacts dans la Constitution fédérale.

Les autres articles du titre II relèvent de la Constitution de chaque Etat confédéré.

Le titre III parle des pouvoirs, et nous disons :

« Le pouvoir législatif appartient à un Congrès des Etats Unis de Belgique consistant en une Chambre des députés.

« Le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le roi et le Congrès.

« L'initiative appartient à chacune des deux branches du pouvoir législatif ».

Les articles 28 et 29 subsistent.

« Le pouvoir judiciaire est exercé par une Haute-Cour de Justice. Les arrêts et jugements sont exécutés au nom du roi.

« Les intérêts qui ne relèvent pas du pouvoir fédéral sont réglés par les Etats particuliers ».

Le titre suivant est relatif aux Chambres.

L'article 32 est inutile.

Les articles 33 et 34 subsistent.

L'article 35 devient :

« On ne peut être membre d'une des Chambres des Etats confédérés et membre du Congrès ».

Les articles 36 à 39 subsistent. La Chambre est remplacée par le Congrès.

L'article 40 déclarera : « Le Congrès a le droit d'enquête sur les questions relevant de son autorité ».

Les articles 41 à 46 subsistent. La Chambre est remplacée par le Congrès.

Article 47 : « Le Congrès se compose de membres élus directement par les citoyens S. U. ».

Article 48 : « La date et le mode des élections sont réglés par les Etats particuliers ».

Article 49 : « Le nombre des députés n'excédera pas un par 40.000 habitants ».

Les articles 50 à 52 subsistent. La Chambre est remplacée par le Congrès.

Nous supprimons le Sénat, devenu inutile.

Les attributions du roi et des ministres fédéraux demeurent les mêmes.

Le chapitre III du titre II concerne le pouvoir judiciaire ; nous disons :

« Le pouvoir judiciaire de la Belgique est exercé par une Haute Cour de Justice.

« Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous les cas relevant de la constitution des lois, des traités des Etats confédérés, à tous les cas se rapportant aux ambassadeurs, ministres et consuls, à tous les cas relevant de la juridiction maritime, aux controverses entre deux ou plusieurs Etats, entre un Etat et les citoyens d'un autre Etat, entre les citoyens des différents Etats, entre les citoyens d'un même Etat et réclamant des terres ou des indemnités à d'autres Etats et entre un Etat ou ses citoyens et les citoyens ou sujets des puissances étrangères.

« Les membres de cette Haute Cour de Justice sont nommés par le roi.

« Tous les délits n'ayant pas la Haute Cour comme juridiction originelle relèvent du pouvoir judiciaire des Etats particuliers.

Les jugements rendus dans un des Etats sont valables dans les autres Etats.

Le chapitre 4 du titre III sur les institutions provinciales et communales est supprimé, puisque ces institutions relèvent des Etats particuliers.

Le titre IV — des finances — demeure avec les modifications légères apportées par l'état de choses nouveau, mais la Cour des Comptes présente annuellement, comme il est dit à l'article 116, le compte général de l'Etat avec l'indication de la contribution des Etats confédérés.

Le titre V regarde la force publique.

Ici, nous exigeons que le mode de recrutement de l'armée soit fixé par les Etats particuliers.

L'Etat fédéral organise et entretient une police pour faire respecter ses lois.

Le titre VI concerne les dispositions générales de la constitution actuelle.

Nous y introduisons ces décisions :

1^o En aucun domaine, en aucun cas, la préférence ne pourra être donnée à un Etat sur un autre ;

2^o Un Etat confédéré ne pourra établir de taxe sur les produits d'un autre Etat de la Confédération, mais il pourra taxer les produits de provenance étrangère livrés par l'intermédiaire des Etats confédérés.

En effet, que la Constitution fédérale donne aux Etats le droit de faire des traités de commerce avec les puissances voisines, il ne serait pas possible qu'en vertu de cette latitude, un Etat voisin inonde un autre Etat confédéré de produits qu'il possède par le bénéfice de son alliance avec une puissance commerciale étrangère.

Bref, comme on le voit, l'Etat fédéral est chargé d'administrer les intérêts communs aux différents Etats fédérés.

Il ne peut intervenir dans les conflits d'idées. Chaque Etat se crée ou adopte la civilisation, la culture, le *modus vivendi* qui lui convient. L'Etat fédéral ne peut être le gardien des libertés, ni de certaines conceptions politiques. Celles-ci doivent être garanties par les constitutions des Etats fédérés ; selon leur tempérament, ces Etats adopteront un régime plus ou moins libre, plus ou moins démocratique. Chacun aura sa formule.

Et vous apparaît-il, Messieurs, que l'idée fédéraliste est une idée allemande, comme l'ont prétendu les adversaires de cette conception nouvelle ?

Ceux qui se servent de cet argument sont des sots ou des ignorants.

Pour nous, nous nous défendons autant contre cette sottise de déclaration que contre l'imbécillité qui ferait de l'action de fédérer une action dissociante, alors qu'elle signifie exactement le contraire !

N'oublions pas qu'en 1912, le Congrès wallon avait émis un vœu en faveur du fédéralisme. En 1912, le sénateur Dupont criait du haut de la tribune du Sénat : « Vive la séparation ! » Et un leader wallon, Jennissen, publiait une brochure intitulée : « Vers la séparation ».

Depuis, l'idée a pris corps, et l'Assemblée Wallonne a récemment annoncé qu'elle réclamerait le dédoublement de sept ministères.

Le dédoublement des ministères, ajouté aux effets de la loi flamande, mais c'est du séparatisme ! ! !

Nous arrivons donc doucement au fédéralisme. Le roi des Belges n'a-t-il pas déclaré lui-même au Brésil que le droit est la base de l'édifice fédéral ?

Il serait assez vain, d'ailleurs, de qualifier d'idée allemande toutes les méthodes appliquées par l'Allemagne, alors que ces méthodes sont le plus souvent inspirées par des conceptions étrangères et réalisées par les Germains avec le sens pratique et positif qu'il convient courtoisement de leur reconnaître.

Ayons donc confiance. Le jour est proche où les idées fédéralistes seront adoptées par les forces des peuples wallon et flamand, qui se libéreront des vieilles doctrines paralysantes et qui jetteront par-dessus bord les patriotards de l'armistice, les mercantis de la politique nationale et tous ceux qui se firent un tremplin de nos misères et qui cherchent à régner en nous divisant.

A ceux-là, nous répondrons par l'union et nous aurons confiance en nous rappelant que le ministre Janson lui-même, déclarait récemment dans « Le Soir » que l'union des extrémistes wallons et flamands pouvait être fatale au régime centralisateur.

Je vous propose donc la création d'une commission flamando-wallonne étudiant les différends qui nous divisent, tant dans le cadre de la politique intérieure : celui de Bruxelles — que dans l'horizon de la politique étrangère : celui de nos alliances.

Je pense que ce travail, concrétisant nos aspirations communes, groupant les hommes qui chercheront à dissiper ce qui nous divise, à rechercher ce qui nous unit, fera la plus belle besogne politique qui se puisse faire par ces temps troubles que la paix n'a pas encore éclaircis.

Jurons donc, camarades, que, sur l'heure d'aujourd'hui se basera l'espoir de temps nouveaux, et tâchons d'unifier les aspirations contradictoires de nos races dans un seul cri :

« Vive le Royaume uni de Flandre et de Wallonie ! »

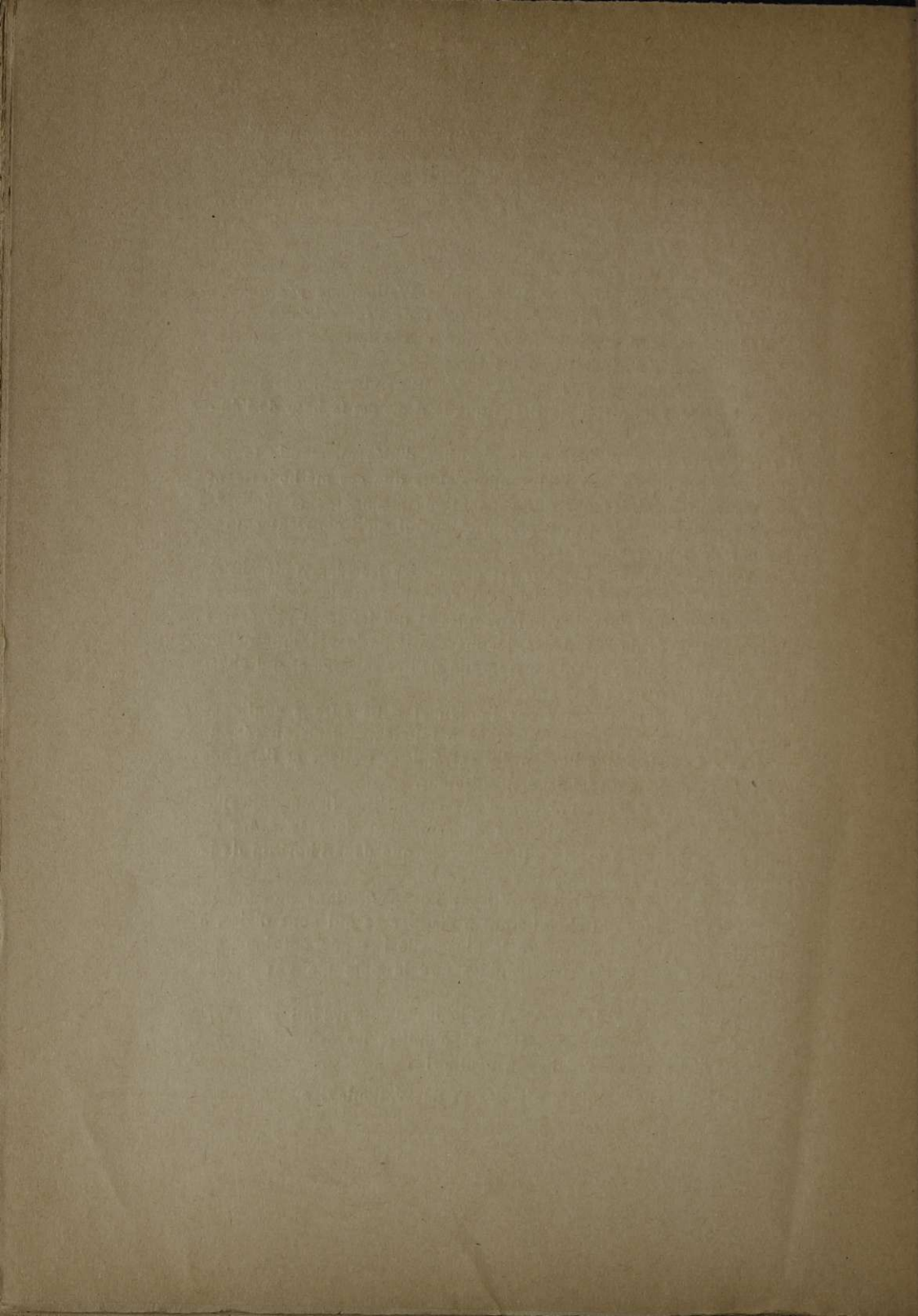


Table des Matières

	folio
Chap. I. Un animateur	5
„ II. Alfred Colleye	5
„ III. La Revue française	8
„ IV. L'action de Colleye avant la guerre	8
„ V. L'action antipangermaniste	9
„ VI. Pendant la guerre, en Grande Bretagne	11
„ VII. Pendant la guerre, en France	13
„ VIII. Fondation de „La Wallonie”	14
„ IX. Le programme de la guerre	17
„ X. Les collaborateurs de l'Opinion Wal- lonne	19
„ XI. Exaltation de la Wallonie	21
„ XII. Les diners Franco-Wallons	23
„ XIII. La fête de la Wallonie	23
„ XIV. L'activité wallonne à Paris	24
„ XV. Louis Piérard	26
„ XVI. La propagande dans la Presse	28
„ XVII. La propagande livresque.	29
„ XVIII. La propagande au front	33
„ XIX. L'entente flamando-wallonne	34
„ XX. L'armistice	37
„ XXI. Le théoricien	46
„ XXII. L'écrivain	51
„ XXIII. Le journaliste	53
„ XXIV. Les Chainaye et Colleye.	54
„ XXV. Le poète	56
„ XXVI. Le critique	62
„ XXVII. Le dramaturge	62
„ XXVIII. Colleye orateur	64
„ XXIX. Ouvrages de Raymond Colleye	66
„ XXX. Conclusion	67
Appendice : Vers l'entente flamando-wallonne.	69

l'opinion fédéraliste

CAHIERS POLITIQUES MENSUELS

■ fait suite à l'Opinion Wallonne, fondée à Paris le 1^{er} Février 1916, le grand journal d'informations et de doctrine qui fut le seul à défendre, jusqu'en 1921, le programme autonomiste wallon.

■ publiera, chaque mois, un ouvrage complet examinant une des facettes du problème des nationalités en Belgique.

est rédigée avec le concours de fédéralistes wallons et flamands qualifiés.

■ réclame l'établissement d'un statut nouveau de l'État Belge, accordant à chacune des deux nationalités politiques qui le composent, l'autonomie politique et administrative.

■ sera complétée par une chronique d'informations brèves, par des notes et par une chronique des livres et des revues.

■ créera une bibliothèque d'œuvres fédéralistes.